

Conditions Générales d'Utilisation

Version 1.0 — En vigueur à compter de la création de votre compte

1. PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après désignées les « **CGU** ») sont conclues entre :

- d'une part, 123Green, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles, sous le numéro 910 261 114, dont le siège social est situé au 71 avenue Georges Clémenceau – 78110 LE VESINET (France) info@oxymoov.fr, numéro de TVA intracommunautaire FR69910261114, représentée par sa Présidente, Madame Nathalie COTTE (ci-après désigné « 123Green »). 123Green a pour activité la conception, le développement et la commercialisation d'une plateforme de mise en relation d'élèves, et de parents d'élèves, résidant dans le même périmètre et fréquentant, ou dont les enfants fréquentent, le même établissement scolaire (de la maternelle à l'enseignement supérieur), aux fins de mutualisation et/ou de regroupement pour les trajets scolaires (cf. covoiturage, groupes cyclistes (ou trottinettes, monoroues, gyropodes) et groupes de marcheurs), intégrant un système de gestion dynamique desdits trajets scolaires, ainsi que l'organisation de trajets liés à des activités extrascolaires pour le compte de Fédérations d'activités extrascolaires partenaires. La plateforme est accessible aux Elèves du primaire, du secondaire, aux Étudiants du supérieur et à leurs Parents, selon les règles et Profils définis dans les présentes CGU. Cette plateforme se présente sous la forme d'une application mobile dénommée « OxyMoov » (ci-après désignée l'« **Application** »). Pour plus d'informations sur 123Green, voir les Mentions Légales dans la rubrique « **Sommaire** », « **Mentions légales** » de l'Application ; et
- d'autre part, l'Utilisateur, c'est-à-dire toute personne physique ayant créé son Compte sur l'Application aux fins de bénéficier des services proposés par l'intermédiaire de ladite Application (ci-après désigné « **Utilisateur** ») ;

123Green et l'Utilisateur étant individuellement ou collectivement désigné(e)s la « **Partie** » ou les « **Parties** ».

2. OBJET DES CGU

Les présentes CGU constituent un contrat entre les Parties ayant vocation à :

- définir les conditions d'accès à l'Application par l'Utilisateur ainsi que les règles d'utilisation de l'Application que ce dernier doit respecter ;
- encadrer les relations contractuelles entre 123Green et l'Utilisateur, et décrire les droits et obligations des Parties dans ce cadre.

L'Utilisateur reconnaît expressément que les présentes CGU n'ont pas pour objet de rendre 123Green partie à un accord, à un contrat ou à une relation, de quelque nature que ce soit, qui serait conclu(e) ou organisé(e) entre les Utilisateurs de l'Application.

3. DEFINITIONS

Pour les besoins des présentes CGU, et outre les termes définis par ailleurs dans lesdites CGU, les mots et expressions suivants ont la signification qui leur est donnée ci-après au présent article « Définitions » lorsqu'ils sont orthographiés avec une première lettre majuscule, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel :

« **Accompagnateur** » : désigne tout Parent et/ou tout Elève ayant la qualité d'Utilisateur, accompagnant le(s) Elève(s) sur un Trajet à un horaire défini sur l'Application. Un Elève Mineur ne peut être Accompagnateur qu'à condition d'être Autonome ;

« **Autonome** » : désigne (i) tout Elève Majeur, mais également (ii) tout Elève Mineur désigné par l'un de ses Parents Utilisateur sur l'Application comme autonome, c'est-à-dire pouvant gérer seul ses Trajets (cf. notamment organiser des Trajets ou demander et/ou accepter de participer à certains Trajets), son planning de résidence alternée (et les lieux de prise en charge et de dépose associés), ainsi que ses plannings déjeuners (cf. s'il rentre déjeuner à son domicile ou non) ;

« **Compte** » : désigne le compte ou espace personnel d'un Utilisateur sur l'Application qui doit être créé pour pouvoir accéder à l'Application et aux Services, auquel il se connecte au moyen d'Identifiants ;

« **Contenu Utilisateur** » : désigne les contenus (c'est-à-dire les éléments de toutes natures et notamment textes, messages, informations, données, photos, images, vidéos, etc.) publiés sur l'Application et/ou communiqués et/ou transmis au moyen de l'Application par un Utilisateur ;

« **Distance maximale de détour** » : désigne la distance choisie par l'Organisateur lors de la création d'un Trajet jusqu'à laquelle l'Organisateur ou l'Accompagnateur est prêt à faire un détour sur son Trajet ;

« **Droits** » : désigne l'ensemble des droits d'utilisation consentis aux Utilisateurs dans l'Application régissant les conditions dans lesquelles ils peuvent utiliser les Services et pouvant inclure, selon le cas applicable, le droit d'accéder à ou de bénéficier de tel ou tel Service, de communiquer avec d'autres Utilisateurs, d'organiser des Trajets, etc. Les Droits d'un Utilisateur dépendent (i) de son Profil, mais également (ii) des choix et autorisations (ou refus d'autorisations ou restrictions) et/ou des déclarations de ses Parents Utilisateurs dans l'Application lorsqu'un Utilisateur est un Elève Mineur, ou encore (iii) des informations saisies et déclarations effectuées dans l'Application par l'Utilisateur lui-même ;

« **Elève** » : désigne toute personne physique, dûment inscrite en qualité d'élève dans l'ENT d'un Etablissement Scolaire ;

« **Espace Numérique de Travail** » ou « **ENT** » : désigne tout ensemble intégré de services numériques répondant à la définition d'un ENT au sens de l'arrêté du 30 novembre 2006 portant création, au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux espaces numériques de travail (ENT) et mis en œuvre dans un Etablissement Scolaire, qui répertorie notamment l'ensemble des Elèves de cet Etablissement Scolaire et des Parents desdits Elèves (ainsi que certaines informations les concernant), et offre à chacun des Parents des Elèves de cet Etablissement, voire à certains Elèves de cet Etablissement, via un portail dédié, un point d'entrée unique à un espace individuel personnalisé, accessible au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe ;

« **Etablissement Scolaire** » : désigne toute école primaire, tout collège, tout lycée et/ou tout établissement d'enseignement supérieur mettant à disposition des Elèves et Parents répertoriés dans son ENT un accès à l'Application, sur la base d'un contrat à cet effet conclu par l'Etablissement Scolaire, ou par la collectivité territoriale ou la direction de l'enseignement catholique dont il dépend, avec 123Green ;

« **Famille** » : désigne l'ensemble de Elèves et Parents rattachés ensemble dans l'Application. Pour un Parent, sa Famille est constituée des Elèves Mineurs et Majeurs écoliers qui lui sont rattachés et des autres Parents rattachés auxdits Elèves. Pour un Elève, sa Famille est constituée de lui-même, de ses Parents et des autres Elèves Mineurs et Majeurs écoliers rattachés à au moins l'un de ses Parents ;

« **Identifiant** » : désigne le nom d'utilisateur (cf. login) et le code d'activation par défaut attribué à chaque Utilisateur par 123Green, ainsi que le mot de passe de l'Utilisateur, permettant de se connecter sur l'Application et d'accéder aux Services ;

« **Informations de Compte** » : désigne les informations de l'Utilisateur figurant dans son Compte (ex : nom, prénom, adresse postale, Elèves Mineurs ou Majeurs écoliers ou Parents rattachés à l'Utilisateur, numéro de téléphone, adresse email,...). Certaines de ces Informations de Compte de l'Utilisateur peuvent être visibles par les autres Utilisateurs, par exemple s'ils lui sont rattachés (ex : Parents d'un Utilisateur Elève Mineur ou Majeur écolier, ou Elève Mineur ou Majeur écolier rattaché à un Utilisateur Parent), s'ils se situent dans le Rayon de visibilité de l'Utilisateur, s'ils sont enregistrés dans son carnet d'adresses ou encore s'ils participent à, organisent ou accompagnent un Trajet dont l'Utilisateur fait partie, dans le respect de la politique de confidentialité de 123Green, telle que visée à l'article « Données personnelles » des présentes CGU ;

« **Majeur** » : désigne une personne physique qui a 18 ans ou plus ;

« **Majeur écolier** » : désigne une personne physique qui a 18 ans ou plus, et qui est scolarisée dans un Etablissement Scolaire qui n'est pas un établissement d'enseignement supérieur ;

« **Mineur** » : désigne une personne physique qui a moins de 18 ans ;

« **Organisateur** » : désigne tout Parent et/ou tout Elève, ayant la qualité d'Utilisateur, organisant un Trajet, à un horaire défini sur l'Application. Un Elève Mineur ne peut être Organisateur qu'à condition d'être Autonome ;

« **Parent** » : désigne toute personne physique identifiée comme parent ou représentant légal rattaché à un Elève dans l'ENT d'un Etablissement Scolaire ;

« **Parent par défaut** » : désigne l'Utilisateur Parent qui est contacté par défaut pour une mise en relation ou proposition de Trajet envoyée par un Utilisateur à un Elève non Autonome ou ne disposant pas de Compte, ou qui est informé par défaut pour une mise en relation ou proposition de Trajet envoyée par un Utilisateur à un Elève Mineur Autonome ou à un Elève Majeur écolier. Pour une demande de mise en relation, tous les Utilisateurs Parents de l'Elève peuvent indifféremment être le Parent par défaut. Pour une demande de Trajet : (i) lorsque les Parents de l'Elève sont domiciliés à la même adresse postale, tous les Utilisateurs Parents de l'Elève peuvent indifféremment être le Parent par défaut ; (ii) lorsque les Parents de l'Elève sont domiciliés à des adresses postales différentes, chacun est le Parent par défaut selon le domicile de l'Elève concerné par le Trajet ;

« **Participant** » : désigne tout Elève participant à un Trajet, à un horaire défini sur l'Application ;

« **Profil** » : désigne la qualité d'un Utilisateur, à savoir Parent, Elève du primaire, Elève du secondaire, Étudiant du supérieur, Elève ou Elève Majeur ;

« **Rayon de visibilité** » : désigne le périmètre géographique de recherche (en distance par rapport au point de rendez-vous de l'Utilisateur), défini par l'Utilisateur, dans lequel il peut être visible par d'autres Utilisateurs ;

« **Service** » : désigne l'ensemble des services proposés sur l'Application tels que décrits à l'article « Description des Services et règles spécifiques d'utilisation des Services » des présentes CGU ;

« **Trajet** » : désigne tout trajet publié sur l'Application réalisé en voiture, à vélo, en trottinette, à pied, en trottinette électrique, en gyropode, en monoroue ou en transport en commun, quel que soit le moyen de propulsion (thermique, électrique ou autres).

4. ACCEPTATION, OPPOSABILITE ET MODIFICATION DES CGU

4.1 Acceptation et opposabilité des CGU : lors de la création de Compte

Toute création d'un Compte sur l'Application nécessite l'acceptation sans réserve par l'Utilisateur des CGU en vigueur au moment de cette création de Compte au moyen du processus d'acceptation desdites CGU mis en œuvre par 123Green. Une telle acceptation des CGU par l'Utilisateur vaut opposabilité à ce dernier desdites CGU à compter de cette acceptation et donc engagement exprès de ce dernier à respecter les obligations mises à sa charge aux termes des CGU.

L'acceptation des CGU et de la Politique de confidentialité intervient dès l'écran d'accueil du parcours d'inscription (onboarding), préalablement à la création du Compte et à l'accès aux Services. Une version simplifiée de la Politique de confidentialité, adaptée aux Elèves, est également mise à leur disposition dans l'Application.

Toute personne qui ne souhaite pas accepter les présentes CGU se verra donc dans l'impossibilité de créer son Compte sur l'Application, et ne pourra donc pas utiliser l'Application ni accéder aux Services.

Si l'Utilisateur est un Elève Mineur, l'opposabilité des présentes CGU à son égard est subordonnée à l'acceptation desdites CGU par au moins un de ses Parents, devant lui-même être Utilisateur de l'Application, et à l'acceptation par ledit Parent de la création du Compte de l'Elève.

Il est rappelé que les CGU sont mises à disposition de l'Utilisateur par l'intermédiaire de l'Application, au moyen d'un lien intégré dans le processus de création de Compte ainsi que dans la rubrique « Sommaire », « Conditions Générales d'Utilisation » de l'Application, l'Utilisateur ayant la possibilité de les conserver et/ou de les reproduire, notamment en les enregistrant en format électronique et/ou en les imprimant et/ou en les téléchargeant. Un email de confirmation comportant les CGU acceptées par ses soins lui sera également adressé lors de la finalisation de la création de son Compte. Il est d'ailleurs recommandé à l'Utilisateur de sauvegarder la version des CGU acceptées par ses soins lors de la création de son Compte, nonobstant les règles de conservation mises en œuvre par 123Green.

4.2 Acceptation et opposabilité des CGU : modification des CGU après la création de Compte

123Green se réserve le droit d'adapter ou de modifier les CGU à tout moment, sous réserve, s'agissant des Utilisateurs ayant déjà créé leur Compte, que les modifications apportées ne portent pas sur la durée des CGU ou sur une diminution / limitation de la qualité des Services tels que définie dans les précédentes CGU acceptées par l'Utilisateur.

Toute nouvelle version des CGU sera notifiée par 123Green aux Utilisateurs ayant déjà créé leur Compte par email, qui fera également état d'un délai raisonnable laissé à l'Utilisateur pour accepter ces nouvelles CGU. L'Utilisateur sera alors, lors de sa prochaine tentative de connexion à son Compte, invité à prendre connaissance des nouvelles CGU et à les accepter au moyen du processus d'acceptation desdites CGU mis en œuvre par 123Green avant d'accéder à son Compte.

Les nouvelles CGU seront opposables et s'appliqueront à l'Utilisateur à compter de leur acceptation dans les conditions visées au paragraphe précédent.

Si l'Utilisateur est un Elève Mineur, l'opposabilité des nouvelles CGU à son égard est subordonnée à l'acceptation desdites CGU par au moins un de ses Parents, devant lui-même être Utilisateur de l'Application.

Il est rappelé que les CGU sont mises à disposition de l'Utilisateur par l'intermédiaire de l'Application, au moyen d'un lien intégré dans le processus d'acceptation de toute nouvelle version des CGU ainsi que dans la rubrique « Sommaire », « Conditions Générales d'Utilisation » de l'Application, l'Utilisateur ayant la possibilité de les conserver et/ou de les reproduire, notamment en les enregistrant en format électronique et/ou en les imprimant et/ou en les téléchargeant. Un email de confirmation comportant les nouvelles CGU acceptées par ses soins lui sera également adressé suite à cette acceptation. Il est d'ailleurs recommandé à l'Utilisateur de sauvegarder la version des CGU acceptées par ses soins dans les conditions prévues au présent article « Acceptation et opposabilité des CGU : modification des CGU après la création de Compte », nonobstant les règles de conservation mises en œuvre par 123Green.

L'Utilisateur qui refuse expressément les nouvelles CGU au moyen de la fonctionnalité proposée à cet effet dans l'Application, ou qui, à l'issue du délai raisonnable visé dans l'information préalable adressée à l'Utilisateur portant sur la modification des CGU comme indiqué au deuxième paragraphe du présent article « Acceptation et opposabilité des CGU : modification des CGU après la création de Compte », n'aura pas accepté les nouvelles CGU (ou dont tous les Parents disposant d'un Compte refusent ou dont aucun Parent n'accepte les nouvelles CGU à l'issue du délai raisonnable précité lorsque l'Utilisateur est un Elève Mineur) ne pourra plus accéder à son Compte ou à l'Application, ni bénéficier des Services, ce qu'il accepte et reconnaît expressément (et ce dont ses Parents Utilisateurs seront

informés si l'Utilisateur est un Elève Mineur ou Majeur écolier). Dans une telle hypothèse, les Trajets organisés et/ou accompagnés par l'Utilisateur ainsi que sa participation aux Trajets seront supprimés / annulés dans l'Application. Si des Elèves Mineurs, sont rattachés à cet Utilisateur, alors (et sauf s'ils sont rattachés dans l'Application à un autre Parent Utilisateur) ils ne pourront plus accéder à leurs Comptes ou à l'Application, ni bénéficier des Services, et les Trajets organisés et/ou accompagnés par ceux-ci ainsi que leur participation aux Trajets seront supprimés / annulés dans l'Application, ce dont ils seront informés par email par 123Green sous réserve qu'ils soient Utilisateurs (à défaut, une telle information sera à la charge de l'Utilisateur auquel les Elèves sont rattachés, ce à quoi il s'engage). Une fonctionnalité de fermeture de son Compte sera en outre proposée à l'Utilisateur (et aux Elèves Mineurs Utilisateurs qui lui sont rattachés, sauf s'ils sont rattachés dans l'Application à un autre Parent Utilisateur), une telle fermeture de son Compte consistant en la même fonctionnalité et impliquant les mêmes conséquences que celles détaillées à l'article « Conséquences de la fin des CGU ».

5. GARANTIE DE PORTE-FORT

Les Utilisateurs Parents s'engagent à accompagner les Elèves Mineurs qui leur sont rattachés dans la création de leur Compte et dans l'utilisation de l'Application et des Services, et à leur expliquer le fonctionnement de l'Application et des Services ainsi que les règles applicables telles que décrites dans les présentes CGU.

La création d'un Compte par un Elève Mineur nécessite :

- qu'au moins un de ses Parents ait également créé son Compte sur l'Application ;
- qu'un de ses Parents Utilisateur de l'Application accepte la création du Compte dudit Elève, cette acceptation par un Parent valant acceptation des présentes CGU pour le compte dudit Elève.

En tout état de cause, en acceptant les présentes CGU :

- tout Utilisateur, Parent d'un Elève Mineur ayant créé son Compte sur l'Application, se porte fort du respect des obligations et engagements à la charge dudit Elève tels que prévus par les CGU ;
- tout Utilisateur, Parent d'un Elève Mineur n'ayant pas créé son Compte sur l'Application mais rattaché audit Utilisateur Parent dans l'Application, se porte fort du respect par ledit Elève des stipulations des CGU relatives aux règles à respecter en qualité de Participant à un Trajet (notamment des stipulations visées aux articles « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services » et « Règles spécifiques régissant les Trajets » des CGU).

6. ENTREE EN VIGUEUR – DUREE DES CGU

Les CGU entrent en vigueur à la date de leur acceptation par l'Utilisateur conformément aux stipulations prévues à l'article « Acceptation, opposabilité et modification des CGU ». Elles prennent fin lorsque l'Utilisateur n'est plus rattaché, en qualité d'Elève ou de Parent, à un Etablissement Scolaire (ce qui inclut les hypothèses dans lesquelles tous les Etablissements Scolaires auxquels l'Utilisateur est rattaché décident de ne plus mettre l'Application à disposition des Utilisateurs).

Les modalités de résolution anticipée des CGU par 123Green ou par l'Utilisateur sont prévues à l'article « Fin des CGU - Résolution » des présentes CGU.

7. CONDITIONS FINANCIERES – AVANTAGES PERCUS PAR 123GREEN

Aucune contrepartie, financière ou autre, n'est demandée à l'Utilisateur pour le téléchargement de l'Application, la création de Compte sur l'Application, ou encore l'utilisation de l'Application et des Services.

Toutefois, la mise à disposition de l'Application au bénéfice des Utilisateurs est financée par l'Etablissement Scolaire de l'Utilisateur et/ou par la collectivité territoriale ou la direction de l'enseignement catholique dont cet Etablissement dépend, ce dont il résulte que si l'Utilisateur ne s'acquitte du paiement d'aucun prix à l'égard de 123Green ni ne lui procure un avantage direct fourni par ses soins, cette dernière perçoit tout de même un avantage considéré comme indirectement procuré par l'Utilisateur.

Par ailleurs, il est précisé par 123Green que les informations relatives à l'audience de l'Application (c'est-à-dire le nombre d'Utilisateurs ayant effectivement créé leur Compte sur l'Application ou encore le nombre d'Utilisateurs actifs sur l'Application) n'a pas d'incidence sur la rémunération de cette dernière par ses financeurs, seul le nombre d'Elèves inscrits dans un Etablissement Scolaire étant pris en considération, dans le modèle économique d'123Green, pour la détermination de sa rémunération. Toutefois, l'audience de l'Application pourra être utilisée par 123Green pour démontrer l'opportunité, l'intérêt et la pertinence de l'Application à l'égard de ses financeurs (actuels ou potentiels) ou encore à l'égard du public de manière générale.

En outre, le téléchargement de l'Application, ainsi que l'accès à et l'utilisation de l'Application et des Services, impliquent tout de même la nécessité pour l'Utilisateur de disposer d'un téléphone mobile répondant aux caractéristiques visées dans l'article 8.2.1 « Prérequis » des présentes CGU, et

d'être connecté à internet. Aussi, il est précisé que tous les coûts afférents au téléchargement de, à l'accès à et/ou à l'utilisation de l'Application et des Services, que ce soient par exemple les frais de matériels (ex : achat d'un téléphone mobile répondant aux caractéristiques visées dans les présentes CGU), les frais de logiciels, les frais liés à l'utilisation d'un magasin d'applications ou encore les frais d'abonnement ou d'accès à internet, mais également les frais d'équipement et d'abonnement notamment téléphonique permettant à l'Utilisateur s'il le souhaite d'échanger par téléphone avec les autres Utilisateurs le cas échéant à partir ou à destination des numéros de téléphone qui pourraient être accessibles via l'Application (celle-ci ne proposant pas de fonctionnalité de téléphonie), sont exclusivement à la charge de l'Utilisateur.

De même, tous les frais et coûts éventuellement exposés par un Utilisateur dans le cadre des Trajets sont à la charge exclusives de ce dernier (ex : frais de carburant ou d'usage d'une voiture). A cet égard, les Organismes et les Accompagnateurs s'engagent à ne demander aux Utilisateurs et/ou à 123Green aucune participation financière (ex : frais de participation aux Trajets) ni aucun(e) avantage ou contrepartie quel(le) qu'il(elle) soit.

8. PRESENTATION DE L'APPLICATION, ACCES A L'APPLICATION ET COMPTE UTILISATEUR

8.1 Généralités

L'Application est une application mobile qui propose aux Utilisateurs une plateforme de mise en relation d'Elèves et de Parents, résidant dans le même périmètre et fréquentant, ou dont les Elèves qui leur sont rattachés fréquentent, le même Etablissement Scolaire (de la maternelle à l'enseignement supérieur), aux fins de mutualisation et/ou de regroupement pour les Trajets scolaires, c'est-à-dire les Trajets « domicile - Etablissement Scolaire » et « Etablissement Scolaire - domicile », selon divers modes de déplacement (tels que le covoiturage, des groupes cyclistes (ou trottinettes, monoroues, gyropodes) ou des groupes de marcheurs (utilisant les transports en commun ou non)), et intégrant un système de gestion dynamique desdits Trajets scolaires.

Plusieurs Services sont accessibles via l'Application et sont décrits à l'article « Description des Services et règles spécifiques d'utilisation des Services ».

8.2 Conditions d'accès

8.2.1 Prérequis

L'accès à et l'utilisation de l'Application, et donc le bénéfice des Services associés, sont soumis à la création d'un Compte par l'Utilisateur. La création d'un Compte sur l'Application, ainsi que l'accès à et l'utilisation de l'Application et des Services (i) sont réservés aux seuls Elèves et Parents d'Elèves répertoriés dans le logiciel de vie scolaire d'un Etablissement Scolaire et agissant en qualité de consommateurs et (ii) nécessitent que l'Utilisateur y ait été invité par un Etablissement Scolaire auquel il est affilié (en qualité d'Elève dudit Etablissement ou de Parent d'un Elève dudit Etablissement), étant précisé que l'accès à l'Application dépend de la volonté de l'Etablissement Scolaire d'y inviter les Parents et/ou Elèves de son choix, 123Green ne pouvant être tenue responsable du refus par un Etablissement Scolaire de mettre à disposition l'Application à l'attention de certains Parents ou Elèves (à titre d'exemple, un Etablissement Scolaire pourrait souhaiter ne permettre qu'à des Elèves d'un certain âge de disposer d'un accès à l'Application).

Aucun accès à et/ou aucune utilisation de l'Application (et donc aux Services) ne sera possible dès lors que l'Utilisateur n'est plus rattaché, en qualité d'Elève ou de Parent d'Elève à un Etablissement Scolaire (ce qui inclut les hypothèses dans lesquelles tous les Etablissements Scolaires auxquels l'Utilisateur est rattaché décident de ne plus mettre l'Application à disposition des Utilisateurs).

Le téléchargement de l'Application, ainsi que l'accès à et l'utilisation de l'Application (et donc le bénéfice des Services associés) nécessitent que l'Utilisateur (i) soit équipé d'un téléphone mobile pouvant se connecter à internet et permettant l'installation d'applications depuis des magasins d'applications, et (ii) dispose d'un accès à internet. L'Application est uniquement disponible sur les magasins d'applications Apple Store (édité par Apple) et Google Play (édité par Google).

L'Utilisateur fera son affaire de s'équiper de tous matériels et de tous logiciels nécessaires pour télécharger, accéder à et/ou utiliser l'Application et les Services, et de son accès technique à internet permettant de télécharger, d'accéder à et/ou d'utiliser l'Application et les Services, et notamment de la souscription aux abonnements de communications électroniques nécessaires à ces fins, ou encore de tout équipement et abonnement notamment téléphonique lui permettant s'il le souhaite d'échanger par téléphone avec les autres Utilisateurs le cas échéant à partir ou à destination des numéros de téléphone qui pourraient être accessibles via l'Application (celle-ci ne proposant pas de fonctionnalité de téléphonie). L'Utilisateur est seul responsable du bon fonctionnement de son téléphone mobile ainsi que de son accès à internet, et de l'effectivité, de l'efficacité et de la rapidité d'un tel fonctionnement et d'un tel accès.

L'Application n'est compatible (ce qui signifie que son fonctionnement n'est possible) qu'avec les systèmes d'exploitation mobile Apple iOS et Android, dans leur version la plus récente à la date d'accès à et/ou d'utilisation de l'Application, ce dont il résulte que toute difficulté d'accès à et/ou d'utilisation de l'Application à partir d'un autre système d'exploitation ou d'une autre version d'un des systèmes d'exploitation susvisés ne peut en aucun cas engager la responsabilité de 123Green.

La création d'un Compte sur l'Application par un Elève Mineur requiert qu'au moins un de ses Parents ait également créé son Compte sur l'Application et qu'au moins un de ses Parents Utilisateurs accepte la création de Compte dudit Elève.

Compte tenu de la finalité même de l'Application, l'Utilisateur, en acceptant les présentes CGU, garantit qu'il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale définitive pour des infractions commises à l'encontre de Mineurs. A défaut, et même si tel est techniquement faisable, il lui appartient de s'abstenir de créer son Compte.

8.2.2 Mises à jour

L'Application pourra faire l'objet de mises à jour, entendues comme toutes mises à jour ou modifications visant à maintenir, adapter ou faire évoluer les fonctionnalités de l'Application, y compris les mises à jour de sécurité ou les nouvelles versions de l'Application. L'Utilisateur reconnaît et accepte que certaines mises à jour peuvent nécessiter une action de sa part (ex : téléchargement et/ou installation des mises à jour par l'Utilisateur).

Certaines mises à jour peuvent être nécessaires au maintien de la conformité de l'Application ou des Services. Notamment, l'Utilisateur reconnaît et accepte que l'accès à et/ou l'utilisation de l'Application et des Services peuvent nécessiter qu'il dispose des mises à jour les plus récentes de l'Application. Dans une telle hypothèse, l'Utilisateur en sera informé par 123Green par email ou par tout autre moyen à la convenance de cette dernière.

Si des mises à jour nécessaires au maintien de la conformité de l'Application ou des Services doivent être installées par l'Utilisateur et que celui-ci ne les installe pas, dans un délai raisonnable, 123Green ne pourra pas être tenue responsable des défauts de conformité, et des éventuels discontinuités, perturbations, ralentissements, empêchements, limitations ou interruptions de l'accès à l'Application et/ou aux Services, ni des conséquences ou dommages de toute nature, directs ou indirects, qui pourraient en résulter, et qui seraient dus uniquement de la non-installation des mises à jour concernées, à condition que :

- 123Green ait informé l'Utilisateur de la disponibilité de ces mises à jour et des conséquences de leur non-installation par l'Utilisateur ;
- la non-installation ou l'installation incorrecte par l'Utilisateur des mises à jour concernées ne soit pas due à des lacunes dans les instructions d'installation fournies à l'Utilisateur.

Par ailleurs, l'Utilisateur est informé que 123Green pourra également déployer des mises à jour qui ne sont pas nécessaires au maintien de la conformité de l'Application ou des Services, par exemple dans un objectif d'amélioration, d'évolution ou d'optimisation de ceux-ci, d'adaptation de l'Application et/ou des Services à un nouvel environnement technique ou à un nombre accru d'Utilisateurs, ou encore pour d'autres raisons opérationnelles importantes. Dans une telle hypothèse, 123Green informera l'Utilisateur raisonnablement en avance par email, de la mise à jour envisagée en lui précisant la date à laquelle elle interviendra, ainsi que la raison de cette mise à jour, étant précisé que cette mise à jour sera effectuée sans coût pour l'Utilisateur.

Les Utilisateurs Parents d'Elèves Mineurs Utilisateurs de l'Application s'engagent à assister lesdits Elèves dans la réalisation des actions nécessaires aux mises à jour prévues au présent article « Mises à jour ».

L'Utilisateur est par ailleurs informé qu'il est en droit de refuser une telle mise à jour non nécessaire au maintien de la conformité de l'Application ou des Services et, le cas échéant, de la désinstaller, si la mise à jour a une incidence négative sur son accès à l'Application ou aux Services ou sur son utilisation de ceux-ci. L'Utilisateur dispose en tout état de cause du droit de résoudre les CGU, sans frais, à tout moment à sa convenance dans les conditions prévues à l'article « Résolution par l'Utilisateur ».

8.3 Parcours de création de Compte

Pour créer son Compte sur l'Application, un Elève ou un Parent doit télécharger l'Application à partir de son magasin d'applications sur son téléphone mobile, puis saisir son login et son code d'activation par défaut communiqué par l'Etablissement Scolaire auquel il est rattaché (en qualité d'Elève dudit Etablissement ou de Parent d'un Elève dudit Etablissement), et accepter les présentes CGU.

Lorsqu'un Connecteur ENT est activé pour l'établissement, OxyMoov peut importer les données strictement nécessaires (identité, liens familiaux, créneaux scolaires, date de naissance...). Avant l'acceptation des CGU, l'utilisateur vérifie les informations préremplies et complète ensuite les champs demandés dans l'application. »À la suite de l'acceptation des CGU par l'Utilisateur, OxyMoov importera de l'ENT de l'Etablissement Scolaire concerné les données nécessaires à la création de Compte et à l'utilisation de l'Application, à savoir :

- les nom et prénom de l'Utilisateur, et des Elèves Mineurs et Majeurs écoliers (si l'Utilisateur est un Parent) ou des Parents (si l'Utilisateur est un Elève Mineur ou Majeur écolier) qui lui sont rattachés ;
- les liens familiaux
- les heures d'entrée et de sorties de l'Etablissement Scolaire de l'Utilisateur (si l'Utilisateur est un Elève) ou des Elèves Mineurs ou Majeurs écoliers qui lui sont rattachés (si l'Utilisateur est un Parent) ;
- ainsi que la date de naissance de l'Utilisateur (si l'Utilisateur est un Elève) ou des Elèves Mineurs ou Majeurs écoliers qui lui sont rattachés (si l'Utilisateur est un Parent).

Au cours de l'onboarding : après connexion et acceptation CGU et prise de connaissance de la politique de confidentialité, l'Utilisateur doit ensuite renseigner l'ensemble des informations qui lui sont demandées dans l'Application (cf. diverses garanties et attestations sur l'honneur, coordonnées complémentaires (ex : point de rendez-vous pour la prise en charge ou la dépose de l'élève, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone), Rayon de visibilité, Distance maximale de détournement acceptée, son consentement ou non à être géolocalisé pour l'adulte uniquement lors de ses Trajets, si l'Utilisateur est un Parent, le consentement à être visible par l'autre Parent des Elèves qui lui sont rattachés, des informations sur sa voiture s'il souhaite être Organisateur ou Accompagnateur de Trajets en voiture, des informations sur les plannings de résidence alternée et les lieux de prise en charge et de dépose de l'Elève lors des Trajets, des informations sur le fait que l'Elève rentre déjeuner au domicile,...).

Attention : les informations qui doivent être saisies par l'Utilisateur, après import des informations récupérées du logiciel de vie scolaire, sont différentes en fonction de l'Utilisateur concerné (cf. Parent ou Elève notamment) et doivent, par principe, être complétées par l'Utilisateur concerné lui-même, dans son propre Compte (cf. les informations concernant les Utilisateurs Parents doivent être saisies par les Parents dans leur Compte et les informations relatives aux Utilisateurs Elèves doivent être saisies par les Utilisateurs Elèves dans leur Compte).

Toutefois, lorsque l'Utilisateur est un Elève Mineur, la création de son Compte par ses soins ne sera effective qu'après obtention de l'autorisation d'un de ses Parents devant lui-même être Utilisateur de l'Application, et :

- certaines fonctionnalités de son Compte seront expressément soumises au consentement ou à l'autorisation conjoint(e) de l'Elève et d'un de ses Parents ou au seul choix d'un des Parents (ou pourront être modifiées par ses Parents), soit dans le cadre du processus de création de Compte du Parent soit ultérieurement, telles que le consentement à ce que l'Elève soit Autonome, ou encore, si l'Elève a moins de 15 ans, le consentement à ce qu'il puisse être géolocalisé pendant ses Trajets) ;
- certaines informations devront être complétées par les Parents de l'Elève, comme par exemple certaines attestations sur l'honneur concernant l'Elève si ce dernier a moins de 15 ans, ou encore, sauf si l'Elève est Autonome, les informations sur le fait de savoir si l'Elève rentre déjeuner à domicile ainsi que les informations sur les éventuels plannings de résidence alternée et les lieux de prise en charge et de dépose de l'Elève lors des Trajets,...

Certaines garanties ou attestations sur l'honneur sont nécessaires pour bénéficier de et/ou utiliser tout ou partie des Services proposés au sein de l'Application (par exemple, un Elève qui ne garantit pas dans l'Application, ou dont un Parent (si l'Elève n'est pas Autonome) ne garantit pas dans l'Application, qu'il dispose d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance scolaire ne pourra pas participer à un Trajet, quel qu'il soit), ce dont il résulte que la responsabilité de 123Green ne pourra pas être engagée en cas d'impossibilité pour un Utilisateur de bénéficier de tout ou partie des Services du fait d'une absence de garantie ou d'attestation sur l'honneur dans l'Application. Les conséquences de l'absence de ces garanties ou attestations sur l'honneur sont présentées dans l'Application, via des fenêtres (ou « *pop-in* ») pouvant être affichées par l'Utilisateur au moyen des fonctionnalités prévues à cet effet dans l'Application.

Les informations à communiquer peuvent différer en fonction du Profil de l'Utilisateur et des typologies de Trajets que l'Utilisateur propose ou auxquels il souhaite participer, ou encore des éléments dont il atteste (par exemple, un Utilisateur qui ne garantit pas qu'il ne présente aucune contre-indication ni incapacité à conduire ne pourra pas organiser ou accompagner des Trajets en voiture, et ne se verra donc pas demander d'informations relatives à sa voiture).

Avant la fin du parcours de création de Compte, l'Utilisateur verra s'afficher une page comportant un récapitulatif des informations saisies lors de sa création de Compte, lui permettant de les visualiser et de corriger d'éventuelles erreurs avant de finaliser sa création de Compte au moyen de la fonctionnalité ou du bouton prévu(e) à cet effet dans l'Application.

Lorsque l'Utilisateur est un Parent ou un Elève Majeur, la création de son Compte sera alors considérée comme validée à l'issue de la finalisation de sa création de Compte. 123Green lui enverra un mail de confirmation de création de Compte, contenant en pièce jointe les présentes CGU dans leur version acceptée au jour de la création du Compte. Lorsque l'Utilisateur est un Elève Mineur, la création de son Compte ne sera considérée comme validée qu'après finalisation de sa création de Compte et acceptation de sa création de Compte par un de ses Parents, Utilisateur de l'Application. 123Green lui enverra un mail de confirmation de création de Compte, contenant en pièce jointe les présentes CGU dans leur version acceptée au jour de la création du Compte.

L'Utilisateur est seul responsable des informations figurant dans son Compte, qu'elles aient été importées depuis le logiciel de vie scolaire (ex : identité, point de rendez-vous, nom et prénom des Elèves Mineurs ou Majeurs écoliers qui lui sont rattachés si l'Utilisateur est un Parent,...) ou saisies par ses soins (ex : numéro de téléphone, adresse de courrier électronique, attestations sur l'honneur et garanties, etc.), ainsi que de leur véracité, de leur exactitude et de leur mise à jour. Il s'engage à ce que ces informations soient véritables, correctes et exactes (c'est-à-dire qu'elle reflètent exactement la réalité), et à les tenir à jour en permanence. Cette responsabilité incombe aux Utilisateurs Parents pour les informations qui doivent être fournies par leurs soins concernant les Elèves qui leur sont rattachés (ex : attestation sur l'honneur d'assurance scolaire ou d'assurance responsabilité civile pour les Elèves de moins de 15 ans qui leur sont rattachés), étant précisé que les Utilisateurs Parents sont également responsables de s'assurer de la véracité, de l'exactitude et de la mise à jour de l'ensemble des informations concernant les Elèves Mineurs qui leur sont rattachés, conjointement avec les Elèves concernés si ces derniers disposent d'un Compte sur l'Application. Certaines informations ne peuvent pas être modifiées ou mises à jour directement dans l'Application par l'Utilisateur, et nécessitent une modification ou une mise à jour des informations figurant dans l'ENT de l'Etablissement Scolaire auquel l'Utilisateur est rattaché, afin d'être répercutées dans l'Application via l'interconnexion aux données du logiciel de vie scolaire (cf. infra). Dans une telle hypothèse, l'Utilisateur (ainsi que ses Parents Utilisateurs si l'Utilisateur est un Elève Mineur) s'engage(nt) à se rapprocher de l'Etablissement Scolaire et à effectuer les démarches nécessaires à de telles modifications ou mises à jour sans délai, le cas échéant accompagné de ses Parents si leur intervention est nécessaire à cette fin.

123Green ne pourra pas être tenue responsable des conséquences ou dommages de toute nature qui pourraient résulter d'informations erronées, inexactes, ou non mises à jour dans le Compte de l'Utilisateur, sous réserve que le caractère erroné, inexact ou non mis à jour desdites informations ne résulte pas d'un manquement par 123Green à l'une de ses propres obligations au titre des CGU ou des dispositions légales et/ou réglementaires qui lui sont applicables et sous réserve des hypothèses légales de responsabilité de plein droit auxquelles 123Green serait soumise (123Green

pouvant toutefois s'exonérer de sa responsabilité, même dans de telles situations, sur la base d'exonérations de responsabilité prévues par les textes applicables).

Par ailleurs, les Utilisateurs Parents sont seuls responsables du choix de laisser aux Elèves Mineurs qui leur sont rattachés le soin de gérer eux même leurs Trajets, la saisie des jours où il rentre déjeuner à leur domicile, ou leur planning de résidence alternée (et les lieux de prise en charge et de dépose associés), c'est-à-dire de les désigner comme Autonomes, ce dont il résulte que la responsabilité de 123Green ne pourra en aucun cas être engagée pour toute conséquence pouvant résulter d'un tel choix.

Attention : l'Utilisateur est informé que toutes les informations relatives aux Elèves Mineurs et Majeurs écoliers (qu'elles soient importées depuis l'ENT ou saisies ultérieurement) sont visualisables par les Parents desdits Elèves, dans le Compte desdits Parents (à condition que ces derniers soient Utilisateurs de l'Application).

8.4 Gestion des Identifiants

Chaque Utilisateur potentiel se voit attribuer par l'Etablissement Scolaire auquel il est rattaché un login et un code d'activation par défaut lui permettant de procéder à la création de son Compte dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article « Parcours de création de Compte ». Les Utilisateurs doivent définir leur mot de passe lors de leur première connexion (en remplacement du code d'activation par défaut).

La connexion à l'Application se fait ensuite au moyen des Identifiants de l'Utilisateur (cf. login et mot de passe).

Les Identifiants de l'Utilisateur sont confidentiels, et doivent être uniques (i.e. non utilisés sur d'autres sites internet) et personnels (i.e. non partagés avec des tiers), ce dont il résulte que (i) l'Utilisateur s'interdit strictement de communiquer et/ou de partager ses Identifiants avec des tiers quels qu'ils soient (voire avec d'autres Utilisateurs), et que (ii) l'Utilisateur s'engage à apporter tous les efforts et les soins nécessaires en vue de garder secrets ses Identifiants lui permettant d'accéder à son Compte. A cet égard, l'Utilisateur s'engage à prendre toute mesure utile pour assurer cette parfaite confidentialité.

En cas de perte ou d'oubli de son login par un Utilisateur, celui-ci doit le notifier expressément à son Etablissement Scolaire sans délai. Celui-ci fera parvenir à l'Utilisateur de nouveaux Identifiants dans les meilleurs délais.

En cas de vol ou de risque ou de soupçon de compromission de la confidentialité de son mot de passe, ou dans l'hypothèse d'un accès (ou d'une tentative d'accès) non autorisé(e) à son Compte, l'Utilisateur qui en aurait connaissance devra en informer immédiatement et sans délai son Etablissement Scolaire et suivre les instructions qui lui seront le cas échéant communiquées par ce dernier, étant précisé que l'Utilisateur devra en tout état de cause modifier immédiatement son mot de passe.

En tout état de cause, le mot de passe de l'Utilisateur peut être changé à tout moment à l'initiative de ce dernier ou de 123Green (par exemple en cas de risque de compromission du mot de passe, sous réserve d'en informer préalablement l'Utilisateur, par email ou par tout autre moyen à la convenance de 123Green), étant précisé que dans tous les cas cette modification du mot de passe devra être effectuée par l'Utilisateur lui-même, et ce même si elle est à l'initiative de 123Green, au moyen de la fonctionnalité prévue à cet effet dans son Compte.

L'utilisation des Identifiants de l'Utilisateur pour se connecter à son Compte est réputée à l'égard de 123Green être imputable à l'Utilisateur s'agissant (i) des opérations effectuées par ledit Utilisateur au moyen de ses Identifiants sur ou à partir de son Compte, (ii) de toute utilisation de l'Application et/ou des Services effectuée par l'intermédiaire de la connexion à son Compte, et (iii) de tout fait ou de tout acte qui s'y rapporte, à l'exception des hypothèses dans lesquelles lesdits Identifiants ont été utilisés par un tiers du fait d'un manquement de 123Green à son obligation de sécurité des données à caractère personnel telle que prévue par les textes applicables ou du fait d'une fraude dont l'Utilisateur a été victime sans que cela résulte d'un comportement fautif ou négligent de sa part.

En outre, 123Green ne saurait être tenue responsable de tout accès frauduleux à ou de toute utilisation frauduleuse du Compte de l'Utilisateur qui serait imputable à ce dernier ou au comportement, notamment fautif ou négligent, de ce dernier, et plus généralement qui ne relèverait pas d'un manquement par cette dernière à l'une de ses propres obligations au titre des CGU ou des dispositions légales et/ou réglementaires qui lui sont applicables ou d'une hypothèse légale de responsabilité de plein droit à laquelle 123Green serait soumise (123Green pouvant toutefois s'exonérer de sa responsabilité, même dans de telles situations, sur la base d'exonérations de responsabilité prévues par les textes applicables).

8.5 Droits des Utilisateurs

Les Comptes et les Droits y afférents sont préconfigurés pour chaque Profil d'Utilisateur. Chaque Utilisateur se voit attribuer des Droits, et a donc accès à des fonctionnalités, différent(e)s en fonction de son Profil.

Chaque Compte Utilisateur d'un Elève Mineur ou d'un Elève Majeur écolier est rattaché au(x) Compte(s) de son ou ses Parents Utilisateurs, et inversement.

Parent, Elève autonome et restrictions communes

Lorsque l'Utilisateur est un Parent ou un Élève Autonome, il peut accéder à l'Application et aux Services, notamment gérer ses Trajets, sous réserve :

- des restrictions qu'il a lui-même configurées (Mode discret, refus d'être visible par l'autre Parent, blocage d'un contact du Carnet d'adresses, etc.) ;
- des limitations résultant d'informations ou d'engagements non fournis (absence de garanties, d'attestations sur l'honneur ou d'éléments requis pour certains modes de déplacement ou certaines fonctionnalités).

OxyMoov ne collecte pas de géolocalisation en temps réel ni d'historique de positions. L'organisation des Trajets repose sur des lieux et Points de rendez-vous déclarés, ainsi que sur des statuts déclaratifs lorsque ces fonctionnalités sont proposées.

Rôle et obligations des Parents

Tout Parent d'un Élève Mineur ou Majeur écolier peut consulter les Informations de Compte utiles à la sécurité et à l'organisation des Trajets de cet Élève, visualiser ses plannings et ses Trajets, ainsi que la Messagerie de Trajet lorsque l'Élève participe à un Trajet concerné. Il ne dispose pas d'un accès général à une messagerie privée en dehors de ce contexte.

Le Parent s'engage à vérifier régulièrement l'activité de l'Élève dans l'Application et à :

- sensibiliser l'Élève aux règles d'utilisation des Services et veiller au respect des présentes CGU ;
- en cas de dérive constatée (utilisation ou comportement non conforme lors d'un Trajet ou dans la Messagerie de Trajet), prendre les mesures appropriées, limiter ou faire cesser l'accès de l'Élève lorsque nécessaire, et informer sans délai 123Green à l'adresse info@oxymoov.fr, laquelle pourra prendre toute mesure qu'elle estime appropriée, y compris une suspension ou une suppression de Compte, dans les conditions visées aux articles « Suspension ou restriction d'accès » et « Fin des CGU - Résolution ».

Situations particulières

Élève non Autonome disposant d'un Compte (après autorisation parentale) : par défaut, le Parent demeure responsable de la saisie ou de la validation de certaines informations, de la gestion des plannings et de l'organisation des Trajets incluant l'Élève, l'Élève ne pouvant agir seul que dans la limite des Droits qui lui sont expressément accordés.

Élève Autonome : l'Élève gère lui-même ses plannings, Trajets et autorisations fonctionnelles couvertes par l'Autonomie. Le Parent ne pilote plus ces actions pour le compte de l'Élève autonome, mais peut conserver un accès aux informations de sécurité et aux Trajets de la Famille selon les règles affichées dans l'Application. Tout Élève Autonome doit disposer de son propre Compte activé pour bénéficier des Services correspondant à son Autonomie.

Élève Mineur sans Compte : le Parent peut gérer les informations, plannings et Trajets de l'Élève et l'inscrire à des Trajets en son nom. L'Élève ne dispose pas alors d'Identifiants propres ; seules les fonctionnalités ne nécessitant pas de connexion individuelle de l'Élève sont accessibles.

Élève non Autonome

Lorsque l'Utilisateur est un Élève non Autonome, l'accès à l'Application et aux Services est subordonné à l'autorisation d'au moins un Parent Utilisateur. Seul(s) le ou les Parents peuvent paramétrer certaines fonctionnalités, compléter

certaines informations ou consentements, et notamment désigner l'Élève comme Autonome lorsque les conditions applicables sont remplies.

L'accès et l'utilisation des Services par un Élève non Autonome peuvent être limités en fonction des choix, autorisations, refus ou restrictions de ses Parents. L'Utilisateur reconnaît qu'un Élève non Autonome peut ne pas bénéficier de l'ensemble des Services proposés, sans que la responsabilité de 123Green ne puisse être engagée à ce titre.

Modification et retrait des autorisations

Le retrait d'une autorisation ou d'un consentement prend effet pour les nouvelles actions. Lorsque ce retrait rend impossible un Trajet déjà programmé, l'Application peut demander la désignation d'un autre Organisateur ou Accompagnateur, ou annuler le Trajet après information des personnes concernées.

9. DROIT DE RETRACTATION

L'Utilisateur dispose d'une faculté de rétractation : il dispose d'un délai légal de quatorze (14) jours pendant lequel il peut exercer auprès de 123Green son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision, étant précisé que ce délai de quatorze (14) jours court à compter de la validation de la création de son Compte.

Pour exercer son droit de rétractation, l'Utilisateur doit, avant l'expiration du délai de rétractation susvisé, informer 123Green par email adressé à l'adresse suivante info@oxymoov.fr de sa décision de se rétracter au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

L'Utilisateur peut utiliser à cette fin le modèle de formulaire de rétractation joint en annexe [insérer un lien vers l'annexe] des présentes CGU en le remplissant et en l'adressant à 123Green selon les modalités précitées, étant précisé que l'utilisation de ce modèle de formulaire est facultative et

que l'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation en adressant à 123Green, selon les modalités précitées, toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter et permettant à 123Green de l'identifier.

L'Utilisateur est informé qu'il peut également résoudre les présentes CGU à tout moment, à sa convenance et sans frais liés à cette résolution, notamment via la fonctionnalité lui permettant de procéder à la fermeture de son Compte dans l'Application, dans les conditions prévues à l'article « Résolution par l'Utilisateur ».

A toutes fins utiles, il est précisé que la charge de la preuve de l'exercice de son droit de rétractation pèse sur l'Utilisateur.

Le droit de rétractation s'exerce sans frais pour l'Utilisateur autres que ceux nécessaires à la communication à 123Green de la notification visant à informer cette dernière de l'exercice par l'Utilisateur de ce droit (et qui sont à sa charge).

L'Utilisateur qui exerce son droit de rétractation est informé qu'il n'aura donc plus accès à l'Application et aux Services. Dans la mesure où les présentes CGU n'imposent pas à l'Utilisateur le paiement d'un prix ou un avantage direct à procurer par ses soins à 123Green en contrepartie de la mise à disposition de l'Application et des Services, l'exercice par l'Utilisateur de son droit de rétractation ne donnera lieu à aucune possibilité pour ce dernier d'obtenir une réduction de prix ou un remboursement de prix ou la restitution d'un avantage. Les stipulations de l'article « Conséquences de la fin des CGU » sont applicables en cas d'exercice par l'Utilisateur de son droit de rétractation.

Lorsque l'Utilisateur est un Elève Mineur, cette faculté de rétractation peut également être exercée par l'un de ses Parents pour le compte dudit Elève, étant précisé que toute demande de rétractation effectuée par l'Elève nécessitera d'être validée par un de ses Parents. Si l'Utilisateur est un Elève Majeur écolier, les Parents Utilisateurs dudit Elève seront informés de l'exercice par ce dernier de son droit de rétractation.

10. MISE A DISPOSITION DE L'APPLICATION ET DES SERVICES

Une fois la création du Compte de l'Utilisateur validée dans les conditions et modalités prévues aux présentes CGU, 123Green procède, au bénéfice de l'Utilisateur, sans retard injustifié, à la mise à disposition de l'Utilisateur de l'Application et des Services, conformément à et selon les Droits de l'Utilisateur, déterminés en fonction de son Profil et des choix effectués et autorisations (ou refus d'autorisations ou restrictions) donnés par ses Parents si l'Utilisateur est un Elève Mineur.

Ainsi, 123Green sera considérée comme s'étant acquittée de son obligation de fourniture de l'Application et de fourniture des Services lorsque l'Application sera rendue disponible ou accessible pour l'Utilisateur conformément à et selon les Droits de l'Utilisateur, déterminés en fonction de son Profil et des choix effectués et autorisations (ou refus d'autorisations ou restrictions) donnés par ses Parents si l'Utilisateur est un Elève Mineur.

En cas de manquement de 123Green à son obligation de fourniture de l'Application et des Services dans les conditions susvisées, l'Utilisateur pourra, à sa convenance, soit résoudre les présentes CGU, dans les conditions prévues à l'article « Résolution par l'Utilisateur », soit mettre en demeure 123Green, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de s'exécuter sans retard injustifié (sans préjudice de la possibilité pour l'Utilisateur de résoudre tout de même les présentes CGU à tout moment, dans les conditions précitées).

Lorsque l'Utilisateur est un Elève Mineur, les démarches prévues au paragraphe précédent peuvent également être effectuées par l'un de ses Parents pour le compte dudit Elève, étant précisé que la résolution des CGU nécessitera d'être réalisée par un Parent dudit Elève ou a minima d'être validée par ce dernier, dans les conditions prévues à l'article « Fin des CGU - Résolution ».

11. DESCRIPTION DES SERVICES ET REGLES SPECIFIQUES D'UTILISATION DES SERVICES

Les Services proposés via l'Application sont les suivants, étant précisé que les Services, et plus généralement les fonctionnalités, proposés par l'Application et/ou la présentation de celle-ci (ex : charte graphique, rubriques,...) pourront être enrichis ou modifiés à tout moment par 123Green, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre, sous réserve que ces modifications n'engendrent pas de modification ou de diminution des droits de l'Utilisateur au titre des présentes CGU. Tout nouveau Service ou toute nouvelle fonctionnalité sera réputée faire partie intégrante de l'Application et des Services, et sera donc régi par les présentes CGU.

11.1 Création d'un carnet d'adresses

L'Application permet aux Utilisateurs de créer et de gérer un Carnet de contacts afin de faciliter l'organisation des Trajets scolaires dans un environnement sécurisé. Le Carnet de contacts est exclusivement destiné à permettre aux Utilisateurs :

- d'identifier les personnes avec lesquelles ils peuvent organiser un Trajet ;
- d'envoyer et de recevoir des invitations à une mise en relation ;
- d'organiser des Trajets avec les personnes concernées et, le cas échéant, avec les membres de leur Famille ;
- d'accéder aux informations strictement nécessaires à l'organisation des Trajets ;
- de communiquer avec leurs contacts au moyen des fonctionnalités de l'Application.

Le Carnet de contacts ne constitue pas un réseau social et ne doit pas être utilisé à des fins étrangères à l'organisation et au suivi des Trajets.

Un Utilisateur peut rechercher un autre Utilisateur dans l'Application et lui adresser une invitation à une mise en relation. Selon les fonctionnalités proposées, l'invitation est transmise par l'application. L'Utilisateur à l'origine de

l'invitation s'engage à utiliser les coordonnées de la personne invitée uniquement à cette fin et à ne pas envoyer d'invitations répétées, abusives ou non sollicitées. La personne invitée n'est ajoutée au Carnet de contacts qu'après avoir accepté la demande de mise en relation. Avant cette acceptation, les informations personnelles des Utilisateurs ne sont pas rendues visibles, à l'exception des informations strictement nécessaires à l'identification et à l'envoi de l'invitation.

Après acceptation, certaines Informations de Compte peuvent être intégrées dans les Carnets de contacts respectifs des Utilisateurs, notamment :

- les nom et prénom ou le nom d'usage ;
- la photographie de profil ou l'avatar ;
- le statut de l'utilisateur (parent) ;
- l'établissement scolaire concerné ;
- les membres de la Famille associés à l'organisation des Trajets ;
- la date de mise en relation ;
- les coordonnées dont le partage a été expressément autorisé.

Seules les informations nécessaires à l'organisation des Trajets sont affichées.

La mise en relation avec un Élève n'est possible que si son responsable légal l'a autorisée.

L'acceptation d'une invitation à participer à un Trajet ou d'une demande pour rejoindre un Trajet peut entraîner la création d'une mise en relation entre les Utilisateurs concernés.

Cette mise en relation permet aux Organismes, Accompagnateurs, Participants et responsables légaux concernés d'accéder aux informations nécessaires à l'organisation du Trajet, dans les limites des droits et des paramètres de confidentialité définis dans l'Application.

L'acceptation d'un Trajet n'autorise pas l'utilisation des informations obtenues à d'autres fins.

Le numéro de téléphone d'un Utilisateur est masqué par défaut lors de la création ou de l'acceptation d'une mise en relation.

Il ne peut être rendu visible dans le Carnet de contacts que lorsque la personne concernée en a autorisé le partage conformément à ses paramètres de confidentialité. Lorsque l'Application le prévoit, l'Utilisateur destinataire peut également activer ou désactiver l'affichage du numéro dans la fiche du contact.

Le numéro de téléphone est exclusivement communiqué afin de faciliter l'organisation des Trajets scolaires. Il ne peut notamment pas être utilisé :

- à des fins commerciales ou publicitaires ;
- pour contacter une personne sans rapport avec un Trajet ;
- pour exercer une pression, envoyer des messages répétés ou adopter un comportement inapproprié ;
- pour être transmis à un tiers sans l'accord de la personne concernée.

Chaque Utilisateur peut modifier ses choix de partage et retirer son autorisation à tout moment depuis les paramètres de confidentialité de l'Application. La modification s'applique aux affichages futurs, sans permettre à 123Green d'effacer les coordonnées qui auraient déjà été enregistrées par un autre Utilisateur en dehors de l'Application.

Chaque Utilisateur peut bloquer un autre Utilisateur depuis sa fiche contact au moyen de la fonctionnalité « Bloquer l'utilisateur ».

Lorsqu'un Utilisateur est bloqué :

- les Utilisateurs concernés ne peuvent plus s'envoyer de messages ;
- ils ne peuvent plus s'adresser d'invitations à une mise en relation ou à un Trajet ;
- ils ne sont plus proposés dans les suggestions de contacts ou de Trajets ;
- leurs profils et leurs informations ne sont plus visibles, sauf lorsque leur conservation ou leur affichage est strictement nécessaire pour des raisons de sécurité, de preuve ou de respect d'une obligation légale.

Lorsque vous bloquez quelqu'un dans votre carnet de contacts, seul votre compte est concerné. Aucun membre de votre famille ni de la sienne n'est bloqué automatiquement, et personne n'est averti du blocage. Seul vous pouvez consulter et gérer votre liste de personnes bloquées.

Lorsqu'un Trajet en cours implique déjà les Utilisateurs concernés, 123Green peut maintenir temporairement l'accès à certaines informations indispensables à la sécurité ou à la bonne réalisation du Trajet.

L'Utilisateur peut consulter la liste des personnes bloquées depuis l'écran « Personnes bloquées » et débloquer une personne à tout moment. Le déblocage permet à nouveau l'utilisation des fonctionnalités de mise en relation, d'invitation, de messagerie et d'accès aux informations nécessaires à l'organisation des Trajets, sous réserve des droits d'accès et des paramètres de confidentialité applicables. Le déblocage ne vaut pas nécessairement acceptation automatique d'une nouvelle mise en relation. Une nouvelle invitation peut être nécessaire lorsque la précédente mise en relation a été supprimée.

Chaque Utilisateur demeure responsable :

- des personnes qu'il invite ;
- des coordonnées qu'il utilise pour adresser une invitation ;
- des informations qu'il rend visibles ;
- de l'utilisation qu'il fait des informations accessibles dans le Carnet de contacts ;
- du respect de la vie privée et des droits des autres Utilisateurs.

L'Utilisateur s'engage à ne pas extraire, recopier, conserver, partager ou utiliser les informations d'un contact au-delà de ce qui est nécessaire à l'organisation des Trajets. 123Green ne peut être tenue responsable lorsqu'un Utilisateur bloqué continue à contacter un autre Utilisateur par un moyen extérieur à l'Application, notamment par téléphone, SMS, courrier électronique ou réseau social, lorsque les coordonnées concernées ont été obtenues ou enregistrées en dehors de l'Application.

11.2 Création d'un Trajet

Seules les typologies de Trajets visées dans les présentes CGU peuvent être créés dans l'Application, à savoir :

- trajet en voiture ;
- trajet à vélo ou en trottinette ;
- trajet en trottinette électrique, gyropode ou monoroue ;
- trajet à pied ;

à l'exclusion de tout autre mode de déplacement / circulation.

11.2.1 Organisation d'un Trajet

L'Application permet d'organiser des Trajets liés à la vie scolaire, étudiante ou extrascolaire. Ces Trajets se déroulent en principe en France, entre un domicile ou Point de rendez-vous et un Établissement auquel l'Organisateur ou les Participants sont rattachés. Des étapes intermédiaires de prise en charge ou de dépose peuvent être ajoutées lorsque l'Application le permet.

Seuls un Parent ou un Élève Autonome peuvent être Organisateur. Un Élève Mineur ne peut organiser un Trajet seul qu'après avoir été désigné Autonome par un Parent. Lorsque l'Application le prévoit, un Accompagnateur peut être désigné ; il ne peut alors être qu'un Parent ou un Élève Autonome, selon son âge et le mode de déplacement choisi.

Pour être publié, un Trajet doit comporter l'ensemble des informations demandées dans l'Application, notamment la date, les horaires, les Participants, les Points de rendez-vous de départ et d'arrivée, les étapes éventuelles, l'heure de départ ou d'arrivée souhaitée, le mode de déplacement, la visibilité du Trajet et, le cas échéant, la récurrence sur une période donnée.

Les horaires peuvent être saisis manuellement ou préremplis à partir de l'agenda scolaire ou du planning lorsqu'un Connecteur ou un calendrier est disponible. Lorsque l'Organisateur est Parent, les Élèves sans Compte ou non Autonomes qui lui sont rattachés et déjà concernés par le Trajet doivent figurer parmi les Participants.

Les modes de déplacement proposés dans l'Application comprennent notamment le déplacement à pied, à vélo et en voiture. D'autres modes pourront être proposés ultérieurement. Pour un Trajet en voiture, l'Organisateur indique le véhicule utilisé et le nombre de places réellement disponibles pour d'éventuels Participants invités.

L'Organisateur choisit la visibilité du Trajet. Celui-ci peut rester limité à sa Famille ou à son Cercle de confiance, ou être proposé à d'autres Utilisateurs éligibles dans le périmètre qu'il a défini.

Un Trajet public peut apparaître dans les suggestions adressées aux Utilisateurs éligibles. Seules les Informations de Compte utiles à l'organisation sont alors visibles, dans la limite du rayon de visibilité et de la distance maximale de détour configurés par l'Organisateur. La publication d'un Trajet public n'emporte jamais acceptation automatique d'une participation.

Un Trajet privé n'apparaît pas dans les suggestions ouvertes. L'Organisateur invite alors les Utilisateurs de son choix dans les conditions prévues à l'article « Participation à un Trajet ».

Lorsqu'un Élève Autonome crée un Trajet, ses Parents en sont informés via l'Application. Ils peuvent consulter les informations utiles sur ce Trajet et accéder à la Messagerie de Trajet associée lorsqu'ils y sont autorisés.

Lorsqu'un Parent crée un Trajet concernant un Élève non Autonome ou sans Compte, l'Élève en est informé via l'Application s'il dispose d'un Compte. Dans le cas contraire, cette information relève du Parent Organisateur, qui demeure responsable de la communication à l'Élève de toute information utile sur le Trajet.

règle contraire affichée dans l'Application pour un mode de déplacement ou un Profil donné, l'Organisateur doit être présent pendant le Trajet ou désigner un Accompagnateur habilité. L'Organisateur garantit, le cas échéant, avoir obtenu l'accord préalable de l'Accompagnateur désigné.

L'Organisateur et, le cas échéant, l'Accompagnateur s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour réaliser le Trajet tel qu'il a été publié. Ils ne l'annulent ou ne le modifient substantiellement qu'en cas d'imprévu indépendant de leur volonté.

En cas d'annulation, de modification substantielle ou de retard, l'Organisateur ou l'Accompagnateur en informe sans délai les Participants via l'Application. Les Parents des Participants mineurs ou majeurs écoliers sont également informés lorsque l'Application le permet.

Lorsque la fonctionnalité est disponible, l'Application peut proposer à un Participant ou à un Parent éligible de reprendre l'organisation d'un Trajet annulé ou modifié, sous réserve qu'il dispose du Profil requis. Cette proposition n'impose aucune obligation de reprendre le Trajet.

Une fois le Trajet créé, l'Organisateur peut le proposer à d'autres Utilisateurs ou répondre à des demandes de participation, dans les conditions prévues à l'article « Participation à un Trajet ».

11.2.2 Participation à un Trajet

L'Application permet de consulter ou de rechercher certains Trajets publics publiés par des Organisateurs, en fonction notamment du lieu et de l'horaire de prise en charge ou de dépose recherchés, du rayon de visibilité autorisé par l'Organisateur et de la distance maximale de détour qu'il a fixée.

Un Utilisateur peut demander à participer à un Trajet pour lui-même ou, s'il est Parent, pour un Élève qui lui est rattaché et qui ne dispose pas de Compte ou n'est pas Autonome. Un Élève Mineur ne peut gérer seul sa participation qu'après avoir été désigné Autonome par un Parent.

Un Participant est en principe un Élève rattaché à un Établissement. La participation se fait entre son domicile ou Point de rendez-vous — ou, s'il est Mineur, celui de ses Parents — et l'Établissement auquel il est rattaché, ou inversement, sous réserve des règles affichées dans l'Application.

Pour solliciter une participation, l'Utilisateur adresse une demande à l'Organisateur du Trajet et indique pour quel Participant elle est effectuée. Seuls les Utilisateurs dont le parcours est compatible avec le Trajet, compte tenu notamment de la distance maximale de détour fixée par l'Organisateur, peuvent formuler une telle demande.

L'Organisateur accepte ou refuse librement la demande. Il est invité à y répondre dans un délai raisonnable. En cas d'acceptation, l'Utilisateur à l'origine de la demande, l'Élève concerné s'il dispose d'un Compte, ainsi que les Parents de l'Élève Autonome mineur ou majeur écolier ayant demandé sa propre participation, reçoivent une confirmation via l'Application.

L'Organisateur peut également proposer son Trajet à des Élèves visibles dans son rayon de visibilité ou figurant dans son Carnet d'adresses. Si l'Élève proposé est Autonome et dispose d'un Compte, la proposition lui est adressée directement. Dans le cas contraire, elle est adressée au Parent de l'Élève.

En cas d'acceptation, l'Organisateur, l'Élève concerné s'il dispose d'un Compte et les Parents de l'Élève Autonome mineur ou majeur écolier ayant accepté pour lui-même sont informés via l'Application.

Si le Participant est un Élève Mineur ou Majeur écolier, ses Parents peuvent consulter via l'Application les informations utiles sur le Trajet et accéder à la Messagerie de Trajet associée lorsqu'ils y sont autorisés.

123Green recommande vivement à l'Organisateur, à l'Accompagnateur le cas échéant, au Participant et aux Parents concernés de se mettre en contact avant un premier Trajet mutualisé, notamment par téléphone ou via la Messagerie de Trajet, et de se rencontrer lorsque cela est possible, en particulier lorsque les personnes ne se connaissent pas encore.

Le Participant s'engage à faire ses meilleurs efforts pour honorer sa participation au Trajet et à respecter les horaires et Points de rendez-vous convenus.

Si le Participant ne dispose pas de Compte, ses Parents s'engagent à lui transmettre toutes les informations utiles, notamment les lieux et horaires de prise en charge et de dépose, afin qu'il puisse participer au Trajet.

En cas d'imprévu, le Participant, ou ses Parents s'il ne dispose pas de Compte ou n'est pas Autonome, annule sa participation dans les meilleurs délais via l'Application.

Si l'annulation est effectuée par un Élève Autonome mineur ou majeur écolier disposant d'un Compte, ses Parents en sont informés. Si elle est effectuée par un Parent pour le compte d'un Élève, celui-ci en est informé lorsqu'il dispose d'un Compte. Pour tout Élève sans Compte, l'information relève de ses Parents.

Une absence ou un imprévu doit être signalé immédiatement dans l'Application ou, le cas échéant, par téléphone lorsque les coordonnées ont été volontairement partagées entre les Utilisateurs.

11.2.3 Proposition de réciprocité

Tout Organisateur d'un Trajet peut indiquer une « demande de réciprocité », c'est-à-dire s'il souhaite que les Participants ou des Utilisateurs Parents des Participants qui seraient amenés à participer aux Trajets qu'il organise acceptent d'être eux-mêmes Organisateurs de certains autres Trajets demandés par l'Utilisateur à l'origine de la « demande de réciprocité » (sous réserve qu'ils disposent des Droits nécessaires pour être Organisateurs).

Dans une telle hypothèse, un Utilisateur qui reçoit une proposition à participer (ou à ce qu'un Elève qui lui est rattaché participe) de la part de l'Organisateur du Trajet ou fait une demande de participation auprès de l'Organisateur du Trajet, pour lui-même ou pour un Elève qui lui est rattaché (dans les conditions et selon les modalités visées à l'article « Participation à un Trajet »), devra en retour accepter d'organiser certains des Trajets parmi ceux mentionnés par l'Organisateur dans sa « demande de réciprocité ». A défaut, il (ou l'Elève qui lui est rattaché et pour lequel il reçoit une proposition ou fait une demande de participation) ne pourra pas participer au Trajet organisé par l'Organisateur à l'origine de la « demande de réciprocité ». Dans l'hypothèse où la « demande de réciprocité » est acceptée, a minima pour certains Trajets, et que la participation de l'Elève concerné est acceptée dans les conditions prévues à l'article « Participation à un Trajet », alors l'Utilisateur ayant accepté la « demande de réciprocité » devient Organisateur des Trajets mentionnés dans la « demande de réciprocité » qu'il a acceptée. L'information des Utilisateurs concernés, de leurs Parents Utilisateurs les Utilisateurs concernés sont Mineurs Autonomes ou Majeurs écoliers, ainsi que des Participants et de leurs Parents Utilisateurs si les Participants sont Mineurs Autonomes ou Majeurs écoliers, est effectuée selon les mêmes modalités que celles prévues aux articles « Organisation d'un Trajet » et « Participation à un Trajet ».

11.2.4 Demande d'organisation et d'accompagnement de Trajet

Une demande d'organisation et d'accompagnement d'un Trajet peut également être créée par un Utilisateur Parent qui recherche un autre Utilisateur Parent (ou un Utilisateur Elève Autonome) pour organiser un Trajet et accompagner des Elèves ne disposant pas de Compte ou non Autonomes qui lui sont rattachés. Une telle demande peut alors être adressée par l'Utilisateur Parent à l'origine de la demande à un ou plusieurs Utilisateurs Parents ou Utilisateurs Elèves Autonomes de son carnet d'adresses, visant à ce que l'Utilisateur destinataire de la demande organise et accompagne ce Trajet (sous réserve que ce dernier dispose des Droits nécessaires à cet effet). En cas d'acceptation par l'Utilisateur destinataire de la demande, il devient Organisateur et Accompagnateur du Trajet, et les Elèves concernés deviennent Participants au Trajet. L'information des Utilisateurs concernés, de leurs Parents Utilisateurs les Utilisateurs concernés sont Mineurs Autonomes ou Majeurs écoliers, ainsi que des Participants et de leurs Parents Utilisateurs si les Participants sont Mineurs Autonomes ou Majeurs écoliers, est effectuée selon les mêmes modalités que celles prévues aux articles « Organisation d'un Trajet » et « Participation à un Trajet ».

11.2.5 Règles spécifiques régissant les Trajets

Liminaire

Préalablement à l'organisation, à l'accompagnement ou à la participation à un Trajet, l'Utilisateur accepte la charte de bonne conduite mise à disposition dans l'Application (la « Charte de Trajet »), qui rappelle les règles de sécurité et de bon comportement applicables aux Trajets. L'Application peut en outre mettre à la disposition de l'Utilisateur des contenus pédagogiques de prévention routière ; ces contenus sont fournis à titre purement informatif et ne se substituent pas au respect du Code de la route ni aux obligations de l'Utilisateur au titre des présentes CGU.

Les Utilisateurs mis en relation grâce à l'Application sont seuls responsables l'un à l'égard de l'autre du respect des présentes CGU et de l'exécution de leurs engagements réciproques de réaliser le Trajet (cf. Organisateur et Accompagnateur) et/ou d'y participer (cf. Participant).

Les Utilisateurs agissent sous leur seule et entière responsabilité dans le cadre de l'organisation, de la réalisation et de la participation à des Trajets, notamment conformément aux dispositions du code civil relatives au droit des obligations et à la responsabilité civile contractuelle (articles 1101 et suivants du Code Civil).

Les Utilisateurs agissent exclusivement en qualité de consommateurs les uns envers les autres, et sont donc informés qu'ils ne bénéficient, dans le cadre de l'organisation, de la réalisation ou de la participation aux Trajets, d'aucun droit de rétractation ni d'une quelconque garantie légale de conformité et/ou des vices cachés.

Pour un Trajet en voiture

L'Organisateur et l'Accompagnateur s'engagent à :

- Être titulaire d'un permis de conduire valide ou, si la voiture utilisée pour le Trajet est une voiture dite « sans permis », avoir au moins 14 ans et être titulaire du Brevet de sécurité routière (BSR / permis AM) en cours de validité ;
- Utiliser pour le Trajet une voiture de tourisme à 4 roues, disposant d'un maximum de 7 places assises, ou une voiture dite « sans permis » ;

- Être propriétaire ou le légitime détenteur de la voiture utilisée pour le Trajet ou utiliser pour le Trajet une voiture avec l'accord exprès de son propriétaire ;
- Utiliser pour le Trajet une voiture en parfait état de fonctionnement, conforme aux réglementations et usages en vigueur, et notamment pouvoir justifier d'un contrôle technique de la voiture à jour, valide, et ne présentant pas de non-conformité ou de réserve ;
- Être en mesure de justifier que la voiture utilisée pour le Trajet est couverte par une assurance automobile en cours de validité, conforme aux textes applicables, couvrant notamment la responsabilité civile du conducteur et des passagers, et que vos passagers dans le cadre de Trajets sont considérés comme des « tiers » dans votre voiture et donc couverts par votre assurance s'agissant des dommages corporels et matériels qu'ils pourraient subir ;
- Ne présenter aucune contre-indication ou incapacité, médicale ou autre, à conduire la voiture utilisée pour le Trajet, ni à accompagner des Elèves en voiture ;
- Ne pas proposer plus de places pour un Trajet que le nombre de places réellement disponibles dans la voiture au regard des capacités de celle-ci telles qu'autorisées par la réglementation applicable ;
- Ne pas prendre plus de passagers que le nombre de places disponibles dans la voiture ;
- S'assurer que chaque place proposée à un Elève dans la voiture utilisée pour le Trajet est équipée d'une ceinture de sécurité, même si la voiture est homologuée en présence de sièges dépourvues de ceintures de sécurité, et, plus généralement, que la voiture garantit la sécurité des Elèves ;
- S'assurer que tous les Elèves attachent leur ceinture de sécurité pendant tout le Trajet ;
- Faire bénéficier chaque Elève pour qui tel est requis des dispositifs de sécurité adaptés notamment à son âge et à sa taille (ex : siège enfant, réhausseur) tels qu'imposés par les réglementations applicables ;
- N'autoriser un Elève à s'asseoir sur un siège passager à l'avant de la voiture que dans les hypothèses autorisées par les réglementations applicables ;
- Ne pas porter d'écouteurs ni utiliser un téléphone en main pendant la conduite, ni utiliser tout matériel ou dispositif susceptible de limiter l'attention pendant le Trajet ;
- Respecter l'ensemble des réglementations en vigueur notamment celles relatives au Code de la route, et plus généralement à la conduite d'une voiture et aux règles de circulation en voiture.

Le Participant s'engage à :

- Attacher sa ceinture de sécurité pendant tout le Trajet ;
- Utiliser les dispositifs de sécurité adaptés notamment à son âge et à sa taille (ex : siège enfant, réhausseur) tels qu'imposés par les réglementations applicables et mis à disposition par l'Organisateur ou par l'Accompagnateur ;
- Ne pas avoir de comportement susceptible de perturber l'Organisateur ou l'Accompagnateur lors de sa conduite ;
- Respecter l'intégrité de la voiture de l'Organisateur / Accompagnateur et sa propreté.

Pour un Trajet à vélo ou en trottinette

L'Organisateur, l'Accompagnateur et le Participant s'engagent à :

- Utiliser un vélo / une trottinette en parfait état de fonctionnement et conforme aux usages et aux réglementations en vigueur ;
- Lorsque tel est imposé par la réglementation applicable, disposer d'un casque homologué et conforme aux normes en vigueur, et d'un gilet réfléchissant ;
- Être en mesure de justifier que le vélo utilisé pour le Trajet est couvert par une assurance en cours de validité conforme aux textes applicables et couvrant notamment la responsabilité civile, en cas d'utilisation d'un vélo à assistance électrique soumis à l'obligation de disposer d'une telle assurance ;
- Utiliser le vélo/ la trottinette sans passager (cf. être seul sur le vélo / la trottinette, sauf utilisation d'un dispositif spécifique adapté pour le transport de passagers à vélo dans les conditions prévues et autorisées par les réglementations applicables) ;
- Ne présenter aucune contre-indication ou incapacité, médicale ou autre, à conduire un vélo / une trottinette ni, pour ce qui concerne l'Accompagnateur, à accompagner des Elèves à vélo / en trottinette ;
- Ne pas porter d'écouteurs ni utiliser un téléphone en main pendant la conduite, ni utiliser tout matériel ou dispositif susceptible de limiter l'attention pendant le Trajet ;
- Ne pas circuler sur les trottoirs (sauf pour les cas où tel est expressément autorisé ou imposé par la réglementation applicable) ;
- Respecter l'ensemble des réglementations en vigueur notamment celles relatives à la conduite d'un vélo / d'une trottinette et aux règles de circulation à vélo / en trottinette (et notamment avoir au moins 14 ans pour certains vélos à assistance électrique, faire bénéficier de ou s'assurer que le Participant utilise (pour l'Accompagnateur) / utiliser (pour le Participant) tout dispositif de sécurité imposé par les réglementations applicables,...) ;
- Respecter l'ensemble des réglementations en vigueur notamment celles relatives aux règles de circulation piétonne en cas de déplacement « à pied vélo / trottinette à la main ».

Par ailleurs, il est recommandé de :

- Limiter le nombre de Participants, Organisateur / Accompagnateur inclus, à six (6) ;
- Placer si possible un adulte à l'avant et un autre à l'arrière du groupe pour un encadrement optimal. Si un seul adulte est présent, il est préférable qu'il se positionne à l'arrière afin de mieux surveiller le groupe et intervenir rapidement si nécessaire ;
- Veiller à ce qu'un adulte au moins accompagne le groupe, en particulier si certains Participants ont moins de 12 ans, ou quel que soit leur âge en cas d'itinéraire présentant une certaine dangerosité, de circulation dense ou d'itinéraires complexes.

Pour un Trajet en trottinette électrique, gyropode ou monoroue

L'Organisateur, l'Accompagnateur et le Participant s'engagent à :

- Utiliser l'engin sans passager (cf. être seul sur l'engin) ;
- Être en mesure de justifier que l'engin (cf. engin de déplacement personnel motorisé ou EDPM) utilisé pour le Trajet est couvert par une assurance en cours de validité conforme aux textes applicables et couvrant notamment la responsabilité civile ;
- Utiliser un engin en parfait état de fonctionnement et conforme aux usages et aux réglementations en vigueur ;
- Lorsque tel est imposé par la réglementation applicable, disposer d'un casque homologué et conforme aux normes en vigueur, et d'un gilet réfléchissant ;
- Ne présenter aucune contre-indication ou incapacité, médicale ou autre, à conduire un tel engin ni, pour ce qui concerne l'Accompagnateur, à accompagner des Elève sur un tel engin ;
- Ne pas porter d'écouteurs ni utiliser un téléphone en main pendant la conduite, ni utiliser tout matériel ou dispositif susceptible de limiter l'attention pendant le Trajet ;
- Ne pas circuler sur les trottoirs ;
- Respecter l'ensemble des réglementations en vigueur notamment celles relatives à la conduite d'un tel engin et aux règles de circulation sur un tel engin (et notamment avoir au moins 14 ans,...).

Par ailleurs, il est recommandé de :

- Limiter le nombre de Participants, Organisateur / Accompagnateur inclus, à six (6) ;
- Placer si possible un adulte à l'avant et un autre à l'arrière du groupe pour un encadrement optimal. Si un seul adulte est présent, il est préférable qu'il se positionne à l'arrière afin de mieux surveiller le groupe et intervenir rapidement si nécessaire ;
- Veiller à ce qu'un adulte au moins accompagne le groupe en cas d'itinéraire présentant une certaine dangerosité, de circulation dense ou d'itinéraires complexes.

Pour un Trajet à pied

L'Organisateur, l'Accompagnateur et le Participant s'engagent à :

- Respecter les règles de sécurité conformes aux usages et aux réglementations en vigueur ;
- Porter un gilet réfléchissant en dehors des zones urbaines et en cas de faible visibilité ;
- Adopter une marche calme et ordonnée, en restant sur le trottoir et en respectant le Code de la route ;
- Ne pas porter d'écouteurs ni utiliser tout matériel ou dispositif susceptible de limiter l'attention pendant le Trajet ;
- Utiliser exclusivement les trottoirs lorsqu'ils sont disponibles, afin de garantir une meilleure sécurité ;
- Ne présenter aucune contre-indication ou incapacité, médicale ou autre, à se déplacer à pied ni, pour ce qui concerne l'Accompagnateur, à accompagner des Elèves sur un Trajet à pied ;
- Respecter l'ensemble des réglementations en vigueur notamment celles relatives aux règles de circulation piétonne.

Par ailleurs, il est recommandé de :

- Limiter le nombre d'Elèves à six (6) ;
- Prévoir un adulte pour trois (3) enfants maximum lorsque certains Participants ont moins de 6 ans, et un adulte pour six (6) enfants maximum si tous les Participants ont au moins 6 ans ;
- Veiller à ce qu'un adulte au moins accompagne le groupe, en particulier si certains Participants ont moins de 8 ans, ou quel que soit leur âge en cas d'itinéraire présentant une certaine dangerosité, de circulation dense ou d'itinéraires complexes.

Pour un Trajet en transport en commun :

L'Organisateur, l'Accompagnateur et le Participant s'engagent à :

- Disposer d'un titre de transport nominatif, valide, et adapté à l'ensemble du Trajet (y compris pour les éventuelles correspondances dans l'hypothèse où les moyens de transport en commun utilisés dans le cadre du Trajet sont différents) ;
- Respecter les règles de sécurité et de civilité, conformes aux conditions d'utilisation propres au service de transport public et aux réglementations en vigueur ;
- Adopter un comportement respectueux, calme et discret vis-à-vis des tiers (y compris usagers et personnel des moyens de transport en commun) en évitant tout comportement bruyant et/ou inapproprié ;
- Ne présenter aucune contre-indication ou incapacité, médicale ou autre, à se déplacer en transport en commun ni, pour ce qui concerne l'Accompagnateur, à accompagner des Elèves sur un Trajet en transport en commun (exemple : claustrophobie, troubles sensoriels, etc.) ;
- Respecter les consignes de sécurité édictées par les exploitants de transport ou les autorités compétentes, notamment en cas d'incident ou de toute autre situation particulière.
- Ne pas porter d'écouteurs ni utiliser tout matériel ou dispositif susceptible de limiter l'attention pendant le Trajet ;

- Respecter l'ensemble des réglementations en vigueur notamment celles relatives aux règles de circulation au moyen de transports en commun.

Par ailleurs, il est recommandé de :

- Choisir des itinéraires simples, directs, et limitant dans la mesure du possible les correspondances, afin de réduire les risques d'égarement ou de confusion ;
- Limiter le nombre d'Elèves à six (6) ;
- Prévoir un adulte pour trois (3) enfants maximum lorsque certains Participants ont moins de 6 ans, et un adulte pour six (6) enfants maximum si tous les Participants ont au moins 6 ans ;
- Veiller à ce qu'un adulte au moins accompagne le groupe, en particulier si certains Participants ont moins de 8 ans, ou quel que soit leur âge en cas d'itinéraire présentant une certaine dangerosité, de circulation dense ou d'itinéraires complexes.

De manière générale, quel que soit le type de Trajet

A titre liminaire, il est précisé que l'Utilisateur est seul responsable des informations qu'il saisit dans le cadre de l'organisation de Trajets ou de demandes de participation à des Trajets, et s'engage à :

- Organiser et/ou demander à participer à des Trajets correspondant uniquement à des Trajets réellement envisagés et uniquement pour lui-même (ou pour l'un des Elèves ne disposant pas de Compte ou ne disposant pas des Droits pour gérer seul ses Trajets dont il est le Parent et pour lequel il demande la participation à un Trajet) ;
- Demander l'organisation et l'accompagnement de et/ou demander la réciprocité pour des Trajets réellement envisagés et uniquement pour les Elèves ne disposant pas de Compte ou ne disposant pas des Droits pour gérer seuls leurs Trajets dont il est le Parent et pour lesquels il demande la participation aux Trajets ;
- N'indiquer / ne saisir dans le cadre de l'organisation de Trajets et/ou de demandes de participation à des Trajets, que des informations véritables, correctes, exactes et mises à jour (ex : informations relatives à son identité et à ses coordonnées, au Trajet, aux Utilisateurs qui organisent, accompagnent et/ou participent au Trajet, etc.) ;
- Prévoir un temps de déplacement adapté, prenant en compte l'affluence du trafic, les contraintes de mobilité des Participants (et le cas échéant, de l'Organisateur et de l'Accompagnateur), afin de pallier tout retard éventuel.

L'Organisateur et l'Accompagnateur s'engagent, pendant le Trajet, à :

- Ne pas être sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants ;
- Réaliser le Trajet conformément aux informations et modalités (notamment mode / moyen de circulation indiqué dans l'Application) du Trajet renseignées dans l'Application dans le cadre de l'organisation du Trajet ;
- Réaliser chaque Trajet tel que décrit dans le cadre de l'organisation du Trajet et respecter les horaires et lieux convenus avec les autres Utilisateurs (notamment heures et lieux de prise en charge et de dépose) ;
- Attendre un Participant absent au lieu de prise en charge pendant une durée de 5 min (ni plus, ni moins) ;
- Rester joignable par téléphone par les Utilisateurs, au numéro de téléphone tel figurant dans son Compte au moment du Trajet.

L'Accompagnateur s'engage, pendant le Trajet, à :

- Encadrer le Trajet dans des conditions de sécurité optimale ;
- Ne pas être sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants ;
- Être particulièrement attentif aux Participants, assurer une surveillance active et constante desdits Participants, et ne pas utiliser de matériel ou de dispositif ou autre susceptible d'altérer son attention ;
- S'abstenir de prendre sous sa responsabilité plus d'Elèves que raisonnablement possible ;
- Veiller à la sécurité des Elèves. Cela implique de ne prendre aucun risque, de ne consommer aucune substance altérant l'attention et les capacités, et de conduire / d'accompagner avec vigilance et en toute sécurité.

Le Participant s'engage, pendant le Trajet, à :

- Se présenter au lieu de prise en charge convenu et être ponctuel, étant précisé que l'Organisateur et/ou l'Accompagnateur ne l'attendront pas plus de 5 min, ce que le Participant reconnaît et accepte ;
- Respecter les consignes de l'Organisateur et/ou de l'Accompagnateur ;
- Utiliser le mode / moyen de circulation indiqué dans l'Application pour le Trajet ;
- Ne pas être sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants ;
- Adopter un comportement responsable et approprié, et ne pas avoir de comportement susceptible de perturber l'Organisateur et/ou l'Accompagnateur, ou plus généralement le Trajet.

Les Utilisateurs s'engagent, pendant le Trajet, à :

- Avoir un comportement raisonnable, approprié et responsable, conforme à l'esprit d'entraide poursuivi par l'Application ;
- Respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur relatifs à la circulation, et ce en fonction du mode de circulation / déplacement choisi (cf. voiture, vélo, trottinette, trottinette électrique, gyropode, monoroue, à pied, transport en commun) ;
- Respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur relatifs au moyen de déplacement (cf. voiture, vélo, trottinette, trottinette électronique, gyropode, monoroue, transport en commun) utilisé pour le Trajet et à sa conduite, notamment s'agissant des formalités et assurances obligatoires.

Par ailleurs, outre les engagements des Utilisateurs s'agissant de l'obligation de disposer d'assurances spécifiques liées aux moyens de déplacement (cf. voiture, vélo, trottinette, trottinette électronique, gyropode, monoroue, transport en commun) utilisés pour les Trajets tels que visés ci-avant au présent article « Règles spécifiques régissant les Trajets » :

- l'Utilisateur déclare et garantit être couvert par une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pour tout dommage dont il serait à l'origine à l'égard de tout tiers, et ce dans le cadre de l'ensemble des activités qu'il sera amené à réaliser / effectuer ou auxquelles il sera amené à participer dans le cadre des Services et des Trajets ;
- l'Utilisateur, Parent d'un Elève Mineur, déclare et garantit que cet Elève est couvert par une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'Elève pour tout dommage dont ledit Elève serait à l'origine à l'égard de tout tiers, et ce dans le cadre de l'ensemble des activités qu'il sera amené à réaliser / effectuer ou auxquelles il sera amené à participer dans le cadre des Services et des Trajets ;
- l'Utilisateur Elève de 15 ans ou plus, déclare et garantit être couvert par une assurance scolaire couvrant les dommages qu'il subirait ou provoquerait lors des Trajets, et ce quel que soit le mode de circulation / déplacement ;
- l'Utilisateur, Parent d'un Elève de moins de 15 ans, déclare et garantit que cet Elève est couvert par une assurance scolaire couvrant les dommages que subirait ou provoquerait ledit Elève lors des Trajets, et ce quel que soit le mode de circulation / déplacement ;

étant précisé qu'à défaut d'avoir effectivement fourni de telles déclarations sur l'honneur dans son Compte au sein de l'Application, l'Utilisateur ne pourra pas organiser de Trajets, ni les accompagner, ni y participer.

L'Utilisateur s'engage à maintenir l'ensemble des assurances requises au titre des CGU (pour lui-même ainsi que pour les Elèves dont il est le Parent et pour lesquels il déclare et garantit avoir souscrit de telles assurances) en vigueur et valides tant qu'il dispose d'un Compte sur l'Application, et s'engage à en justifier à 123Green sur demande. En cas de doute sur l'étendue de sa couverture, il lui appartient de contacter son assureur pour s'assurer de sa conformité avec ses obligations au titre des présentes CGU. En cas de manquement à ces obligations, l'Utilisateur reconnaît et accepte sans réserve qu'il devra assumer personnellement les conséquences financières de tout dommage causé.

Les Organismes, Accompagnateurs et Participants aux Trajets garantissent le respect des engagements pris au titre du présent article « Règles spécifiques régissant les Trajets » au jour de l'organisation du Trajet mais également au jour de la réalisation de chaque Trajet.

Dans l'hypothèse où l'Organisateur désigne un Accompagnateur autre que lui-même, il garantit que ledit Accompagnateur respecte les mêmes engagements que ceux mis à la charge de l'Organisateur par le présent article « Règles spécifiques régissant les Trajets » (dans les conditions prévues à cet article) et s'en porte fort.

Tout Utilisateur qui serait témoin ou informé d'un incident ou d'un manquement aux présentes CGU dans le cadre de l'organisation, de l'accompagnement, ou de la participation à un Trajet (ex : comportement inapproprié d'un Utilisateur, règles de sécurité non-respectées,...), et plus généralement de tout manquement d'un Utilisateur aux présentes CGU, ou encore d'un manquement par un Participant ne disposant pas de Compte et pour lequel un de ses Parents a organisé sa participation à un Trajet aux stipulations des CGU relatives aux règles à respecter en qualité de Participant à un Trajet (notamment des stipulations visées aux articles « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services » et « Règles spécifiques régissant les Trajets » des CGU), est invité à le signaler à 123Green via la fonctionnalité prévue à cet effet dans l'Application accessible temporairement à la fin de chaque Trajet, ou par email adressé à l'adresse suivante : info@oxymoov.fr.

123Green se réserve le droit d'empêcher et/ou supprimer, en tout ou partie, la publication par un Utilisateur d'un Trajet ou d'une demande de participation à un Trajet en cas de Trajet qui ne serait pas conformes aux CGU ou plus généralement en cas de manquement par ledit Utilisateur aux présentes CGU ou en cas de manquement par un Participant qui lui est rattaché ne disposant pas de Compte et pour lequel l'Utilisateur Parent a organisé sa participation à un Trajet aux stipulations des CGU relatives aux règles à respecter en qualité de Participant à un Trajet (notamment des stipulations visées aux articles « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services » et « Règles spécifiques régissant les Trajets » des CGU). L'Utilisateur en sera informé par 123Green par tout moyen à la convenance de cette dernière. Si cet Utilisateur est un Elève Mineur, alors ses Parents Utilisateurs en seront également informés dans les mêmes conditions.

En tout état de cause, 123Green se réserve le droit d'intervenir auprès des Utilisateurs et des Parents des Utilisateurs et/ou Elèves concernés lorsqu'ils sont Mineurs (ex : rappel des règles d'utilisation de l'Application et des Services, ou encore des règles relatives aux Trajets, voire suspension ou restriction d'accès, ou résolution des CGU dans les conditions et selon les modalités visées aux articles « Suspension ou restriction d'accès » et « Fin des CGU - Résiliation »). Les Utilisateurs, ainsi que les Parents des Utilisateurs Mineurs et/ou Elèves Mineurs concernées, disposeront de la possibilité de faire valoir leurs observations ou réclamations en réponse auprès de 123Green par email adressé à l'adresse suivante : info@oxymoov.fr.

Toutefois, les Utilisateurs reconnaissent et acceptent expressément que 123Green n'intervient aucunement dans le règlement des différends ou litiges qui pourraient survenir entre les Utilisateurs, dont ils font leur affaire entre eux.

11.3 Service d'interconnexion aux données de l'ENT et aux horaires d'entrée et de sortie de l'Elève **Importation et synchronisation des données scolaires**

L'Application permet aux Utilisateurs d'importer certaines informations depuis l'environnement numérique de travail (« ENT ») ou le système de vie scolaire utilisé par leur Établissement Scolaire, notamment PRONOTE, ÉcoleDirecte ou tout autre service compatible avec l'Application.

Cette interconnexion peut notamment permettre :

- d'importer ou de mettre à jour certaines Informations de Compte ;
- aux Utilisateurs Élèves de consulter leurs horaires d'entrée et de sortie de l'Établissement Scolaire ;
- aux Utilisateurs Parents de consulter les horaires des Élèves Mineurs qui leur sont rattachés ;
- d'utiliser ces informations dans le cadre de l'agenda scolaire et des fonctionnalités d'organisation, de proposition ou de demande de participation à un Trajet.

Les informations issues des ENT ou des systèmes de vie scolaire sont transmises à l'Application selon un processus de synchronisation asynchrone. Sauf indication contraire au sein de l'Application, leur mise à jour est effectuée une fois par jour, généralement pendant la nuit. Ces informations ne sont donc pas actualisées en temps réel.

La date et, lorsque cela est techniquement possible, l'heure de la dernière synchronisation peuvent être affichées dans l'Application.

Les informations importées depuis les ENT ou les systèmes de vie scolaire sont mises à la disposition des Utilisateurs afin de faciliter l'utilisation de l'Application et l'organisation des Trajets.

Elles sont fournies à titre indicatif. L'emploi du temps officiel, les horaires communiqués directement par l'Établissement Scolaire ainsi que les règles d'entrée, de sortie et de prise en charge fixées par celui-ci demeurent seuls applicables.

En cas de différence entre les informations affichées dans l'Application et celles figurant dans l'ENT, le système de vie scolaire ou toute communication officielle de l'Établissement Scolaire, les informations officielles de l'Établissement Scolaire prévalent.

L'Utilisateur reconnaît que les informations affichées dans l'Application peuvent être temporairement incomplètes, inexactes, anciennes ou désynchronisées, notamment en raison :

- du caractère non instantané de la synchronisation ;
- d'un retard dans la saisie ou la mise à jour des informations par l'Établissement Scolaire ;
- d'une modification exceptionnelle ou tardive de l'emploi du temps ;
- d'une indisponibilité, d'une interruption ou d'un dysfonctionnement de l'ENT, du système de vie scolaire, du connecteur ou du réseau ;
- d'une erreur ou d'une information incomplète présente dans le système source ;
- du délai nécessaire à la transmission et au traitement des données entre les différents systèmes.

123GREEN ne garantit donc ni l'actualisation en temps réel ni l'exactitude permanente des informations provenant d'un ENT ou d'un système de vie scolaire.

Avant d'organiser, de proposer, d'accepter ou de demander à participer à un Trajet, l'Utilisateur doit vérifier l'exactitude et l'actualité de l'ensemble des informations utilisées pour ce Trajet.

Cette vérification porte notamment sur :

- les horaires de départ, d'arrivée, d'entrée et de sortie de l'Établissement Scolaire ;
- la date du Trajet ;
- les lieux de prise en charge et de dépose ;
- l'identité des Élèves concernés ;
- les éventuels changements d'emploi du temps, absences, retards, fermetures ou sorties exceptionnelles ;
- les autorisations et règles de sortie applicables au sein de l'Établissement Scolaire.

L'Utilisateur peut modifier manuellement les horaires proposés par l'Application avant de confirmer un Trajet ou une demande de participation. La confirmation d'un Trajet vaut validation par l'Utilisateur des informations qu'il a sélectionnées.

Lorsqu'un Trajet concerne un Élève Mineur, il appartient au Parent Utilisateur ou, lorsque cela est autorisé, à l'Élève Autonome, de procéder à cette vérification avec une vigilance particulière.

Dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires applicables, 123GREEN ne pourra être tenue responsable des conséquences résultant directement d'une information inexacte, incomplète, obsolète ou désynchronisée provenant d'un ENT, d'un système de vie scolaire ou d'un autre service tiers, notamment lorsqu'une modification n'a pas été enregistrée dans le système source, transmise à l'Application ou répercutée avant l'organisation ou la réalisation d'un Trajet.

123GREEN ne pourra notamment être tenue responsable d'un retard, d'une absence au point de rendez-vous, d'une erreur de prise en charge, de dépose ou d'organisation d'un Trajet lorsque cette situation résulte d'une information scolaire erronée ou non actualisée que l'Utilisateur n'a pas vérifiée avant de confirmer le Trajet.

Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas lorsque le dommage résulte d'un manquement de 123GREEN à ses propres obligations contractuelles, légales ou réglementaires, d'une faute qui lui est directement imputable, ou dans les hypothèses où sa responsabilité ne peut légalement être limitée ou exclue. Les éditeurs des ENT, systèmes de vie scolaire et connecteurs tiers demeurent responsables de leurs propres services et obligations dans les conditions prévues par leurs documents contractuels respectifs.

11.4 Service de planification de résidence alternée

En cas d'Elèves vivant en résidence alternée, l'Application permet aux Elèves Utilisateurs d'être rattachés à plusieurs domiciles (correspondant nécessairement aux adresses de domicile de leurs Parents importées depuis l'ENT et/ou éventuellement à leur propre adresse de domicile, également importée depuis l'ENT, si celle-ci est différente de celles de leurs Parents) dans leurs Informations de Compte, mais également de saisir / modifier le planning de résidence alternée (et les lieux de prise en charge et de dépose associés).

Pour les Elèves Utilisateurs Mineurs, ces informations doivent être saisies par leurs Parents Utilisateurs, sauf à ce qu'un des Parents Utilisateur ait désigné l'Elève comme Autonome. Pour les Elèves ne disposant pas de Compte, ces informations doivent être saisies par leurs Parents Utilisateurs dans le Compte de ces derniers.

Ces informations viennent alimenter les fonctionnalités d'organisation d'un Trajet et de demande de participation à un Trajet dans l'Application (cf. lors de la saisie par l'Utilisateur du lieu de départ et de destination d'un Trajet). Elles relèvent de la seule responsabilité des Utilisateurs à l'origine de leur saisie dans l'Application.

11.5 Service de géolocalisation

OxyMoov ne propose pas de service de géolocalisation en temps réel des Utilisateurs pendant les Trajets. L'Application ne collecte pas la position GPS en continu, ne fournit pas de carte de suivi des personnes et ne conserve pas d'historique de positions.

L'organisation et le suivi des Trajets reposent sur des lieux et Points de rendez-vous déclarés, sur des itinéraires indicatifs calculés à partir de ces lieux, ainsi que sur des statuts déclaratifs lorsque l'Application les propose.

Aucun Elève Mineur ne peut faire l'objet d'une géolocalisation via l'Application, quelle que soit l'autorisation parentale affichée. Toute stipulation relative à la visualisation de la position d'un Elève Mineur est sans objet.

Pour les Trajets impliquant un Elève Mineur, la confirmation du départ, de la prise en charge ou de l'arrivée s'effectue, lorsque la fonctionnalité est disponible, au moyen du Code de sécurité ou d'un autre mécanisme déclaratif prévu dans l'Application, et non par géolocalisation.

Les Utilisateurs majeurs ne sont pas géolocalisés en temps réel par OxyMoov. Ils peuvent, le cas échéant, déclarer volontairement certains statuts de Trajet dans l'Application. Ces déclarations ne constituent pas un suivi automatique de leur position.

L'Application peut afficher des distances, durées estimées et itinéraires à partir des Points de rendez-vous déclarés, au moyen de services cartographiques tiers. Ces informations sont indicatives. L'Utilisateur doit les adapter aux conditions réelles de circulation, de météo et de sécurité.

123Green ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni la disponibilité permanente de ces calculs, sous réserve des hypothèses légales de responsabilité qui ne pourraient pas être écartées.

L'Utilisateur peut gérer dans son Compte les paramètres relatifs à la confidentialité, aux notifications et aux autorisations fonctionnelles. Le refus ou la désactivation de certaines autorisations peut limiter l'accès à tout ou partie des Services, sans que la responsabilité de 123Green ne puisse être engagée à ce titre.

L'Utilisateur reconnaît que le bon fonctionnement de certaines fonctionnalités dépend aussi de son terminal, de son système d'exploitation, de sa connexion internet et des autorisations qu'il accorde à l'Application sur son téléphone mobile.

11.6 Service d'optimisation et d'horodatage de Trajet

L'Application fournit aux Utilisateurs des informations visant à faciliter l'organisation des Trajets, notamment le calcul indicatif d'itinéraires, de distances et de durées estimées à partir des Points de rendez-vous déclarés, ainsi que l'enregistrement d'horodatages et de statuts liés au déroulement d'un Trajet.

Ces informations ont une vocation d'aide à la planification. Elles ne constituent ni une obligation de parcours, ni un suivi en temps réel des personnes.

Itinéraires et optimisation indicatives

En fonction des Points de rendez-vous d'un Trajet et, le cas échéant, des conditions de circulation estimées par des services cartographiques tiers, l'Application peut proposer un itinéraire indicatif. L'Utilisateur reste seul responsable du choix effectif du parcours, des horaires retenus et des conditions de sécurité.

123Green utilise notamment des données provenant de bases cartographiques et de services tiers de navigation. Les itinéraires, distances et durées affichés peuvent être inexacts, incomplets ou indisponibles. L'Utilisateur reconnaît et accepte que les temps de Trajet communiqués ne sont que des estimations, susceptibles de varier notamment en raison de la circulation, des incidents, des retards des Participants, des travaux ou de toute autre circonstance indépendante de 123Green.

L'horodatage d'un Trajet repose sur des actions volontaires de l'Utilisateur dans l'Application, telles que la confirmation du départ, de la prise en charge ou de l'arrivée, ou l'utilisation du Code de sécurité lorsque cette fonctionnalité est proposée.

L'avancement d'un Trajet est communiqué aux Organismes, Accompagnateurs, Participants concernés et, le cas échéant, aux Parents autorisés, par le biais de notifications ou de statuts déclaratifs. Il ne repose pas sur un suivi en temps réel de la position des Utilisateurs.

123Green ne garantit ni l'exactitude, ni la fiabilité, ni la disponibilité permanente des informations d'optimisation ou d'horodatage fournies dans l'Application.

Sous réserve des dispositions légales d'ordre public qui ne pourraient pas être écartées, 123Green ne saurait voir sa responsabilité engagée pour toute erreur, omission ou imprécision concernant ces informations, ni pour toute action entreprise par un Utilisateur ou tout préjudice direct ou indirect résultant de l'utilisation ou de l'interprétation de ces informations, sauf manquement qui lui serait directement imputable au titre des présentes CGU ou des textes applicables.

11.7 Service de messagerie lié aux trajets

L'Application met à disposition une messagerie au sein de chaque Trajet afin de faciliter les échanges nécessaires à son organisation et à son bon déroulement. Cette messagerie est exclusivement destinée à la communication d'informations utiles relatives au Trajet, notamment les horaires, le lieu de rendez-vous, un retard, une modification ou toute information pratique concernant sa réalisation. Elle ne constitue ni un réseau social, ni un service de discussion générale, ni un dispositif de surveillance ou de supervision des déplacements.

La messagerie d'un Trajet est accessible à compter de la veille du départ et jusqu'à la fin du Trajet, sauf durée différente expressément indiquée dans l'Application. Son accès est strictement réservé aux Utilisateurs concernés par le Trajet, notamment :

- l'Organisateur ;
- les Accompagnateurs ;
- les Participants autorisés ;
- les responsables légaux des Élèves Mineurs concernés ;
- le cas échéant, les Utilisateurs Parents des Élèves Majeurs concernés, selon les droits d'accès définis dans l'Application.

Les Utilisateurs pouvant consulter les messages sont identifiés dans l'interface de la conversation. Un message publié dans la messagerie peut être visible par l'ensemble des personnes affichées comme destinataires. L'Utilisateur doit donc vérifier la liste des destinataires avant d'envoyer son message.

Dans le cadre de l'utilisation de la messagerie, l'Utilisateur s'engage à :

- utiliser la messagerie uniquement pour l'organisation et le suivi du Trajet ;
- transmettre uniquement les informations nécessaires à la réalisation du Trajet ;
- rédiger des messages clairs, compréhensibles et suffisamment précis ;
- faire preuve de courtoisie, de bienveillance et de respect envers les autres Utilisateurs ;
- respecter la ponctualité ainsi que les règles d'organisation convenues entre les participants ;
- vérifier l'exactitude des informations communiquées ;
- limiter la communication de données personnelles au strict nécessaire ;
- respecter la vie privée et la confidentialité des autres Utilisateurs.

L'Utilisateur s'interdit notamment :

- de publier des propos injurieux, menaçants, discriminatoires, diffamatoires, violents ou harcelants ;
- de publier un contenu illicite, inapproprié, trompeur ou contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- d'utiliser la messagerie à des fins publicitaires, commerciales, politiques, militantes ou étrangères à l'organisation du Trajet ;
- de transmettre les coordonnées ou les données personnelles d'un tiers sans son autorisation ;
- de partager des informations sensibles ou excessives concernant un Élève ou un autre Utilisateur ;
- de détourner la messagerie de sa finalité ou de perturber volontairement son fonctionnement ;
- de transmettre des liens hypertextes, lorsque cette fonctionnalité est désactivée dans l'Application ;
- de tenter de contourner les restrictions techniques mises en place par l'Application.

La messagerie peut être limitée aux messages textuels. L'envoi de liens hypertextes, d'images, de documents, de pièces jointes, d'emojis ou de tout autre contenu peut être techniquement empêché par l'Application.

L'Utilisateur peut supprimer un message qu'il a lui-même envoyé au moyen de la fonctionnalité prévue dans l'Application. La suppression rend le message inaccessible aux autres participants à la conversation. L'Utilisateur ne peut pas modifier ou supprimer les messages envoyés par d'autres Utilisateurs. Toutefois, lorsqu'un message a fait l'objet d'un signalement avant sa suppression, une copie ou une trace technique de ce message peut être conservée de manière temporaire et sécurisée afin :

- de traiter le signalement ;
- d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement de l'Application ;

- de prévenir ou constater un comportement contraire aux CGU ;
- de répondre à une obligation légale ;
- d'assurer la constatation, l'exercice ou la défense des droits de 123 GREEN ou d'un Utilisateur.

Cette copie est uniquement accessible aux personnes habilitées et pendant une durée limitée à ce qui est nécessaire à la finalité poursuivie. Les durées de conservation applicables sont précisées dans la Politique de confidentialité de l'Application.

Tout Utilisateur peut signaler un message qu'il considère comme contraire aux présentes CGU ou susceptible de compromettre la sécurité ou le bon usage de l'Application.

Le signalement peut notamment être motivé par :

- une situation de harcèlement ;
- un comportement suspect ;
- un contenu inapproprié ;
- tout autre comportement ou contenu nécessitant une vérification.

L'Utilisateur effectuant un signalement peut être invité à décrire la situation et à fournir les informations utiles à sa compréhension. Le signalement et les informations qui l'accompagnent sont accessibles uniquement aux administrateurs ou modérateurs spécialement habilités par 123 GREEN. Ils sont enregistrés afin de permettre l'analyse du signalement et d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement de la plateforme. L'Utilisateur s'engage à effectuer tout signalement de bonne foi et à ne pas utiliser cette fonctionnalité de manière abusive, mensongère ou malveillante.

En cas de signalement ou de suspicion de non-respect des présentes CGU, 123 GREEN peut examiner le message concerné ainsi que les éléments strictement nécessaires à la compréhension de la situation.

Selon la nature et la gravité des faits, 123 GREEN peut notamment :

- demander des précisions aux Utilisateurs concernés ;
- retirer ou rendre inaccessible un message ;
- adresser un avertissement à l'Utilisateur ;
- limiter temporairement l'accès à la messagerie ;
- suspendre ou supprimer un compte dans les conditions prévues par les présentes CGU ;
- transmettre les informations nécessaires aux autorités compétentes lorsque la loi l'exige ou l'autorise.

Le signalement d'un message ne conduit pas automatiquement à une sanction. Chaque situation est examinée au regard des informations disponibles et de la gravité des faits constatés.

Chaque Utilisateur demeure responsable des messages qu'il rédige, des informations qu'il communique et de l'usage qu'il fait de la messagerie. 123 GREEN fournit uniquement un outil permettant de faciliter la communication entre les personnes concernées par un Trajet. La messagerie ne vaut pas validation, contrôle ou garantie par 123 GREEN des informations communiquées par les Utilisateurs. L'Application ne supervise pas les échanges en temps réel et ne supervise pas les déplacements. Les Organisateurs, Accompagnateurs, Utilisateurs et responsables légaux restent responsables de l'organisation et du déroulement des Trajets dans les conditions prévues par les présentes CGU.

Les messages ne sont pas conservés pendant une durée indéfinie. Leur durée de conservation est déterminée en fonction des finalités de la messagerie, des besoins de sécurité, du traitement des signalements et des éventuelles obligations légales. À l'expiration de la durée applicable, les messages sont supprimés ou anonymisés, sauf lorsqu'une conservation plus longue est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

Un message déjà signalé puisse être conservé temporairement dans un espace restreint pour permettre le traitement du signalement. La durée exacte de conservation devra être fixée dans la politique de confidentialité et techniquement appliquée.

La possibilité est offerte à l'expéditeur de supprimer directement son message.

Service d'estimation du taux de décarbonation et du niveau d'activité physique

L'Application propose aux Utilisateurs une fonctionnalité permettant d'obtenir une estimation de leur taux de décarbonation personnel et de leur niveau d'activité physique en fonction des Trajets organisés sur l'Application auxquels ils participent (en qualité d'Organisateur, d'Accompagnateur ou de Participant).

Les calculs effectués par l'Application pour la fourniture de telles estimations sont basés notamment sur les Trajets réalisés par l'Utilisateur. A titre d'exemple, le calcul du taux de décarbonation tient compte des modalités des Trajets réalisés par l'Utilisateur (ex : mutualisation d'une voiture et nombre de personnes dans la voiture, Trajet effectué à vélo, en trottinette, en transport en commun ou à pied,...). Pour une autre illustration, le calcul de l'activité physique est basé sur le nombre de kilomètres parcourus lors des Trajets et le nombre de pas estimé en fonction de l'âge de l'Utilisateur. Les informations fournies par l'Utilisateur lors de l'utilisation du Service, telles que les données sur les activités physiques peuvent être collectées et utilisées par 123Green dans le but de personnaliser l'expérience de l'Utilisateur et de fournir des récompenses adaptées.

Outre les informations provenant de l'Application, les calculs précités sont basés sur des données tierces et des algorithmes estimatifs. Aussi, bien que 123Green s'efforce de fournir des résultats précis, ceux-ci sont basés sur des moyennes, des probabilités, et des statistiques, et peuvent dépendre de facteurs externes non pris en compte dans les calculs. Les résultats ne sont donc fournis qu'à titre estimatif et ne doivent pas être considérés comme des données exactes, 123Green ne pouvant garantir l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité desdits résultats, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte. En tout état de cause, 123Green ne sera en aucun cas tenue responsable de toutes conséquences ou de tous dommages qui pourraient être subis par l'Utilisateur découlant de l'utilisation ou de son incapacité à utiliser ce Service.

Génération d'une attestation relative au Forfait Mobilités durables

L'Application permet à l'Utilisateur de générer un document récapitulatif relatif à certains Trajets enregistrés dans OxyMoov, afin de l'aider à constituer une attestation pouvant être remise à son employeur dans le cadre d'une demande de Forfait Mobilités Durables. Le Forfait Mobilités Durables est un dispositif facultatif dont les conditions de mise en place, le montant et les critères d'attribution sont déterminés par l'employeur, par un accord collectif ou par la réglementation applicable à l'Utilisateur. La génération d'une attestation par l'Application ne crée aucun droit au versement du forfait et ne garantit pas l'acceptation du document par l'employeur.

L'attestation est générée à partir des informations enregistrées dans l'Application pour la période sélectionnée par l'Utilisateur.

Elle peut notamment faire apparaître :

- l'identité de l'Utilisateur ;
- le nom de son employeur, lorsqu'il choisit de le renseigner ;
- la période déclarée ;
- le nombre de Trajets réalisés selon les différents modes de déplacement enregistrés dans l'Application ;
- la date de génération du document ;
- toute autre information nécessaire à la présentation du récapitulatif.

Seuls les Trajets validés et disponibles dans l'Application au moment de la génération sont pris en compte. Les Trajets non enregistrés, supprimés, incomplets, non validés ou situés en dehors de la période sélectionnée ne sont pas comptabilisés.

Le document est généré sur la base des informations saisies, déclarées ou validées par l'Utilisateur dans l'Application.

Avant de télécharger l'attestation, l'Utilisateur doit vérifier :

- l'exactitude de son identité ;
- l'exactitude du nom de son employeur ;
- les dates de début et de fin sélectionnées ;
- le nombre et la nature des Trajets comptabilisés ;
- l'éligibilité des modes de déplacement déclarés au dispositif applicable à sa situation.

En générant et en utilisant l'attestation, l'Utilisateur certifie que les informations qui y figurent sont exactes, sincères et correspondent aux déplacements effectivement réalisés.

L'Utilisateur demeure seul responsable de toute déclaration inexacte, incomplète, mensongère ou utilisée en dehors de sa finalité.

Le document produit par OxyMoov constitue un récapitulatif établi à partir des données disponibles dans l'Application et des déclarations de l'Utilisateur.

Il ne constitue pas :

- une validation de l'éligibilité de l'Utilisateur au Forfait Mobilités Durables ;
- une décision de l'employeur ;
- une preuve irréfutable de la réalisation des déplacements ;
- un justificatif de paiement ;
- un conseil juridique, fiscal, social ou comptable ;
- une certification délivrée par une administration publique.

Pour les salariés du secteur privé, l'employeur peut demander chaque année un justificatif de paiement ou une attestation sur l'honneur relative à l'utilisation effective des moyens de déplacement éligibles.

L'employeur ou l'administration peut également demander tout document ou justificatif complémentaire nécessaire au contrôle de la demande. Dans la fonction publique, la déclaration doit notamment mentionner les modes utilisés et, selon le régime applicable, le nombre de jours concernés.

L'employeur demeure seul compétent pour :

- déterminer si le Forfait Mobilités Durables est mis en place ;
- fixer ses conditions d'attribution ;
- apprécier l'éligibilité de l'Utilisateur et des déplacements déclarés ;

- demander des justificatifs supplémentaires ;
- accepter ou refuser le document généré ;
- déterminer le montant éventuellement versé.

123 GREEN ne participe pas à la décision de l'employeur et ne peut être tenue responsable d'un refus, d'une demande de complément ou d'une absence de versement.

L'attestation est téléchargée à la demande de l'Utilisateur sur son appareil.

L'Utilisateur est responsable :

- de la conservation du document après son téléchargement ;
- de sa transmission à son employeur ;
- de la confidentialité des informations qu'il contient ;
- de toute modification apportée au document après son téléchargement ;
- de son utilisation conformément à la réglementation et aux règles définies par son employeur.

L'Application ne transmet pas automatiquement l'attestation à l'employeur, sauf si une fonctionnalité spécifique et expressément acceptée par l'Utilisateur est mise en place.

Si l'Utilisateur constate une erreur avant la génération de l'attestation, il doit modifier les informations concernées dans l'Application ou sélectionner une nouvelle période.

Lorsque l'erreur concerne un Trajet ne pouvant pas être directement corrigé, l'Utilisateur doit s'abstenir d'utiliser l'attestation concernée et contacter 123 GREEN au moyen des coordonnées indiquées dans l'Application.

Une nouvelle attestation doit être générée après toute correction.

Les informations utilisées pour générer l'attestation sont traitées dans le seul but de fournir la fonctionnalité demandée par l'Utilisateur, d'assurer la sécurité du service et, le cas échéant, de répondre aux obligations légales de 123 GREEN.

Les conditions de traitement, les durées de conservation et les droits de l'Utilisateur sont précisés dans la Politique de confidentialité accessible depuis l'Application.

1. REGLES GENERALES D'UTILISATION DE L'APPLICATION ET DES SERVICES

Dans le cadre de son utilisation de l'Application et des Services, l'Utilisateur s'engage à se conformer à l'ensemble des dispositions des CGU ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

L'Utilisateur s'engage notamment à :

- utiliser l'Application, son contenu et les Services exclusivement aux fins d'organisation des Trajets, dans les conditions et selon les modalités prévues aux présentes CGU ;
- agir, dans le cadre de l'utilisation de l'Application et des Services, exclusivement en qualité de consommateur (et non en qualité de professionnel). A cet égard, il est rappelé qu'un Utilisateur qui agirait à titre professionnel alors qu'il se présente en qualité de consommateur encourt les sanctions prévues pour les pratiques commerciales trompeuses en application de l'article L.132-2 du Code de la consommation, à savoir : *les pratiques commerciales trompeuses sont punies d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 300 000 euros ; le montant de l'amende peut être porté, de manière proportionnée aux avantages tirés du délit, à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits, ou à 50 % des dépenses engagées pour la réalisation de la publicité ou de la pratique constituant ce délit ; ce taux est porté à 80 % dans le cas de certaines pratiques commerciales trompeuses lorsqu'elles reposent sur des allégations en matière environnementale ; lorsque l'infraction a été commise par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 750 000 euros d'amende ;*
- fournir des informations exactes et à jour lors de la création de son Compte et les maintenir à jour en permanence, tout changement dans les Informations de Compte de l'Utilisateur ou encore dans la situation de ce dernier devant être répercuté dans l'Application par l'Utilisateur en temps réel, notamment s'agissant des attestations sur l'honneur et garanties qu'il déclare et/ou auxquelles il s'engage ;
- respecter les autres Utilisateurs et adopter un comportement et une attitude loyaux, courtois et bienveillants, tant dans le cadre de l'utilisation de l'Application que lors des Trajets, et éviter tout comportement offensant, injurieux, agressif ou inapproprié ;
- utiliser les données et informations des autres Utilisateurs dans le respect des dispositions légales applicables, notamment en matière de protection des données à caractère personnel et de respect de la vie privée ;
- se conformer aux bonnes pratiques et aux recommandations formulées par 123Green ;
- préserver l'image et la réputation de l'Application, des Services et de 123Green en évitant toute action qui pourrait leur porter atteinte ;
- utiliser l'Application et les Services de manière raisonnable et responsable, notamment afin de faciliter au mieux l'organisation et la gestion des Trajets.

Par ailleurs, l'Utilisateur s'interdit expressément de :

- utiliser l'Application et/ou son contenu et/ou les Services à des fins ou effets frauduleux, malveillants ou illicites ;
- utiliser l'Application et/ou son contenu et/ou les Services à des fins professionnelles, commerciales, lucratives ou autres que celles expressément prévues dans les CGU ;
- contacter d'autres Utilisateurs dans un but de démarchage professionnel et/ou commercial, c'est-à-dire aux fins de proposer auxdites personnes la vente de biens ou la fourniture de services payants, ou l'organisation d'un rendez-vous dans cet objectif, et ce par quelque moyen ou canal de communication que ce soit, et plus généralement pour toute autre finalité étrangère à l'Application et/ou aux présentes CGU ;
- demander aux Utilisateurs une participation financière, un avantage ou une contrepartie quel(le) qu'il(elle) soit, notamment lié(e) aux Trajets ;
- ouvrir plus d'un Compte sur l'Application ou créer un Compte au nom d'un tiers ;
- transmettre ses Identifiants à un tiers pour accéder à son Compte ;
- fournir ou publier des informations et/ou contenus faux, trompeurs, mensongers ou frauduleux ;
- emprunter une fausse identité ou qualité, notamment en se faisant passer pour un autre Utilisateur ;
- importer dans l'Application, publier, partager ou diffuser toutes données et/ou tous contenus autres que ceux strictement nécessaires à l'utilisation des Services ;
- importer dans l'Application, publier, partager ou diffuser tout contenu illicite, offensant, injurieux, agressif, inapproprié ou contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou tout lien de redirection vers des sites tiers comportant de tels contenus, notamment des contenus :
 - à caractère diffamatoire, obscène, raciste, sexiste, xénophobe, choquant, incitant à la haine, à la discrimination ou à la violence, menaçant, constitutif de harcèlement, à connotation sexuelle, encourageant les activités ou l'usage de substances illégales ;
 - constitutifs de corruption de Mineurs (y compris toute tentative) ;
 - portant atteinte aux droits, quels qu'ils soient, de tiers ;
 - destinés à promouvoir ou vendre ou fournir des biens et/ou services illicites ;
 - susceptibles de porter atteinte à l'intégrité, la sécurité ou la confidentialité des données et systèmes informatiques ;
- porter atteinte aux droits, quels qu'ils soient, de 123Green ou de tiers (en ce incluant les autres Utilisateurs) ou à leur image et/ou réputation ;
- utiliser les données à caractère personnel des autres Utilisateurs de manière non-conforme aux obligations qui lui seraient éventuellement applicables au titre de la réglementation relative aux traitements de données à caractère personnel ;
- communiquer les données, notamment les données à caractère personnel, et informations des Utilisateurs à tout tiers, même s'il s'agit d'un autre Utilisateur, à l'exception des hypothèses dans lesquelles une communication de telles données ou informations à un autre Utilisateur est techniquement permise ou mise en œuvre via les fonctionnalités de l'Application (attention, toute communication de telles données et informations à d'autres Utilisateurs via la messagerie instantanée est néanmoins également interdite, même si techniquement possible) ;
- utiliser un système ou un logiciel automatisé, y compris, sans s'y limiter, des "robots", des "spiders" et des "lecteurs hors ligne" pour (i) accéder aux Services d'une manière qui envoie plus de messages de demande aux Services qu'un humain ne peut raisonnablement produire dans la même période en utilisant des moyens non automatisés et/ou (ii) extraire ou aspirer toute donnée, toute information ou tout élément de l'Application ou des Services (y compris, sans s'y limiter, en utilisant des techniques de « scraping ») ;
- copier, reproduire, exporter, modifier ou assembler tout élément ou contenu de l'Application et/ou des Services, notamment dans le but de développer un service concurrent ou plus généralement dans un objectif autre que l'utilisation de l'Application conformément aux présentes CGU ;
- pratiquer l'ingénierie à rebours (ou reverse engineering), décompiler ou désassembler tout ou partie de l'Application, à l'exception de ce qui est expressément autorisé par la législation en vigueur ;
- modifier, altérer, adapter ou apporter quelque changement de quelque nature que ce soit à l'Application, à sa présentation et/ou à son contenu ;
- supprimer ou modifier la marque, le logo ou tout autre signe distinctif apposé dans l'Application ;
- ne pas procéder à toute fusion, intégration ou interconnexion, même partielle, de l'Application avec d'autres programmes ou applications informatiques ;
- vendre, louer, sous-licencier, commercialiser, distribuer, transférer ou mettre à disposition, de quelque manière que ce soit, à titre onéreux ou à titre gratuit, tout ou partie des Services et/ou des Droits et, plus largement, de l'Application à tout tiers ou de fournir tout type de prestation à des tiers en lien avec les Services et/ou les Droits et/ou l'Application (ex : prestations de consulting, de formation, d'assistance, de support, de maintenance, d'externalisation, de service bureau, de paramétrage ou de développement,...).

L'Utilisateur s'engage également à ne pas aider, encourager ou assister un tiers quel qu'il soit à réaliser des opérations ou actions interdites telles que visées au présent article « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services ».

2. MODERATION DU CONTENU UTILISATEUR

L'Utilisateur reconnaît et accepte que 123Green puisse, avant ou après la publication, modérer les Contenus Utilisateurs à l'aide d'outils automatisés et, le cas échéant, d'une analyse humaine, afin de faire respecter la loi, les droits des personnes, la sécurité des mineurs et les présentes CGU.

La modération porte notamment sur les photographies de profil, les informations publiées dans l'Application et les messages échangés dans le cadre de la Messagerie de Trajet. Il n'existe pas de messagerie privée générale en dehors du contexte d'un Trajet.

S'agissant de la Messagerie de Trajet, l'Utilisateur est informé que des filtres automatisés peuvent, avant ou après l'envoi d'un message :

- bloquer l'envoi d'un message dont le contenu est manifestement contraire aux CGU ;
- masquer tout ou partie de certains termes ;
- signaler un message aux fins de contrôle ultérieur.

Ces traitements automatisés peuvent s'effectuer sans analyse humaine préalable. Lorsqu'un message est bloqué ou modifié de cette manière, l'Utilisateur peut en être informé dans l'Application.

Tout Utilisateur peut signaler à 123Green un Contenu Utilisateur ou un comportement qu'il estime illicite, inapproprié ou non conforme aux CGU, via la fonctionnalité de signalement intégrée à l'Application ou à l'adresse info@oxymoov.fr.

Le signalement doit décrire les faits de manière loyale et permettre d'identifier le Trajet ou le contenu concerné, sans diffuser inutilement des données personnelles.

Si 123Green estime qu'un Contenu Utilisateur enfreint les lois ou réglementations applicables ou les présentes CGU, elle se réserve le droit, notamment après analyse humaine lorsque cela est nécessaire, de :

- empêcher la publication du Contenu Utilisateur ou le supprimer, en tout ou partie ;
- envoyer un avertissement à l'Utilisateur ;
- limiter une fonctionnalité ou un accès ;
- prendre les mesures prévues aux articles « Suspension ou restriction d'accès » et « Fin des CGU - Résolution » ;
- conserver les éléments nécessaires à la preuve ou transmettre des informations aux autorités compétentes lorsque la loi l'exige.

Sauf urgence liée à la sécurité d'une personne, à un contenu manifestement illicite ou à une obligation légale contraire, l'Utilisateur dont un Contenu Utilisateur serait supprimé ou dont la publication serait empêchée est informé du motif essentiel de la décision dans les conditions prévues par les textes applicables.

Si cet Utilisateur est un Élève Mineur, ses Parents en sont également informés dans les mêmes conditions. L'Utilisateur, ainsi que ses Parents lorsque l'Utilisateur est Mineur, peuvent présenter leurs observations ou réclamations à info@oxymoov.fr.

Lorsqu'une décision significative repose uniquement sur un outil automatisé, l'Utilisateur concerné dispose d'une possibilité de réexamen humain.

L'Utilisateur reconnaît que les mesures de modération visées au présent article sont des mesures partielles. Elles ne permettent pas à 123Green d'identifier et de supprimer l'intégralité des contenus inappropriés, injurieux, illicites ou contraires aux CGU.

123Green n'est soumise à aucune obligation générale de surveiller les Contenus Utilisateurs ou de rechercher activement des activités illégales. Elle n'est responsable des Contenus Utilisateurs que dans les hypothèses prévues par la réglementation applicable, notamment lorsqu'elle a effectivement connaissance d'une activité illégale ou d'un Contenu Utilisateur illicite et n'agit pas promptement pour le retirer ou en rendre l'accès impossible.

123Green n'accède pas aux échanges à des fins étrangères à la sécurité, au support, à la modération ou au respect de ses obligations légales. Les modalités de conservation et d'accès sont précisées dans la Politique de confidentialité.

3. ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR EN MATIERE DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES TECHNIQUES ET DE SECURITE

L'Utilisateur garantit qu'il dispose des connaissances et des compétences nécessaires en vue d'une bonne utilisation de l'Application, lui permettant d'utiliser les Services, conformément aux dispositions légales et/ou réglementaires qui lui sont applicables.

L'Utilisateur déclare et reconnaît disposer de la compétence technique pour utiliser l'Application, et notamment les Services.

L'Utilisateur s'engage en outre à :

- ne pas réaliser d'action susceptible de nuire à la sécurité de l'Application ou du système informatique des autres Utilisateurs ou de 123Green, ou encore ou à la protection des données et contenus y figurant ;
- ne pas porter atteinte au bon fonctionnement et à la sécurité de l'Application et du Compte ainsi qu'à la sécurité et à la confidentialité des contenus et données y figurant. Notamment, l'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser de matériels, de logiciels ou de dispositifs de toutes sortes qui pourraient avoir pour conséquences de perturber, d'entraver, d'interférer, de fausser ou d'interrompre le fonctionnement de l'Application et/ou du Compte, ou qui imposeraient une charge disproportionnée (par exemple en matière de volume d'hébergement, de bande passante, etc.) sur les infrastructures associées. L'Utilisateur veille également à ne pas introduire au sein de l'Application ou du Compte de virus, code malveillant ou tout(e) autre agent nocif, infection logique ou technologie nuisible l'Application ou aux fonctionnalités qui y sont proposées ;
- prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité de ses propres données et/ou contenus et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus, codes malveillants, agents nocifs, ou toutes autres technologies nuisibles ou infections logiques ;
- ne pas modifier la configuration des Services et/ou des Droits, et plus généralement de l'Application.

Lorsque l'Utilisateur est un Elève Mineur, ses Parents s'engagent à accompagner ledit Elève et à superviser son utilisation de l'Application aux fins de respect du présent article « Engagements de l'Utilisateur en matière de connaissances, de compétences techniques et de sécurité », et plus généralement des CGU, par ce dernier.

4. DONNEES PERSONNELLES ET OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

4.1 Données personnelles

123Green traite, en qualité de responsable de traitement ou, selon les cas, de sous-traitant, les données à caractère personnel des Utilisateurs lorsque ces derniers utilisent l'Application, aux fins de mise à disposition de ladite Application et des Services, et d'accès à et d'utilisation de ceux-ci par les Utilisateurs, pour les finalités et dans les conditions plus amplement décrites dans la Politique de confidentialité de 123Green, disponible dans la rubrique « Sommaire », « Politique de confidentialité » de l'Application.

123Green peut également être amenée à traiter les données à caractère personnel des Élèves Mineurs rattachés à un Utilisateur Parent et qui ne disposeraient pas de Compte, mais dont lesdites données à caractère personnel seraient intégrées dans l'Application du fait de la création de Compte de leur Parent.

À toutes fins utiles, il est notamment précisé que les données à caractère personnel concernant l'Utilisateur (et les Élèves ne disposant pas de Compte qui lui sont rattachés dans l'Application le cas échéant) pouvant être traitées dans le cadre de l'accès à et de l'utilisation de l'Application et des Services sont les suivantes :

Finalités de traitement	Données à caractère personnel	Nécessaires à la fourniture de l'Application et des Services (oui/non)	Recueillies dans le cadre de la fourniture de l'Application et des Services (oui/non)
Gestion des comptes utilisateurs	Élève : nom, prénom, date de naissance, adresse(s), numéro(s) de téléphone, photographie, adresse électronique, mot de passe (chiffré), établissement scolaire. Responsables légaux : nom, prénom, adresse(s), adresse électronique, photographie, numéro de téléphone.	Oui	Oui
Données issues de l'ENT (si Connecteur activé)	Identité de l'élève (nom, prénom, date de naissance), responsables légaux (nom, prénom), horaires scolaires (entrées/sorties)	Oui	Oui (conditionnel)
Vie familiale et rattachements	Lien de parenté, composition familiale, rattachements entre Utilisateurs	Oui	Oui
Carnet d'adresses et mise en relation	Identité limitée des contacts acceptés (nom, prénom, photographie selon visibilité), statut de la mise en relation, blocages	Oui	Oui
Calendrier et résidence alternée	Dates de garde, calendrier de résidence alternée, horaires scolaires le cas échéant, lieux de prise en charge et de dépose	Oui	Oui
Lieux déclarés et points de rendez-vous	Adresses saisies, points de rendez-vous, lieux de départ et d'arrivée des Trajets (sans géolocalisation GPS en temps réel)	Oui	Oui
Organisation des Trajets et partage	Créneaux horaires, participants, invitations, adresses de départ et d'arrivée déclarées	Oui	Oui
Choix du mode de transport	Mode de transport sélectionné (voiture, vélo, à pied, etc.)	Oui	Oui
Véhicules et attestations	Informations sur le(s) véhicule(s), attestations et justificatifs (assurances, permis, etc.)	Oui	Oui (selon usage)
Suivi déclaratif et	Date, heure, Utilisateur associé, statuts déclaratifs (départ, prise en charge, arrivée), Code de sécurité	Oui	Oui

Finalités de traitement	Données à caractère personnel	Nécessaires à la fourniture de l'Application et des Services (oui/non)	Recueillies dans le cadre de la fourniture de l'Application et des Services (oui/non)
horodatage des Trajets	le cas échéant		
Messagerie de Trajet	Contenu des messages, expéditeur, destinataire, date et heure	Oui	Oui
Attribution des autorisations pour les Élèves Mineurs	Profil Autonome, rôles, autorisations, identifiants des adultes responsables, consentements	Oui	Oui
Notifications et rappels	Adresse électronique, identifiant d'appareil, contenu des notifications selon les préférences	Non	Oui
Sauvegarde des données utilisateurs	Copie technique des données liées à l'usage (calendriers, Trajets, Profils, etc.)	Oui	Oui
Sécurité, maintenance et bon fonctionnement	Journaux techniques, adresses IP, identifiants de connexion, événements de sécurité	Oui	Oui
Assistance et support technique	Adresse électronique, contenu des échanges avec le support	Non	Oui

OxyMoov ne collecte pas de géolocalisation en temps réel ni d'historique de positions. Les adresses, points de rendez-vous et autres lieux déclarés servent uniquement à l'organisation des Trajets et, le cas échéant, au calcul indicatif d'itinéraires. Aucun Élève Mineur ne peut faire l'objet d'une géolocalisation via l'Application.

Afin de disposer de l'ensemble des informations relatives aux caractéristiques des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par 123Green le concernant (bases légales, destinataires, sous-traitants, durées de conservation, transferts éventuels), l'Utilisateur est invité à consulter la Politique de confidentialité dans la rubrique « Sommaire », « Politique de confidentialité » de l'Application de 123Green.

L'Utilisateur s'engage en outre à porter cette Politique de confidentialité à l'attention des Élèves qui lui sont rattachés et ne disposant pas de Compte, mais dont les données à caractère personnel seraient intégrées dans l'Application du fait de la création de Compte de l'Utilisateur.

Pour toute question relative à vos données personnelles et pour exercer vos droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité, retrait du consentement le cas échéant), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de 123Green à l'adresse suivante : dpo@oxymoov.fr.

4.2 Opposition au démarchage téléphonique

Dans le cadre de la création du Compte de l'Utilisateur, 123Green peut être amenée à recueillir son numéro de téléphone. L'Utilisateur est informé :

- qu'il peut s'opposer à tout moment à faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, en s'inscrivant gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique via le site internet www.bloctel.gouv.fr ;
- qu'il est interdit à un professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, sauf lorsqu'il s'agit de sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et ayant un rapport avec l'objet de ce contrat, y compris lorsqu'il s'agit de proposer au consommateur des produits ou des services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5.1 Propriété intellectuelle de 123Green

L'Application, prise dans sa globalité, ainsi que chacun des éléments (notamment les programmes, applications, logiciels et développements, ainsi que les codes sources ou autres associés, la structure, et les contenus incluant les données, textes, images fixes ou animées, logotypes, sons, graphiques, photographies, fichiers et bases de données) qui la composent pris indépendamment sont la propriété exclusive de 123Green ou de tiers qui lui ont cédé ou concédé le droit de les exploiter, et sont protégés par la réglementation applicable en matière de droits de propriété intellectuelle. Il en est de même des éléments (à savoir notamment les données, textes, images fixes ou animées, dessins, logotypes, sons, graphiques, photographies, fichiers, contenus, marques ou autres signes distinctifs tels que les dénominations sociales, noms commerciaux, enseignes, noms de domaine, etc.) figurant dans l'Application, ou encore sur tous supports notamment de communication ou sur toute documentation de 123Green.

En conséquence, l'Utilisateur s'interdit tout agissement ou acte pouvant porter atteinte, directement ou indirectement, en tout ou partie aux droits de propriété intellectuelle sur tout ou partie des éléments visés au paragraphe précédent.

L'Utilisateur reconnaît qu'il ne dispose que d'un droit personnel (c'est-à-dire pour ses besoins propres), non-collectif et non exclusif d'usage de l'Application dans les seules conditions visées aux présentes CGU, mais qu'il n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur l'Application, ses éléments ou son contenu, ni aucun autre droit que ceux conférés par les CGU.

En tout état de cause, sont notamment interdites à l'Utilisateur, sauf autorisation expresse, préalable et écrite de 123Green :

- toute représentation, reproduction, modification, adaptation, diffusion, distribution, etc., totale ou partielle, et plus généralement toute utilisation, totale ou partielle, de tout ou partie des éléments visés au premier paragraphe du présent article « Propriété intellectuelle de 123Green » ;
- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de tout ou partie des éléments visés au premier paragraphe du présent article « Propriété intellectuelle de 123Green » sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de tout ou partie des éléments visés au premier paragraphe du présent article « Propriété intellectuelle de 123Green », quelle qu'en soit la forme ;
- l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de tout ou partie des éléments visés au premier paragraphe du présent article « Propriété intellectuelle de 123Green » lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de ces éléments.

Les stipulations du présent article « Propriété intellectuelle de 123Green » survivront à la fin des présentes CGU, et continueront à s'appliquer entre les Parties et à produire leurs effets, quel(le) qu'en soit la cause ou le motif, jusqu'au terme de leur objet particulier.

5.2 Propriété intellectuelle sur les Contenus Utilisateurs

L'Utilisateur accepte que 123Green utilise les Contenus Utilisateurs pour tout ce qui serait utile ou nécessaire à la mise à disposition de l'Application et à la fourniture des Services par 123Green au bénéfice des Utilisateurs. Aussi, l'Utilisateur autorise 123Green à utiliser, diffuser et exploiter les Contenus Utilisateurs dans le cadre de la mise à disposition de l'Application et de la fourniture des Services au bénéfice des Utilisateurs.

Dans l'hypothèse où tout ou partie des Contenus Utilisateurs seraient protégés par des droits de propriété intellectuelle, et afin de permettre la fourniture des Services conformément aux finalités de l'Application, l'Utilisateur concède à 123Green, à titre exclusif et en contrepartie de l'utilisation des Services, pour le Monde entier et pour une durée correspondant à la relation contractuelle avec 123Green, une licence d'utilisation desdits Contenus Utilisateurs, et ce pour tout ce qui serait utile ou nécessaire à la mise à disposition de l'Application et à la fourniture des Services par 123Green au bénéfice de l'ensemble des Utilisateurs.

Cette licence inclut en particulier les droits suivants :

- le droit de représenter et de faire représenter, défini comme le droit de communiquer, de diffuser, de faire communiquer ou de faire diffuser tout ou partie des Contenus Utilisateurs auprès du public par l'intermédiaire de l'Application, quel que soit le nombre de diffusions ou de communications au public, et ce au moyen de tout protocole de communication (notamment réseau numérique, réseau mobile, etc.) ;
- le droit de reproduire ou de faire reproduire tout ou partie des Contenus Utilisateurs, défini comme le droit de fixer ou de faire fixer tout ou partie desdits Contenus Utilisateurs, par tous procédés et sur tous supports numériques et/ou digitaux (serveur, Application, CD, disque dur, carte mémoire, etc.), connus ou inconnus à ce jour, dans la mesure nécessaire à toute opération de stockage, sauvegarde, enregistrement, transmission, publication ou téléchargement lié au fonctionnement et aux finalités de l'Application et à la fourniture des Services par 123Green ;
- le droit d'adapter et de traduire, et de faire adapter et traduire, les Contenus Utilisateurs, ainsi que de représenter et reproduire, et de faire représenter et reproduire, ces adaptations et traductions sur tous supports, actuels ou futurs, stipulé ci-dessus, dans le but de fournir les Services et de permettre la mise à disposition de l'Application. Ce droit comprend notamment la faculté de réaliser, dans le respect du droit moral des Utilisateurs, des modifications de la mise en forme des Contenus Utilisateurs aux fins de respecter la charte graphique de l'Application et/ou de les rendre techniquement compatibles en vue de leur publication sur l'Application. Il inclut également la faculté de traduire les Contenus Utilisateurs pour mettre à disposition l'Application et proposer les Services en différentes langues par exemple.

6. LIENS VERS OU DEPUIS L'APPLICATION

L'Utilisateur ne peut établir de lien (en ce incluant les redirections) en direction de l'Application sans l'autorisation expresse et préalable de 123Green. En aucun cas cette autorisation ne pourra être qualifiée de convention implicite d'affiliation. En toute hypothèse, les liens renvoyant à l'Application devront être retirés à première demande de 123Green.

123Green se réserve la possibilité de mettre en place des liens à partir de l'Application donnant accès à d'autres sites, pages web ou applications. L'Utilisateur est informé que, sauf pour ce qui concerne l'Application, les sites, pages web ou applications auxquels il peut accéder par l'intermédiaire de ces liens n'appartiennent pas à 123Green, sont conçus et gérés par et sous la responsabilité de tiers, 123Green n'exerçant en outre aucun contrôle sur les contenus de ces sites, pages web ou applications. 123Green se réserve d'ailleurs le droit de supprimer lesdits liens à tout moment, sans avoir à justifier sa décision. 123Green ne saurait être responsable de l'accès par l'Utilisateur, via les liens mis en place sur l'Application, à d'autres sites, pages web ou applications ou d'autres ressources présentes sur le réseau internet, ni du contenu des informations fournies par ces sites, pages web ou applications ou autres ressources au titre de l'activation desdits liens (à l'exception des hypothèses dans lesquelles les contenus vers lesquels ces liens pointent seraient de nature manifestement illicite), ni de l'utilisation qui en serait faite par l'Utilisateur.

7. GARANTIES

7.1 Garanties légales

L'Utilisateur bénéficie d'une garantie légale de conformité s'agissant de la mise à disposition de l'Application et des Services. A cet égard, 123Green répond des défauts de conformité qui apparaîtraient concernant l'Application et les Services, dans les conditions visées aux articles L224-25-12 et suivants du Code de la consommation, et répond également des défauts de conformité qui résulteraient de l'intégration incorrecte de l'Application dans l'environnement numérique de l'Utilisateur lorsque cette intégration incorrecte réalisée par l'Utilisateur résulte de lacunes dans les instructions que 123Green a fournies, et ce sous réserve des dispositions applicables qui prévoient des hypothèses dans lesquelles 123Green n'y est pas tenue.

A toutes fins utiles, il est précisé que 123Green n'est toutefois pas responsable du défaut de conformité si elle démontre que celui-ci est directement imputable à l'incompatibilité entre l'Application et l'environnement numérique de l'Utilisateur, et que ce dernier avait été informé des exigences techniques de compatibilité de l'Application avant sa création de Compte.

Ainsi, conformément à l'article D.211-4 et à l'annexe de l'article D.211-4 du Code de la consommation, l'Utilisateur est informé que, lorsque les conditions de la mise en œuvre de cette garantie légale de conformité sont réunies :

Lorsque le contrat prévoit que le service numérique est fourni de manière continue, le professionnel répond des défauts de conformité qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat. Aussi, le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité à compter de la fourniture du service numérique et jusqu'à la fin de la fourniture de ce service conformément au contrat le liant au professionnel. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du service numérique à compter de la fourniture du service numérique et jusqu'à la fin de la fourniture de ce service conformément à la durée du contrat conclu avec le professionnel.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le professionnel ait satisfait à ses obligations au titre de la garantie légale de conformité.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le service numérique ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement le prix payé par ses soins ou l'avantage qui a procuré au professionnel contre renoncement au service numérique, si :

- 1° Le professionnel refuse de mettre le service numérique en conformité ;
- 2° La mise en conformité du service numérique est retardée de manière injustifiée ;
- 3° La mise en conformité du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;
- 4° La mise en conformité du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;
- 5° La non-conformité du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du

service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du service numérique de nouveau conforme.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L.224-25-1 à L.224-25-31 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L.242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au service numérique.

Dans la mesure où les présentes CGU n'imposent pas à l'Utilisateur le paiement d'un prix ou un avantage direct à procurer par ses soins à 123Green en contrepartie de la mise à disposition de l'Application et des Services, l'Utilisateur qui souhaite mettre en œuvre la garantie légale de conformité ou la garantie légale des vices cachés, si tant est que ces garanties soient applicables au regard des textes précités, pourra bénéficier des garanties susvisées, à l'exception de toute possibilité pour ce dernier d'obtenir une réduction de prix ou un remboursement de prix ou la restitution d'un avantage.

Lorsque l'Utilisateur souhaite mettre en œuvre la garantie légale de conformité ou la garantie légale des vices cachés, il en informe 123Green par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et se conforme aux dispositions précitées. Il est précisé que l'Utilisateur dispose en tout état de cause du droit de résoudre, à sa convenance et à tout moment, les présentes CGU, dans les conditions prévues à l'article « Résolution par l'Utilisateur ».

Lorsque l'Utilisateur est un Elève Mineur, la mise en œuvre de la garantie légale peut également être demandée par l'un de ses Parents pour le compte dudit Elève, étant précisé que la résolution des CGU nécessitera d'être réalisée par un Parent dudit Elève ou a minima d'être validée par ce dernier, dans les conditions prévues à l'article « Fin des CGU - Résolution ».

7.2 Absence de garantie commerciale, de service après-vente et de service d'assistance

L'Utilisateur est informé, reconnaît et accepte que 123Green ne propose pas de garantie commerciale en sus des garanties légales visées à l'article « Garanties légales », ni de service après-vente ou encore de service d'assistance technique.

8. DISPONIBILITE DE L'APPLICATION ET LIMITES

123Green s'efforce, dans la mesure du possible, de fournir un service de qualité et de permettre à l'Utilisateur une utilisation de l'Application et des Services dans les meilleures conditions possibles. A cet égard, l'Application est, par principe, disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Toutefois, 123Green ne s'engage pas sur un quelconque niveau minimal de qualité et de disponibilité de l'Application et des Services, ce dont il résulte que la disponibilité permanente et sans interruption de l'Application et des Services n'est pas garantie. En effet, 123Green ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre de discontinuités, de perturbations, de ralentissements, d'empêchements, de limitations ou d'interruptions de l'accès à l'Application et/ou aux Services, ni des conséquences ou dommages de toute nature qui pourraient en résulter, ce que l'Utilisateur accepte, dans les hypothèses visées au présent article « Disponibilité de l'Application et limites ».

Notamment, l'accès à l'Application et/ou aux Services, ainsi que leur utilisation, peuvent être interrompus ou ralentis ou perturbés ou limités temporairement, après information de l'Utilisateur par email ou par tout autre moyen à la convenance de 123Green moyennant un préavis raisonnable (sauf urgence), pour effectuer des interventions techniques ou opérationnelles ou autres nécessaires à leur bon fonctionnement (ex : opération de tests, maintenance, contrôle, résolution des pannes éventuelles, etc.), des mises à jour, le déploiement de nouvelles versions ou toute autre opération estimée nécessaire par 123Green aux fins de gestion, d'infogérance et de supervision de l'Application ou du Compte.

De même, 123Green se réserve le droit de fermer temporairement l'accès à tout ou partie de l'Application et/ou des Services, et/ou de suspendre la mise à disposition de tout ou partie de l'Application et/ou des Services, après information de l'Utilisateur par email ou par tout autre moyen à la convenance de 123Green moyennant un préavis raisonnable (sauf urgence) :

- en cas de survenance d'un événement qui entraînerait ou serait susceptible d'entraîner un risque pour la sécurité (en ce incluant la confidentialité, la disponibilité ou l'intégrité) de l'Application, ou en cas de survenance d'un événement qui entraînerait ou serait susceptible d'entraîner un risque pour la sécurité (en ce incluant la confidentialité, la disponibilité ou l'intégrité) des éléments, contenus, informations, données, notamment à caractère personnel, saisis et/ou enregistrés dans le Compte de l'Utilisateur et plus généralement dans l'Application ;

- en cas d'acte illicite, malveillant ou malencontreux (en ce incluant les faits résultant de l'action de « cybercriminels » ou « pirates informatiques », les atteintes logiques ou autres telles que virus informatiques, programmes malveillants, attaques par déni de service,...), ayant pour objet ou effet une atteinte à l'Application ou aux systèmes informatiques, logiciels, matériels de 123Green ou de tiers auxquels il serait fait recours pour la mise à disposition de l'Application et/ou des Services, ou encore aux systèmes informatiques, logiciels, matériels de l'Utilisateur ;
- ou encore en cas de mise en danger ou de menaces portant sur ses ressources techniques de quelque nature que ce soit ou sur ses ressources humaines (ex : les membres de son personnel).

En outre, 123Green ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre de discontinuités, de perturbations, de ralentissements, d'empêchements, de limitations ou d'interruptions de l'accès à l'Application et/ou aux Services si tel est dû à :

- des dysfonctionnements, anomalies ou perturbations liés aux caractéristiques du réseau internet ou d'un réseau de communication électronique, en ce comprenant notamment les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès à internet ou à un réseau de communication électronique de 123Green ou de l'Utilisateur ;
- une indisponibilité ou un aléa s'agissant de l'accès à des systèmes informatiques, applications, sites internet ou plateformes de 123Green ou de tiers auxquels il serait fait recours pour la mise à disposition de l'Application et/ou des Services ;
- un acte illicite, malveillant ou malencontreux (en ce incluant les faits résultant de l'action de « cybercriminels » ou « pirates informatiques », les atteintes logiques ou autres telles que virus informatiques, programmes malveillants, attaques par déni de service,...), ayant pour objet ou effet une atteinte à l'Application, ou encore aux systèmes informatiques, logiciels, matériels de 123Green ou de tiers auxquels il serait fait recours pour la mise à disposition de l'Application et/ou des Services ;
- des difficultés rencontrées du fait de la connexion internet, du réseau (cf. réseau informatique, réseau téléphonique, réseau internet, réseau de télécommunication ou de communication électronique,...), d'un matériel, d'un logiciel, d'un navigateur,... etc. de l'Utilisateur ;
- une utilisation par l'Utilisateur de l'Application qui ne serait pas conforme aux CGU ou aux précisions ou indications pouvant figurer dans l'Application, ou communiquées ou mises à disposition par 123Green ;
- la communication ou la saisie par l'Utilisateur d'informations fausses, inexactes, erronées, non fiables, incomplètes ou non mises à jour, ou à la présence dans l'Application de telles informations le concernant ;
- un oubli ou une perte par l'Utilisateur de ses Identifiants pour l'accès à son Compte, à une fuite ou un vol de ses Identifiants dont l'origine n'est pas imputable à une faute de 123Green ;

étant précisé à toutes fins utiles que la responsabilité de 123Green ne sera écartée dans les hypothèses énumérées au présent paragraphe qu'à condition que les difficultés rencontrées ne résultent pas d'un manquement par 123Green à l'une de ses obligations au titre des CGU ou des dispositions légales et/ou réglementaires qui lui sont applicables (123Green pouvant toutefois s'exonérer de sa responsabilité, même dans une telle hypothèse, sur la base d'exonérations de responsabilité prévues par les textes applicables).

En tout état de cause, 123Green ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre de discontinuités, de perturbations, de ralentissements, d'empêchements, de limitations ou d'interruptions de l'accès à l'Application et/ou aux Services si tel est dû :

- au fait d'un Utilisateur (par exemple : utilisation anormale ou mauvaise utilisation de l'Application et/ou des Services par l'Utilisateur, en ce incluant une utilisation non conforme aux présentes CGU (ou aux précisions ou indications pouvant figurer dans l'Application, dans son Compte, ou communiquées ou mises à disposition par 123Green par tout moyen), ou inapproprié, frauduleuse ou illicite (ou à des fins inappropriées, frauduleuses ou illicites) de l'Application et/ou des Services par l'Utilisateur,...) ;
- au fait d'un tiers (le cas échéant pouvant être un autre Utilisateur), étant précisé que, si le tiers est un tiers intervenant pour le compte de 123Green dans la fourniture de l'Application ou des Services, la responsabilité de 123Green ne sera écartée dans une telle hypothèse qu'à condition que les discontinuités, perturbations, ralentissements, empêchements, limitations ou interruptions de l'accès à l'Application et/ou aux Services soit imputable au fait imprévisible et insurmontable dudit tiers ;
- un cas de force majeure, tel que défini à l'article « Force majeure » des CGU.

9. SUSPENSION OU RESTRICTION D'ACCES

Sans préjudice des stipulations de l'article « Fin des CGU - Résolution » des présentes CGU, 123Green se réserve le droit de suspendre l'accès à l'Application, ou d'en restreindre son utilisation (par exemple en limitant certains Droits de l'Utilisateur ou en supprimant / empêchant la publication de certains Contenus Utilisateurs), en cas de violation par l'Utilisateur de tout ou partie de ses engagements et/ou obligations au titre des présentes CGU ou si 123Green estime qu'il existe des éléments suffisants laissant penser que l'Utilisateur pourrait être en violation desdits engagements et/ou obligations.

Par ailleurs, une telle suspension ou restriction peut également intervenir :

- en cas de détection d'activités inhabituelles ou suspectes sur le Compte de l'Utilisateur, ou de détection ou de suspicion sur l'identité de l'Utilisateur ;
- en cas de détection ou suspicion ou signalement d'un accès non autorisé au Compte de l'Utilisateur ;
- en cas de soupçons raisonnables d'utilisation de l'Application et/ou des Services en lien avec des activités illicites ou frauduleuses ;
- en cas d'utilisation de l'Application et/ou des Services par l'Utilisateur susceptible d'être illicite ou encore de porter atteinte aux droits de tiers, quels qu'ils soient ;
- en cas d'utilisation de l'Application et/ou des Services par l'Utilisateur susceptible de porter atteinte ou de nuire au bon fonctionnement de l'Application et/ou des Services et/ou à leur utilisation par les autres Utilisateurs ;
- en cas de comportement déplacé (insultes, menaces, etc.) et/ou d'agissements fautifs de l'Utilisateur ;

- si 123Green a des raisons sérieuses de croire que ceci est nécessaire pour protéger sa sécurité et son intégrité, celles de ses Utilisateurs ou de tiers.

Une telle suspension ou restriction d'accès à l'égard d'un Utilisateur Parent peut également avoir lieu en cas de non-respect par un Elève ne disposant pas de Compte mais rattaché audit Utilisateur des règles à respecter en qualité de Participant à un Trajet (notamment des stipulations visées aux articles « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services » et « Règles spécifiques régissant les Trajets » des CGU).

Une telle suspension ou restriction sera précédée d'une information préalable portée à la connaissance de l'Utilisateur (et à l'attention de ses Parents Utilisateurs si l'Utilisateur est un Mineur) par 123Green par email, leur faisant part des motifs qui pourraient mener à ladite suspension ou restriction (ainsi que du périmètre envisagé de la suspension ou de la restriction), et leur laissant un délai raisonnable (déterminé en fonction de la gravité des motifs précités identifiés) pour (i) remédier aux causes pouvant mener à cette suspension ou restriction (par exemple, actions de régularisation à réaliser en cas de violation par l'Utilisateur de ses obligations ou engagements au titre des présentes CGU) ou (ii) apporter à 123Green (lui-même et/ou par l'intermédiaire de ses Parents si l'Utilisateur est un Mineur) des motifs justifiant l'absence de suspension ou de restriction. A défaut d'indication, ce délai est de sept (7) jours.

A défaut pour l'Utilisateur de se conformer aux demandes de 123Green dans le délai indiqué par cette dernière, la suspension ou restriction deviendra effective.

La suspension d'accès à l'Application implique l'impossibilité pour l'Utilisateur de s'y connecter, d'accéder à son Compte et/ou de bénéficier des Services / d'utiliser les Services. Elle implique également la suppression / l'annulation durant la période de suspension (i) des Trajets organisés et/ou accompagnés par l'Utilisateur et (ii) de sa participation aux Trajets. Si des Elèves Mineurs sont rattachés à cet Utilisateur, alors (et sauf s'ils sont rattachés dans l'Application à un autre Parent Utilisateur) ils ne pourront plus accéder à leurs Comptes ou à l'Application, ni bénéficier des Services, et les Trajets organisés et/ou accompagnés par ceux-ci ainsi que leur participation aux Trajets seront supprimés / annulés dans l'Application.

La restriction de l'accès à l'Application ou de la fourniture de tout ou partie des Services implique l'impossibilité pour l'Utilisateur de bénéficier de tout ou partie des Services / d'utiliser tout ou partie des Services, en fonction du périmètre de la restriction. Une telle restriction, en fonction de son périmètre, peut impliquer également :

- la suppression / l'annulation durant la période de restriction (i) des Trajets organisés et/ou accompagnés par l'Utilisateur et (ii) de sa participation aux Trajets ;
- ou l'empêchement de publier des Trajets ou des demandes de participation à des Trajets, (i) pour lui-même et/ou (ii) pour les Elèves pour lesquels il dispose de Droits pour ce faire.

Si des Elèves Mineurs sont rattachés à cet Utilisateur, alors (et sauf s'ils sont rattachés dans l'Application à un autre Parent Utilisateur) ils pourront ne plus pouvoir bénéficier de tout ou partie des Services / utiliser tout ou partie des Services, et les Trajets organisés et/ou accompagnés par ceux-ci ainsi que leur participation aux Trajets pourront être supprimés / annulés dans l'Application.

123Green informera l'Utilisateur (et ses Parents Utilisateurs si l'Utilisateur est un Mineur ou Majeur écolier, ainsi que les Elèves rattachés à cet Utilisateur s'il est Parent et que la suspension ou la restriction de ses accès est susceptible d'avoir des conséquences pour eux, sous réserve qu'ils soient Utilisateurs (à défaut, une telle information sera à la charge de l'Utilisateur Parent auquel les Elèves sont rattachés, ce à quoi il s'engage)) par email de la suspension ou de la restriction d'accès en leur indiquant le périmètre de la suspension ou de la restriction, ainsi que les motifs de cette décision de suspension ou de restriction. 123Green indiquera également à l'Utilisateur (et à ses Parents si l'Utilisateur est Mineur) un délai raisonnable sous lequel il sera tenu (i) de remédier aux causes de cette suspension ou restriction (par exemple, actions de régularisation à réaliser en cas de violation par l'Utilisateur de ses obligations ou engagements au titre des présentes CGU) ou (ii) d'apporter à 123Green (lui-même et/ou par l'intermédiaire de ses Parents si l'Utilisateur est un Mineur) des motifs justifiant la levée de la suspension ou restriction mise en place par email à l'adresse suivante : info@oxymoov.fr. A défaut d'indication, ce délai est de sept (7) jours.

Une telle suspension peut également intervenir, sans préavis ni information préalable de l'Utilisateur en cas de demande en ce sens par une autorité compétente (requête, décision de justice, décision ou demande d'une autorité administrative ou judiciaire, enquête en cours, etc.).

La restriction ou la suspension pourra être levée par 123Green si cette dernière considère que les causes et motifs ayant conduit à la mise en place d'une telle mesure ont disparu, le cas échéant sous réserve de la communication par l'Utilisateur (lui-même et/ou par l'intermédiaire de ses Parents si l'Utilisateur est un Mineur), par email adressé à l'adresse suivante : info@oxymoov.fr, des informations ou éléments complémentaires qui pourraient lui être demandés par 123Green ou qui seraient utiles pour démontrer que les causes et motifs ayant conduit à la mise en place d'une telle mesure ont disparu.

A défaut pour l'Utilisateur de se conformer aux demandes de 123Green dans le délai indiqué par cette dernière et de lui en rapporter la preuve, 123Green se réserve la possibilité de résoudre les présentes CGU dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article « Fin des CGU - Résolution ».

En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que 123Green ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait de la suspension ou de la restriction de l'accès à l'Application et aux Services réalisée conformément aux conditions et modalités visées au présent article « Suspension ou restriction d'accès », et qu'une telle suspension ou restriction de l'accès à l'Application dans les conditions et selon les modalités visées au présent article « Suspension ou restriction d'accès » n'entraîne aucune conséquence sur l'exécution, la validité ou la survivance des engagements de l'Utilisateur au titre des CGU.

10. FIN DES CGU - RESOLUTION

10.1 Terme des CGU

En l'absence de résolution anticipée, les CGU prennent fin automatiquement, sans qu'aucune formalité ne soit requise, lorsque l'Utilisateur n'est plus rattaché, en qualité d'Elève ou de Parent d'Elève, à un Etablissement Scolaire (ce qui inclut les hypothèses dans lesquelles tous les Etablissements Scolaires auxquels l'Utilisateur est rattaché décident de ne plus mettre l'Application à disposition des Utilisateurs).

10.2 Résolution par l'Utilisateur

123Green offre à l'Utilisateur la possibilité de résoudre les présentes CGU à tout moment, sans motif et sans frais liés à cette résolution, à sa convenance.

L'Utilisateur dispose de deux possibilités à cette fin :

Possibilité 1

123 Green met à la disposition de l'Utilisateur une fonctionnalité permettant la résolution des présente CGU au moyen de la fermeture de son Compte par ses soins. Pour cela, l'Utilisateur doit se rendre sur l'Application dans l'onglet « Sommaire », « Données personnelles et réglages », et sélectionner « Fermer mon compte ». La résolution des CGU sera effective concomitamment à la fermeture de son Compte par l'Utilisateur. 123Green lui confirmera alors par email, dans un délai raisonnable, la résolution des CGU (ainsi que la date à laquelle les CGU ont pris fin et les effets de la résolution), et la fermeture de son Compte.

Si l'Utilisateur est un Elève Mineur, ses Parents Utilisateurs devront valider la fermeture de Compte demandée par l'Elève via la fonctionnalité prévue à cet effet dans l'Application (dans ce cas, la résolution des CGU sera effective concomitamment à la validation de la fermeture du Compte de l'Elève par un Parent Utilisateur dudit Elève) et peuvent également procéder eux-mêmes à la fermeture du Compte de l'Elève pour le compte dudit Elève, en décidant de lui retirer le droit d'accéder à et d'utiliser l'Application et les Services via la fonctionnalité prévue à cet effet dans l'Application (dans ce cas, la résolution des CGU sera effective concomitamment à la fermeture du Compte de l'Elève par un Utilisateur Parent dudit Elève).

Si l'Utilisateur est un Elève Majeur écolier, les Parents Utilisateurs dudit Elève seront informés d'une fermeture de Compte par ce dernier.

A toutes fins utiles et conformément à l'article L215-4 et à l'article L215-1-1 du Code de la consommation, il est rappelé que :

Lorsqu'un contrat a été conclu par voie électronique ou a été conclu par un autre moyen et que le professionnel, au jour de la résiliation par le consommateur, offre au consommateur la possibilité de conclure des contrats par voie électronique, la résiliation est rendue possible selon cette modalité.

A cet effet, le professionnel met à la disposition du consommateur une fonctionnalité gratuite permettant d'accomplir, par voie électronique, la notification et les démarches nécessaires à la résiliation du contrat. Lorsque le consommateur notifie la résiliation du contrat, le professionnel lui confirme la réception de la notification et l'informe, sur un support durable et dans des délais raisonnables, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation.

Un décret fixe notamment les modalités techniques de nature à garantir une identification du consommateur et un accès facile, direct et permanent à la fonctionnalité mentionnée au deuxième alinéa, telles que ses modalités de présentation et d'utilisation. Il détermine les informations devant être fournies par le consommateur.

Possibilité 2

L'Utilisateur peut choisir d'adresser à 123Green un email à l'adresse suivante info@oxymoov.fr l'informant de sa volonté de résoudre les présentes CGU. La résolution des CGU sera alors effective à réception par 123Green de l'email adressé à cette fin. 123Green lui confirmera alors par email, dans un délai raisonnable, la résolution des CGU (ainsi que la date à laquelle les CGU ont pris fin et les effets de la résolution), et la fermeture de son Compte.

Si l'Utilisateur est un Elève Mineur, la résolution des présentes CGU par ce moyen doit être effectuée par ses Parents.

Si l'Utilisateur est un Elève Majeur écolier, les Parents Utilisateurs dudit Elève seront informés d'une résolution des CGU par ses soins.

L'Utilisateur s'engage, hors les hypothèses dans lesquelles la résolution est de droit conformément aux dispositions légales applicables, à ne pas résoudre les présentes CGU s'il est Organisateur ou Accompagnateur d'un Trajet ou Participant à un Trajet dans l'Application (ou Parent d'un Participant Mineur au Trajet ou ne disposant pas de Compte, à moins que ce Participant soit rattaché à un autre Parent Utilisateur), sans avoir préalablement informé les autres Utilisateurs concernés par ce Trajet (cf. Organisateur, Accompagnateur, Participants et Utilisateurs Parents des Elèves Mineurs et Majeurs écoliers faisant partie du Trajet) de l'annulation du Trajet ou de l'annulation de sa participation au Trajet.

10.3 Résolution par 123Green

L'inexécution par l'Utilisateur de ses engagements et/ou obligations prévues au titre des présentes CGU, notamment au titre des articles « Conditions financières - Avantages perçus par 123Green », « Présentation de l'Application, accès à l'Application et Compte Utilisateur », « Description des Services et règles spécifiques d'utilisation des Services », « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services », « Engagements de l'Utilisateur en matière de connaissances, de compétences techniques et de sécurité », « Propriété intellectuelle de 123Green », « Lien vers ou depuis l'Application » ou encore « Suspension ou restriction d'accès », entraînera la résolution desdites CGU aux torts exclusifs de l'Utilisateur, après mise en demeure adressée par 123Green à l'Utilisateur (et à ses Parents Utilisateurs si l'Utilisateur est un Mineur) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception mentionnant expressément le présent article « Résolution par 123Green » et restée infructueuse dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de sa réception.

Une telle résolution à l'égard d'un Utilisateur Parent peut également avoir lieu en cas de non-respect, par un Elève ne disposant pas de Compte mais rattaché audit Utilisateur, des règles à respecter en qualité de Participant à un Trajet (notamment des stipulations visées aux articles « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services » et « Règles spécifiques régissant les Trajets » des CGU).

123Green est également autorisée à résoudre les présentes CGU, et donc mettre fin à la fourniture de l'Application et des Services, sans que l'Utilisateur ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice de ce fait, dans les conditions et selon les modalités suivantes :

- dans l'hypothèse où une loi, une réglementation, la décision d'une autorité ou juridiction compétente rendrait impossible le maintien de tout ou partie des CGU et/ou de la mise à disposition de l'Application et/ou des Services, ou si 123Green a des raisons de croire que le maintien de tout ou partie des CGU et/ou de la mise à disposition de l'Application et/ou des Services est impossible de ce fait, et ce, moyennant le respect d'un préavis d'une durée de trente (30) jours, sauf si la loi, la réglementation ou la décision susvisée interdit ou ne permet pas à 123Green de respecter un tel délai de préavis. Par ailleurs, 123Green peut, à sa seule discrétion, moyennant le respect du préavis précité, sauf si les conditions ou la situation ne permettent pas de respecter un tel préavis, dénoncer une partie ou l'ensemble des CGU (et donc mettre fin à la mise à disposition de tout ou partie de l'Application et/ou des Services) afin de se conformer à toutes les lois, réglementations, décisions applicables ;
- en cas de survenance d'un problème technique ou de sécurité affectant l'Application et/ou la fourniture des Services, et ce moyennant le respect d'un préavis d'une durée de trente (30) jours, ou, si les conditions ou la situation ne permettent pas le respect d'un tel préavis, immédiatement sans préavis ;
- pour convenance, moyennant le respect d'un préavis d'une durée de soixante (60) jours.

Sauf stipulation contraire visée au présent article « Résolution par 123Green », et sauf interdiction résultant d'un texte législatif ou réglementaire ou d'une décision d'une autorité ou juridiction compétente, toute résolution à l'initiative de 123Green dans l'une des hypothèses visées au présent article « Résolution par 123Green » est précédée de l'envoi à l'Utilisateur (et à ses Parents Utilisateurs si l'Utilisateur est un Mineur) d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, informant ce dernier de cette résolution et de la date à laquelle ladite résolution sera effective, dans le respect des délais et préavis indiqués ci-dessus. En l'absence d'obligation pour 123Green de respecter un préavis, cette dernière fera ses meilleurs efforts pour adresser une telle lettre dans les meilleurs délais.

Si l'Utilisateur est un Elève Majeur écolier, les Parents Utilisateurs dudit Elève seront informés d'une résolution des CGU par 123Green.

10.4 Conséquences de la fin des CGU

L'Utilisateur reconnaît et comprend que la fin des CGU, quelle qu'en soit le motif (cf. terme des CGU ou résolution), implique, sans préjudice de la possibilité pour 123Green de conserver certains éléments, contenus, informations, données, etc. de l'Utilisateur, notamment à des fins probatoires :

- la fermeture et donc la suppression de son Compte, ainsi que l'impossibilité pour l'Utilisateur de s'y connecter et d'accéder à / d'utiliser l'Application et les Services, mais également d'accéder à tous les éléments, contenus, informations, données, etc. le concernant ou qui lui étaient rattachés dans l'Application, en ce incluant les Contenus Utilisateurs, sauf à se recréer un Compte sur l'Application après s'être rapproché de son Etablissement Scolaire pour obtenir de nouveaux Identifiants à cette fin, étant précisé qu'une nouvelle création de Compte ne sera pas possible (i) si l'Utilisateur n'est plus rattaché à un Etablissement Scolaire, ou encore si (ii) les CGU ont pris fin suite à leur résolution par 123Green résultant d'un manquement par l'Utilisateur à ses engagements et/ou obligations prévues au titre des présentes CGU (ou résultant du non-respect, par un Elève ne disposant pas de Compte mais rattaché audit Utilisateur, des règles à respecter en qualité de Participant à un Trajet (notamment des stipulations visées aux articles « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services » et « Règles spécifiques régissant les Trajets » des CGU)) dans les conditions prévues à l'article « Résolution par 123Green » ;

- la suppression / annulation (i) des Trajets organisés et/ou accompagnés par l'Utilisateur et (ii) de sa participation aux Trajets ;
- l'interdiction pour l'Utilisateur de continuer à accéder à et/ou utiliser l'Application et les Services, et de les rendre accessible à des tiers ;
- l'obligation pour 123Green :
 - o de mettre à disposition de l'Utilisateur, sans frais et dans un délai raisonnable, dans un format couramment utilisé et lisible par machine, tout contenu, autre que les données à caractère personnel, qui a été fourni ou créé par ce dernier lors de l'utilisation de l'Application et des Services ;
 - o de s'abstenir d'utiliser tout contenu, autre que les données à caractère personnel, qui a été fourni ou créé par l'Utilisateur dans le contexte de l'utilisation de l'Application et des Services, sauf si ce contenu a été généré conjointement par l'Utilisateur et d'autres personnes, et si d'autres Utilisateurs peuvent continuer à en faire usage ;
 - o ces deux dernières obligations à la charge de 123Green ne sont pas applicables lorsque ce contenu n'est d'aucune utilité en dehors du contexte de son utilisation ou s'il n'a trait qu'à l'activité de l'Utilisateur lorsqu'il utilise l'Application ou les Services, ou encore si ce contenu a été agrégé par 123Green à d'autres données et ne peut être désagrégé, ou ne peut l'être que moyennant des efforts disproportionnés, par 123Green.

Dans la mesure où les présentes CGU n'imposent pas à l'Utilisateur le paiement d'un prix ou un avantage direct à procurer par ses soins à 123Green en contrepartie de la mise à disposition de l'Application et des Services, la fin des CGU (cf. terme des CGU ou résolution) ne donnera lieu à aucune possibilité pour ce dernier d'obtenir une réduction de prix ou un remboursement de prix ou la restitution d'un avantage.

Si des Elèves Mineurs sont rattachés à l'Utilisateur concerné par la résolution, alors (et sauf s'ils sont rattachés dans l'Application à un autre Parent Utilisateur) il sera mis fin aux CGU à leur égard également, dont ils seront informés par email par 123Green et qui emportera les mêmes conséquences à leur égard que pour l'Utilisateur concerné par la résolution.

Si des Elèves ne disposant pas de Compte sont rattachés à l'Utilisateur concerné par la résolution, alors (et sauf s'ils sont rattachés dans l'Application à un autre Parent Utilisateur) leur participation aux Trajets sera supprimée / annulée dans l'Application, ce dont l'Utilisateur s'engage à les informer.

En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que :

- la résolution des CGU par 123Green résultant d'un manquement par l'Utilisateur à ses engagements et/ou obligations prévues au titre des présentes CGU (ou résultant du non-respect, par un Elève ne disposant pas de Compte mais rattaché audit Utilisateur, des règles à respecter en qualité de Participant à un Trajet (notamment des stipulations visées aux articles « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services » et « Règles spécifiques régissant les Trajets » des CGU)) dans les conditions prévues à l'article « Résolution par 123Green » est sans préjudice des dommages et intérêts auxquels 123Green pourrait prétendre du fait du ou des manquements constatés de la part de l'Utilisateur le cas échéant. En outre, une telle hypothèse de résolution peut également entraîner l'interdiction définitive pour l'Utilisateur d'utiliser l'Application et les Services (cf. interdiction de recréer un Compte sur l'Application) ;
- la résolution des CGU par l'Utilisateur résultant d'un manquement par 123Green à l'une de ses obligations au titre des CGU, et notamment d'un retard ou d'un défaut de fourniture de l'Application ou des Services, d'un manquement par 123Green à ses obligations au titre de la garantie légale de conformité de l'Application ou des Services, ou encore d'un manquement à ses obligations au titre des mises à jour de l'Application ou des Services, est sans préjudice des dommages et intérêts auxquels l'Utilisateur pourrait prétendre du fait du ou des manquements constatés de la part de 123Green le cas échéant.

Les Parties conviennent que le terme « résolution » tel que prévu aux présentes CGU fait référence à une résiliation au sens de la deuxième phase de l'alinéa 3 de l'article 1229 du Code civil, et qu'en conséquence, la « résolution » des CGU, quel(le) qu'en soit la cause ou le motif, ne donnera pas lieu à restitution pour la période antérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie.

11. RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur est responsable à l'égard de 123Green de tous les dommages directs et indirects qui pourraient être subis par cette dernière, et de toutes conséquences en résultant, qui seraient liés, en tout ou partie, directement ou indirectement, à un manquement par l'Utilisateur à ses obligations et/ou engagements tels que résultant des présentes CGU (ou au non-respect, par un Elève ne disposant pas de Compte mais rattaché audit Utilisateur, des règles à respecter en qualité de Participant à un Trajet (notamment des stipulations visées aux articles « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services » et « Règles spécifiques régissant les Trajets » des CGU)).

Notamment, il est de convention expresse entre les Parties que les dommages suivants sont considérés comme des dommages donnant lieu à réparation de 123Green par l'Utilisateur : (i) l'atteinte à l'image et/ou à la réputation, la perte de chiffre d'affaires, la perte économique, la désorganisation, la perte de clients ou encore la perte de chance, ou encore (ii) les pénalités, amendes, sanctions, dommages et intérêts, frais de toute nature dépensés par 123Green pour assurer le cas échéant sa défense (à savoir notamment les frais exposés et honoraires de conseil / avocats / ..., les frais de procédure, les frais d'huissier ou d'experts éventuels, les dépens et les sommes dues au titre des frais exposés et non compris dans les dépens,...), montants payés au titre de transactions, remboursements, compensations, et autres coûts liés à l'exécution et/ou au respect d'obligations résultant d'un jugement, d'une décision d'une autorité administrative, ou de la réglementation applicable, dans la mesure où

de tels dommages seraient dus en tout ou partie, directement ou indirectement, à un manquement de l'Utilisateur à l'une ou plusieurs de ses obligations et/ou engagements au titre des présentes CGU (ou au non-respect, par un Elève ne disposant pas de Compte mais rattaché audit Utilisateur, des règles à respecter en qualité de Participant à un Trajet (notamment des stipulations visées aux articles « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services » et « Règles spécifiques régissant les Trajets » des CGU)).

Cette responsabilité incombe également aux Parents du fait des Elèves Mineurs qui leur sont rattachés, même si ces derniers disposent de leur propre Compte.

Les stipulations du présent article « Responsabilité de l'Utilisateur » survivront à la fin des présentes CGU, et continueront à s'appliquer entre les Parties et à produire leurs effets, quel(le) qu'en soit la cause ou le motif, jusqu'au terme de leur objet particulier.

12. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE DE 123GREEN

A titre liminaire, il est précisé que les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que 123Green :

- ne fournit aucun service de transport et n'agit pas en qualité de transporteur, le rôle de 123Green se limitant à mettre l'Application à disposition des Utilisateurs afin de faciliter la mise en relation entre lesdits Utilisateurs ;
- ne possède pas, n'exploite pas, ne fournit pas, ne gère pas les moyens de déplacement (cf. voiture, vélo, trottinette, trottinette électronique, gyropode, monoroue, transport en commun) utilisés dans le cadre des Trajets ;
- n'agit en aucun cas en qualité d'employeur des Utilisateurs, même ceux organisant et/ou accompagnant les Trajets ;
- ne garantit ni la véracité, ni la fiabilité, ni la validité des informations ayant été renseignées par les Utilisateurs (notamment dans leur Compte, dans la messagerie instantanée ou dans le cadre d'un Trajet par exemple) ou communiquées par un Utilisateur à un autre, et n'effectue aucun contrôle à cet égard ;
- ne contrôle ni la fiabilité, ni la véracité, ni la légalité des Trajets proposés, des demandes de participation à un Trajet ou encore des places proposées dans le cadre d'un Trajet ;
- ne supervise ni ne contrôle la réalisation des Trajets, leurs déroulés ou encore leurs modalités de réalisation ;
- ne peut garantir la prise en charge et la dépose d'un Participant à un Trajet, ni la réalisation des Trajets conformément aux précisions figurant dans l'Application, ni le respect des horaires du Trajet, ni l'absence de retard des Participants à leur lieu de dépose, ni que le Participant ait effectivement rejoint / soit effectivement rentré dans son domicile ou dans son Etablissement Scolaire à l'issue d'un Trajet ;

et ne peut donc voir sa responsabilité engagée à ce titre, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte.

En outre, les Utilisateurs reconnaissent :

- être seuls responsables (pour eux-mêmes mais également pour le compte des Elèves Mineurs qui leur sont rattachés, que ces derniers disposent ou non d'un Compte) les uns à l'égard des autres du respect des présentes CGU et de l'exécution de leurs engagements réciproques de réaliser le Trajet (cf. Organisateur et Accompagnateur) et/ou d'y participer (cf. Participant) ;
- agir sous leur seule et entière responsabilité dans le cadre de l'organisation, de la réalisation et de la participation à des Trajets (mais également que les Elèves Mineurs qui leur sont rattachés agissent aussi sous la responsabilité de leurs Parents, que ces Elèves disposent ou non d'un Compte) ;
- être seuls responsables de leur décision d'accepter tel Participant dans un Trajet dont ils sont Organisateurs ou de participer à un Trajet organisé par tel Organisateur ou tel Accompagnateur, et avec tel Participant, les Utilisateurs Parents étant également responsables de leur décision (pour les Elèves Mineurs qui leur sont rattachés ne disposant pas de Compte ou ne disposant pas des Droits pour gérer seuls leurs Trajets) ou de la décision de leurs Elèves Mineurs (si ces derniers sont des Utilisateurs disposant des Droits pour gérer seuls leurs Trajets) de participer à un Trajet organisé par tel Organisateur ou tel Accompagnateur, et avec tel Participant.

Aussi, 123Green ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait de dommages, de quelque nature qu'ils soient, qui résulteraient :

- de la saisie dans l'Application ou de la communication par un Utilisateur (par exemple dans son Compte, dans la messagerie instantanée ou dans le cadre des Trajets ou par tout autre moyen) d'informations non fiables, inexactes, non mises à jour, erronées,..., ou de la présence dans l'Application de telles informations le concernant ou concernant les Elèves Mineurs qui lui sont rattachés, que ces derniers disposent ou non d'un Compte (que ces informations aient été saisies par l'Utilisateur ou importées depuis l'ENT) ;
- de l'annulation ou de la modification d'un Trajet par un Utilisateur (ex : un Organisateur ou Accompagnateur annule ou modifie un Trajet, un Participant annule ou modifie sa participation à un Trajet), et ce même si une telle annulation ou modification résulte d'une décision de 123Green, par exemple (i) d'une suspension ou d'une restriction d'accès ou encore d'une résolution prononcée par 123Green dans les hypothèses prévues aux présentes CGU ou (ii) d'une suppression du Trajet par 123Green dans les conditions prévues à l'article « Règles spécifiques régissant les Trajets » ;
- de la mauvaise exécution ou de l'inexécution d'un Trajet ou de l'absence de conformité d'un Trajet à ce qui était prévu entre les Utilisateurs (ex : un Organisateur ou un Accompagnateur ne réalise par un Trajet prévu ou ne respecte pas les modalités et/ou les étapes et/ou les horaires, etc. prévus de réalisation d'un Trajet, un Participant ne se présente pas ou n'est pas à l'heure ou n'est pas au lieu de prise en charge pour sa participation à un Trajet,...), ou plus généralement de la mauvaise exécution ou de l'inexécution des engagements pris par un Utilisateur à l'égard d'un autre, ou du non-respect, par un Elève ne disposant pas de Compte mais rattaché à un Utilisateur, des règles à respecter en qualité de Participant à un Trajet (notamment des stipulations visées aux articles « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services » et « Règles spécifiques régissant les Trajets » des CGU) ;

- du comportement d'un Utilisateur (ou d'un Elève ne disposant pas de Compte mais rattaché à un Utilisateur) avant, pendant, ou après le Trajet, ou d'un incident pendant le Trajet ;
- du non-respect par les Utilisateurs des règles spécifiques régissant les Trajets (notamment des règles de sécurité), et plus généralement des stipulations des présentes CGU (ou du non-respect, par un Elève ne disposant pas de Compte mais rattaché à un Utilisateur, des règles à respecter en qualité de Participant à un Trajet (notamment des stipulations visées aux articles « Règles générales d'utilisation de l'Application et des Services » et « Règles spécifiques régissant les Trajets » des CGU).

De manière générale, 123Green ne saurait en tout état de cause voir sa responsabilité engagée en cas de dommages, de quelque nature qu'ils soient qui seraient subis dans le cadre d'un Trajet qui aurait été initié et/ou organisé via l'utilisation de l'Application et/ou des Services (exemples : accidents de la route, incidents mécaniques ou dommages survenus pendant le Trajet, perte d'objets, mauvais déroulement d'un Trajet, comportement frauduleux ou tout autre incident pouvant survenir, Participant non rentré dans son domicile ou dans son Etablissement Scolaire à la fin du Trajet,...).

Par ailleurs, l'Utilisateur choisit, sous sa seule responsabilité, de recourir à l'Application et aux Services, 123Green ne pouvant garantir qu'ils répondront aux besoins de l'Utilisateur, qu'il seront en adéquation avec un usage particulier recherché par un Utilisateur ou encore qu'ils lui permettront effectivement d'atteindre les résultats qu'il souhaite obtenir. 123Green ne saurait pas non plus être responsable de tous dommages, de quelque nature qu'ils soient, qui résulteraient des choix et décisions de l'Utilisateur portant sur l'usage qu'il souhaite faire de l'Application et/ou des Services, ni de toute décision qui serait prise par l'Utilisateur sur la base des informations à sa disposition telles que figurant dans l'Application, l'Utilisateur utilisant l'Application et les Services sous sa seule responsabilité (mais également sous la responsabilité de ses Parents lorsque l'Utilisateur est un Elève Mineur, qu'il ait été désigné par ses Parents comme Autonome ou non).

Les limitations de responsabilité prévues ci-avant au présent article « Limitations de responsabilité de 123Green » sont applicables sous réserve que le préjudice subi par l'Utilisateur ne résultent pas d'un manquement par 123Green à l'une de ses obligations au titre des CGU ou des dispositions légales et/ou réglementaires qui lui sont applicables et sous réserve des hypothèses légales de responsabilité de plein droit auxquelles 123Green serait soumise (123Green pouvant toutefois s'exonérer de sa responsabilité, même dans de telles situations, sur la base d'exonérations de responsabilité prévues par les textes applicables - cf. paragraphe suivant notamment).

En tout état de cause :

- les Parties conviennent que 123Green n'est en aucun cas responsable des dommages qui seraient subis par l'Utilisateur du fait d'une inexécution de ses obligations par 123Green qui résulterait :
 - du fait d'un Utilisateur (par exemple : utilisation anormale ou mauvaise utilisation de l'Application et/ou des Services par l'Utilisateur, en ce incluant une utilisation non conforme aux présentes CGU (ou aux précisions ou indications pouvant figurer dans l'Application, dans son Compte, ou communiquées ou mises à disposition par 123Green par tout moyen), ou inapproprié, frauduleuse ou illicite (ou à des fins inappropriées, frauduleuses ou illicites) de l'Application et/ou des Services par l'Utilisateur,...) ou du fait d'un Elève ne disposant pas de Compte mais rattaché à l'Utilisateur ;
 - du fait d'un tiers (le cas échéant pouvant être un autre Utilisateur ou un Elève ne disposant pas de Compte mais rattaché à un Utilisateur), étant précisé que, si le tiers est un tiers intervenant pour le compte de 123Green dans la fourniture de l'Application ou des Services, la responsabilité de 123Green ne sera écartée dans une telle hypothèse qu'à condition que l'inexécution de ses obligations par 123Green soit imputable au fait imprévisible et insurmontable dudit tiers ;
 - d'un cas de force majeure, tel que défini à l'article « Force majeure » des CGU ;
- 123Green ne peut voir sa responsabilité engagée qu'au titre des dommages directs subis par l'Utilisateur du fait d'un manquement de 123Green aux obligations lui incombant au titre des présentes CGU, mais ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages indirects causés à l'Utilisateur. Par ailleurs, 123Green ne peut, sauf faute lourde ou dolosive, être tenue pour responsable à l'égard de l'Utilisateur que des dommages prévus ou prévisibles à la date d'acceptation des présentes CGU.

Les limitations de responsabilité prévues au présent article « Limitations de responsabilité de 123Green » sont sans préjudice des autres hypothèses prévues aux présentes CGU dans lesquelles il est stipulé que la responsabilité de 123Green ne peut pas être engagée, notamment celles prévues à l'article « Disponibilité de l'Application et limites ».

Les stipulations du présent article « Limitations de responsabilité de 123Green » survivront à la fin des présentes CGU, et continueront à s'appliquer entre les Parties et à produire leurs effets, quel(le) qu'en soit la cause ou le motif, jusqu'au terme de leur objet particulier.

13. TRACES INFORMATIQUES - ECRITS ELECTRONIQUES

13.1 Traces Informatiques

L'Utilisateur est informé que l'Application permet d'assurer la traçabilité de certaines actions et opérations réalisées (notamment la traçabilité de l'acceptation des CGU ou encore la traçabilité des accès, connexions, consultations et actions réalisées sur l'Application ou le Compte,...). Ces procédures de traçabilité génèrent des traces informatiques ou encore des journaux d'événements (ci-après désignés les « **Traces Informatiques** »).

L'Utilisateur reconnaît que les Traces Informatiques générées dans le cadre de son utilisation de l'Application, ainsi que leur éventuelle reproduction sur un support papier ou électronique, pourront être utilisées aux fins de rapporter la preuve (sans préjudice pour l'Utilisateur de la possibilité de rapporter la preuve contraire) de l'utilisation de l'Application, en ce incluant notamment le Compte, et notamment la preuve d'un

accès à l'Application, de la saisie d'une information sur le Compte, de la publication d'un Trajet ou d'un message, de la délivrance d'une information ou d'un consentement / d'une acceptation,...

13.2 Ecrits Electroniques

L'Utilisateur reconnaît expressément que les échanges avec 123Green pourront intervenir par tous moyens, notamment par emails, ou par le biais de tous les documents et autres écrits électroniques issus de l'utilisation de l'Application, en ce incluant notamment le Compte, notamment les Traces Informatiques, et plus généralement issus de l'exécution des présentes CGU, ainsi que par l'intermédiaire de documents ou d'écrits acceptés ou signés électroniquement (ci-après désignés les « **Ecrits Electroniques** »).

L'Utilisateur reconnaît que les Ecrits Electroniques pourront être utilisés aux fins de rapporter la preuve (sans préjudice pour l'Utilisateur de la possibilité de rapporter la preuve contraire) d'un fait ou la teneur des échanges, et que de manière générale toute trace ou tout document informatique et/ou électronique émanant de 123Green, de l'Application, du Compte, ou encore de leur utilisation, pourra être utilisé(e) aux fins de rapporter la preuve entre les Parties (cf. contenu, horodatage,...).

14. DISPOSITIONS DIVERSES

14.1 Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues responsables à l'égard de l'autre en cas d'inexécution, par l'une ou l'autre, de ses obligations au titre des présentes CGU résultant d'un cas de force majeure. De convention expresse, sont considérés comme cas de force majeure les événements présentant les caractéristiques de tels cas conformément à la définition figurant à l'article 1218 du Code civil mais également ceux retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, notamment : l'arrêt partiel ou total des réseaux de communication privés ou publics ou du réseau internet, l'absence de fourniture d'énergie, notamment les coupures de courant électrique, la guerre, l'émeute, le conflit armé, l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles, les grèves internes ou externes, le lock out, l'occupation des locaux de 123Green, les intempéries, les tremblements de terre, les inondations, les dégâts des eaux, les restrictions légales ou gouvernementales, les modifications légales ou réglementaires des formes, modalités ou possibilités de commercialisation, les accidents de toutes natures, les épidémies, les pandémies, les maladies touchant plus de 10% du personnel de 123Green dans une période de deux mois consécutifs, le blocage des routes et les impossibilités d'approvisionnement en fournitures.

Les dispositions de l'article 1218 du Code civil sont applicables en cas de force majeure. Aussi, si l'empêchement de l'exécution des obligations concernées par le cas de force majeure est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution des CGU. Si l'empêchement est définitif, les CGU sont résolues de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

14.2 Assurance

123Green atteste avoir souscrit une police d'assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant pour le périmètre géographique « France ». Sur demande écrite de l'Utilisateur, 123Green s'engage à lui communiquer tout justificatif qui atteste de l'existence et de la validité de l'assurance souscrite.

14.3 Intégralité

Les présentes CGU expriment l'intégralité de l'accord entre l'Utilisateur et 123Green relative à l'accès à et à l'utilisation de l'Application et des Services. Tout autre document, notamment toute mention sur l'Application (FAQ, etc.), n'a qu'une valeur informative.

14.4 Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des CGU sont tenues pour nulles, non valides, illégales ou inapplicables ou déclarées comme telles, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction ou d'une autorité compétente, les autres stipulations demeureront applicables et garderont toute leur force et leur portée, sauf pour les cas où ces stipulations tenues ou déclarées nulles, non valides, illégales ou inapplicables seraient essentielles ou interdépendantes avec d'autres stipulations des CGU qui ne pourraient subsister sans elles, et seraient de nature à entraîner l'annulation de tout ou partie des présentes CGU.

14.5 Survivance

Il est expressément convenu entre les Parties que les articles expressément identifiés comme survivant au terme, à l'annulation ou à la résolution, pour quelque cause ou motif que ce soit, des présentes CGU demeurent applicables à l'issue des CGU, et ce jusqu'au terme de leur objet respectif particulier, sauf durée spécifique prévue aux présentes CGU.

En outre, même non expressément mentionnés comme tels dans les présentes CGU, les droits et obligations des Parties qui, par leur nature, sont destinés à produire effet même après la fin des CGU, garderont leur plein effet entre les Parties après ladite fin des CGU, et ce jusqu'au terme de leur objet respectif particulier.

14.6 Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de tolérer une situation, par exemple le fait de ne pas se prévaloir de l'application de certaines stipulations des CGU ou encore de certaines dispositions légales ou réglementaires, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des CGU ni avoir pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis.

De plus, une telle tolérance par l'une des Parties, même répétée, ne saurait constituer ou être interprétée comme une renonciation de celle-ci à faire valoir ou à exercer les droits en cause ou à se prévaloir de l'une quelconque des stipulations des présentes CGU.

14.7 Co-contractants indépendants

Les Parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte comme des Parties indépendantes l'une de l'autre et en qualité de co-contractants indépendants, et les présentes CGU ne sauraient être interprétées d'une quelconque autre manière.

14.8 Sous-traitance

Pour les besoins de l'exécution des CGU, 123Green pourra, à sa convenance, avoir recours à des sous-traitants, étant précisé que 123Green demeurera, vis-à-vis de l'Utilisateur, responsable de l'exécution de ses obligations au titre des CGU, conformément aux termes et conditions desdites CGU.

14.9 Cession

L'Utilisateur ne peut céder ou transmettre tout ou partie de ses droits et obligations au titre des CGU à un tiers.

L'Utilisateur accepte expressément, par avance, que 123Green puisse céder ou transférer à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations au titre des CGU sans préavis ni information préalable de l'Utilisateur, sous réserve que cette cession n'engendre pas de modification ou de diminution des droits de l'Utilisateur au titre des présentes CGU.

14.10 Election de domicile et correspondances

123Green élit domicile à l'adresse de son siège social. L'Utilisateur fait élection de domicile à l'adresse postale de son domicile ou de celui (ou de ceux) de ses Parents (s'il ne dispose pas d'une adresse de domicile différente de celles de ses Parents), tel(s) que figurant dans son Compte.

Par ailleurs, il est précisé que :

- toute référence dans les CGU à une information ou à une notification devant être communiquée par 123Green à l'Utilisateur pourra être adressée à ce dernier, à la convenance de 123Green, soit par courrier à l'adresse postale à laquelle l'Utilisateur a fait élection de domicile, soit par email à l'adresse de courrier électronique de l'Utilisateur figurant dans son Compte, soit via une notification sur l'Application ;
- toute référence dans les CGU à une lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant être adressée par une Partie à l'autre Partie impose l'envoi d'une telle lettre à l'adresse postale à laquelle la Partie destinataire a fait élection de domicile ;

- toute lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant être adressée par 123Green à l'Utilisateur au titre des CGU impose, lorsque l'Utilisateur est un Elève Mineur, l'envoi de la copie d'une telle lettre aux Parents de l'Utilisateur ;
- toute référence dans les CGU à un email devant être adressé par une Partie à l'autre Partie impose, sauf précision contraire dans les CGU, l'envoi d'un tel email (i) s'il doit être adressé à l'attention de 123Green, à l'adresse électronique info@oxymoov.fr et (ii) s'il doit être adressé à l'attention de l'Utilisateur, à l'adresse électronique figurant dans son Compte ;
- tout envoi devant être réalisé aux termes des présentes CGU au moyen d'un email peut également être réalisé indifféremment au moyen d'une lettre simple ou d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ;
- tout envoi devant être réalisé aux termes des présentes CGU au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception peut également être réalisé indifféremment par acte extrajudiciaire ;
- les délais mentionnés comme courant à compter de l'envoi ou de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou d'un email seront en tout état de cause calculés à compter de la réception effective par le destinataire de cette lettre (ou de sa première présentation en l'absence de réception effective) ou de cet email.

15. RECLAMATIONS ET MEDIATION

Toute réclamation éventuelle en lien avec les présentes CGU peut être adressée à 123Green, par email à info@oxymoov.fr ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à 123Green 71 avenue Georges Clemenceau 78110 Le Vésinet. Lorsque l'Utilisateur est un Elève Mineur, toute réclamation peut également être effectuée par l'un de ses Parents pour le compte dudit Elève.

En outre, conformément aux dispositions des articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tout Utilisateur a la possibilité de saisir gratuitement les services d'un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à 123Green.

L'organisme désigné par 123Green à cette fin est [à compléter].

Pour saisir cet organisme, l'Utilisateur peut :

- 1) se rendre sur le site internet de [à compléter avec l'organisme désigné en qualité de médiateur de la consommation] et remplir le formulaire de saisie en ligne accessible sur la page suivante : [à compléter] en joignant les pièces justificatives utiles le cas échéant ;
- 2) ou adresser sa réclamation par voie postale à l'adresse suivante :
[à compléter avec l'adresse postale du médiateur de la consommation désigné à laquelle un Utilisateur peut adresser une réclamation].

Un litige ne peut être examiné par le médiateur de la consommation que si :

- l'Utilisateur justifie avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de 123Green par une réclamation écrite expressément identifiée comme telle détaillant les motifs de sa réclamation ainsi que toutes les informations utiles à 123Green pour comprendre, étudier et apprécier les causes, conséquences et incidences de cette réclamation ;
- la demande n'est pas manifestement infondée ou abusive ;
- le litige n'a pas été précédemment examiné ou n'est pas en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;
- l'Utilisateur introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai maximum d'un (1) an à compter de sa réclamation écrite auprès de 123Green ;
- le litige entre dans le champ de compétence du médiateur saisi.

L'Utilisateur sera informé par le médiateur des suites qui seront données à sa demande de médiation.

L'Utilisateur est également invité à consulter le site Your Europe (https://europa.eu/youreurope/citizens/consumers/consumers-dispute-resolution/index_fr.htm) pour trouver des conseils utiles sur le règlement des litiges de consommation, et notamment des informations sur les organismes de règlement extrajudiciaires des litiges.

A toutes fins utiles, il est précisé que, malgré le fait que les présentes CGU n'imposent pas à l'Utilisateur le paiement d'un prix à 123Green en contrepartie de la mise à disposition de l'Application et des Services, 123Green a considéré que l'Utilisateur devait disposer de la possibilité de saisir le médiateur de la consommation. Toutefois, l'Utilisateur est informé que cette possibilité ne préjuge pas de la position du médiateur de la consommation qui, après avoir été saisi, pourraient estimer ne pas être compétent pour un litige entre un Utilisateur et 123Green.

Lorsque l'Utilisateur est un Elève Mineur, la représentation ou l'assistance de ses Parents, ou d'un autre représentant ou accompagnateur ad hoc, pourra, en vertu des lois et règlements en vigueur, être requise dans le cadre des démarches visées au présent article « Réclamations et médiation ».

16. LANGUE - DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

L'accès à et l'utilisation de l'Application est en principe destiné à des Utilisateurs dont le domicile est situé en France.

Par conséquent, la langue utilisée dans l'Application et pour la fourniture des Services, notamment dans le cadre de la mise en relation des Utilisateurs et de l'organisation et de la gestion des Trajets entre eux, ainsi que la langue des présentes CGU, est la langue française.

Les présentes CGU sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français (tant s'agissant des règles de fond que des règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires), sans préjudice toutefois de la possibilité pour

l'Utilisateur, en sa qualité de consommateur, de se prévaloir des éventuelles dispositions impératives plus protectrices qui auraient vocation à s'appliquer à lui en vertu de la loi de sa résidence habituelle.

Tout litige découlant des présentes CGU et de leurs suites ou toute action ou procédure fondée sur les CGU ou s'y rapportant (notamment se rapportant à la conclusion, à l'exécution, à l'interprétation, à la validité ou encore aux suites des CGU) devra être porté(e) devant la juridiction compétente en application des règles de procédure civile applicables entre un consommateur et un professionnel.

Lorsque l'Utilisateur est un Elève Mineur, la représentation ou l'assistance de ses Parents, ou d'un autre représentant ou accompagnateur ad hoc, pourra, en vertu des lois et règlements en vigueur, être requise.

Les stipulations du présent article « Langue - Droit Applicable - Juridiction Compétente » survivront à la fin des présentes CGU, et continueront à s'appliquer entre les Parties et à produire leurs effets, quel(le) qu'en soit la cause ou le motif, jusqu'au terme de leur objet particulier.

Annexe : Modèle de formulaire de rétractation
--

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de 123Green

Adresse postale : 71 avenue Georges Clémenceau – 78110 LE VESINET

Email : info@oxymoov.fr

Je vous notifie par la présente :

- **ma rétractation***
- **la rétractation de mon enfant mineur***

du contrat portant sur la prestation de services numériques ci-dessous :

Création d'un compte Utilisateur sur l'application OxyMoov le : _____

Nom et prénom de l'Utilisateur : _____

Adresse de l'Utilisateur : _____

Autres coordonnées de l'Utilisateur le cas échéant : _____

Fait à : _____

Date : _____

Nom et prénom du signataire
(et lien de rattachement avec l'Utilisateur le cas échéant) :

Signature
(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

**rayer la mention inutile*

MENTIONS LEGALES

Application mobile OxyMoov

Dernière mise à jour : 23 juillet 2026

Les présentes mentions légales s'appliquent à l'application mobile OxyMoov et, le cas échéant, aux services numériques associés édités par 123Green.

1. Éditeur de l'application

L'application OxyMoov est éditée par :

123Green, société par actions simplifiée au capital de 226 806,00 euros
Siège social : 71 avenue Georges Clémenceau – 78110 Le Vésinet (France)
RCS Versailles 910 261 114 – SIRET : 910 261 114 00011
TVA intracommunautaire : FR69910261114
Contact : info@oxymoov.fr
Site internet : <https://oxymoov.fr>

2. Directeur de la publication

Madame Nathalie COTTE, en qualité de Présidente de 123Green.

3. Contact

Pour toute question relative au fonctionnement de l'application ou à son utilisation :
info@oxymoov.fr

Pour toute question relative à vos données personnelles :
dpo@oxymoov.fr (Délégué à la protection des données)

4. Hébergement

Les données et services de l'application OxyMoov sont hébergés par :
Scaleway SAS
8 rue de la Ville-l'Évêque – 75008 Paris (France)
RCS Paris 433 115 904
L'infrastructure est située dans l'Union européenne (région fr-par).

5. Nature du service

OxyMoov est une application d'organisation et de mise en relation permettant de faciliter l'organisation de trajets liés à la vie scolaire, étudiante ou, le cas échéant, extrascolaire.
123Green n'est ni transporteur, ni organisateur matériel des déplacements, ni mandataire des utilisateurs. Les trajets sont organisés sous la responsabilité des utilisateurs, notamment des parents pour les élèves mineurs.

6. Documents contractuels et information

L'utilisation de l'application est subordonnée à l'acceptation des Conditions générales d'utilisation (CGU) et de la Politique de confidentialité, accessibles dans l'application (Sommaire > CGU ou Politique de Confidentialité).
Ces documents décrivent notamment les finalités du service, les droits et obligations des utilisateurs, le traitement des données personnelles et les modalités de modération des contenus.

7. Propriété intellectuelle

L'application OxyMoov, sa structure, ses logiciels, bases de données, textes, images, logos, marques et autres éléments qui la composent sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.
Toute reproduction, représentation, modification ou exploitation non autorisée est interdite, sauf disposition légale contraire ou autorisation écrite préalable de 123Green.

8. Services et contenus de tiers

L'application peut recourir à des services tiers, notamment :

- Mapbox (calcul indicatif d'itinéraires) ;
- Google Firebase Cloud Messaging (notifications push) ;
- services cartographiques et techniques nécessaires au fonctionnement du service.

Les marques, logos et contenus de tiers mentionnés dans l'application demeurent la propriété de leurs titulaires respectifs. Toute mention d'un système tiers (ENT, PRONOTE, ÉcoleDirecte, etc.) ne signifie pas qu'il est partenaire commercial de 123Green.

9. Signalement de contenus ou comportements illicites

Conformément à la réglementation applicable, tout utilisateur peut signaler à 123Green un contenu ou un comportement qu'il estime illicite ou contraire aux CGU :

- via la fonctionnalité de signalement intégrée à l'application ;
- par courriel à info@oxymoov.fr.

123Green s'efforce de traiter les signalements dans un délai raisonnable, selon les modalités décrites dans les CGU.

10. Limitation de responsabilité

123Green met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer l'accessibilité et la sécurité de l'application. Toutefois, l'application est fournie « en l'état », sous réserve des dispositions légales impératives.
Les limitations de responsabilité applicables, les garanties, les conditions de disponibilité du service et les exclusions sont détaillées dans les CGU acceptées par l'utilisateur.

11. Droit applicable

Sous réserve des dispositions d'ordre public, les CGU et l'utilisation de l'application sont régies par le droit français.

En cas de litige et à défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront déterminés conformément aux règles de droit commun, sous réserve des dispositions protectrices applicables aux consommateurs.

12. Accessibilité

123Green s'efforce de rendre l'application accessible au plus grand nombre. Pour signaler une difficulté d'accessibilité ou obtenir une information dans un format adapté, vous pouvez contacter : info@oxymoov.fr